PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2010

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Absences motivées..... 5

Ordre du jour.

Approbation..... 5

Communications 5

Documents.

Dépôt..... 6

Dossier Citta Verde *et les implantations commerciales.*

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement 6

Question orale de M. Crucke à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le dossier Citta Verde *».*

Interpellation de M. Kilic à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les implantations commerciales et plus particulièrement le refus du projet Citta Verde *à Farciennes ».*

Question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'équilibre des développements commerciaux dans l'agglomération de Charleroi et l'arrêt du projet de la Citta Verde *à farciennes ».*

Question orale de Mme Cremasco à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le projet commercial de la Citta Verde *et son impact sur le contexte socio-économique de l'agglomération de charleroi ».*

Question orale de M. Bayet à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l´élaboration d'un schéma régional de développement commercial ».

Question orale de Mme Salvi à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la décision de refus du permis concernant le projet Citta Verde *à Farciennes ».*

Interpellation de M. Desgain à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'impact des projets de centres commerciaux sur l'aménagement du territoire du bassin de vie carolorégien ».

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Crucke, Cheron, Kilic, Bayet) 7

Rappel au règlement.

(Orateurs : M. Borsus, Mme la Présidente, Mme Simonis) 13

Dossier Citta Verde *et les implantations commerciales.*

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement (Suite).

(Orateurs : M. Bayet, Mme la Présidente, Mmes Trotta, Cremasco, M. Desgain, Mme Salvi, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 14

Rappel au règlement (Suite).

(Orateurs : M. Borsus, Mme la Présidente, M. Crucke, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles) 26

Dossier Citta Verde *et les implantations commerciales.*

Débat en application de l'article 29,8 du règlement (Suite).

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, MM. Crucke, Kilic, Bayet, Mmes Trotta, Cremasco, M. Desgain, Mme Salvi) 27

Organisation des travaux.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Crucke) 31

Questions d'actualité 31

Question d'actualité de Mme Zrihen à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce de la restructuration du groupe Carrefour ».

Question d'actualité de M. Prévot à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports et à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les mesures que pourrait prendre la Région wallonne pour accompagner les travailleurs licenciés à la suite de la décision de Carrefour ».

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Prévot)..... 31

Rappel au règlement (Suite).

(Orateurs : M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, Mme la Présidente)..... 33

Questions d'actualité (Suite).

Question d'actualité de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la fermeture de plusieurs magasins Carrefour ».

Question d'actualité de M. Fourny à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les suites de la rencontre du Ministre de l'Emploi avec Carrefour ».

Question d'actualité de M. Disabato à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le plan de restructuration chez Carrefour ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Fourny, M. Disabato, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Zrihen, M. Prévot)..... 34

Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la desserte TEC entre la gare de Liège Guillemins et l'aéroport de Liège ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. de Lamotte, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité).. 40

Question d'actualité de M. Jamar à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les tractations en cours autour de TECTEO ».

(Orateurs : Mme la Présidente, de M. Jamar, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville) 41

Question d'actualité de M. Borsus à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les récentes publications extérieures relatives à l'état de l'économie wallonne et à son attractivité ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)..... 42

Question d'actualité de M. Pirlot à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur l'arrêté du 25 août 2009 autorisant la réouverture de la décharge de Tenneville ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Pirlot, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 43

Question d'actualité de M. Disabato à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la possibilité d'imposer aux chômeurs des travaux d'utilité publique ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)..... 44

Hommage aux victimes de la catastrophe de Hal.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)..... 46

Document.

Dépôt..... 46

Les mesures en rapport avec les pics de pollution.

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement..... 47

Question orale de M. Desgain à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'évaluation des mesures prises lors du dernier épisode de pollution de l'air par les particules fines ».

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les pics de pollution et leurs conséquences sur la santé ».

Interpellation de M. Langendries à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les mesures prises pour lutter contre les conséquences du « smog » sur la santé des Wallons ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain, Mme Pécriaux, MM. Langendries, Prévot, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)..... 47

Document.

Dépôt..... 56

Proposition de résolution concernant la publication du cadastre des aides à la promotion de l'emploi (les « APE »), déposée par MM. Borsus et Consorts.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Bayet, Rapporteur, MM. Prévot, Disabato, Mme Simonis)..... 56

Proposition de résolution concernant les mesures visant à assurer la transparence du dispositif « APE » (Aides à la promotion de l'emploi), deposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 79 (2009-2010) – N^{os} 1 à 3).

Vote nominatif.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Wesphael)..... 58

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les radars en Wallonie et la sécurité routière » par MM. Borsus et Consorts (Doc. 147 (2009-2010) – N^{o} 1) et par MM. Prévot et Consorts (Doc. 148 (2009-2010) – N^{o} 1).

Vote nominatif.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jamar, M. Wesphael)..... 59

Abréviations courantes..... 61

Présidence de Mme Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 10 heures 02 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes Cornet et Pary-Mille, pour raisons de santé, Mme Sonnet, pour raisons familiales, MM. Collignon et Onkelinx, en mission à l'étranger, M. Di Rupo, retenu par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – L'Unicef m'a fait parvenir le rapport des enfants et des jeunes de Belgique pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Celui-ci a été transmis aux membres de la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La Direction générale de la démocratie et des affaires politiques et la direction des institutions démocratiques m'ont transmis la recommandation du Conseil de l'Europe sur la démocratie électronique, adoptée en février 2009.

Le Comité des régions m'a transmis le rapport élaboré à l'issue de la consultation générale lancée par le Comité des régions dès l'adoption de son Livre blanc sur la gouvernance à multiniveaux le 17 juin 2009.

Je souligne que le Parlement wallon est un des douze parlements régionaux à avoir pris part à cette consultation.

Monsieur le Ministre-Président m'a transmis le rapport 2008-2009 de la Commission d'évaluation de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, programme d'actions 2010.

Ces trois documents seront transmis aux membres de la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

L'Union des villes et communes de Wallonie m'a transmis une copie du courrier adressé à M. le Ministre Henry, le 3 février dernier, concernant la mise en place d'une plate-forme informatique centralisée.

Celle-ci sera transmise aux membres de la Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les six arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– les arrêtés ministériels portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 09 des divisions organiques 09 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 25 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 21 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Cour constitutionnelle m'a transmis les cinq notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 5 du rôle 4632 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 24*bis*

de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tel qu'il a été inséré par la loi du 20 juillet 2005 et modifié par la loi du 20 juillet 2006, posées par la Cour d'appel de Liège;

– la notification de l'arrêt n° 6 des rôles 4653, 4658 et 4690 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 69 et 70 («Fonds de fermeture d'entreprises – confirmation de l'arrêté royal du 3 juillet 2005») de la loi du 8 juin 2008 portant des dispositions diverses (I), posées par la Cour du travail de Liège, le Tribunal du travail de Charleroi et la Cour du travail d'Anvers;

– la notification de l'arrêt n° 7 du rôle 4672 concernant le recours en annulation de l'article 96, deuxième tiret, du décret flamand du 19 décembre 2008 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2009, introduit par la SA «WIMI»;

– la notification de l'arrêt n° 8 du rôle 4723 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 532 du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance d'Anvers;

– la notification de l'arrêt n° 9 du rôle 4724 concernant la question préjudicielle relative à l'article 931, alinéa 4, du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Gand.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêts ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au *Compte rendu intégral*.

Tous les documents cités sont à la disposition des Parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – Le rapport, présenté au nom de la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique, par Mme Yerna, sur le rapport annuel d'activités 2008 de la Société wallonne du Logement – Audition de M. Alain Rosenoer, Directeur général de la Société wallonne du Logement, a été imprimé et distribué sous le n° 145 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, par Mme Zrihen, sur le rapport d'activités 2008 de l'Office de Promotion du Tourisme de Wallonie sera imprimé et distribué sous le n° 149 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, par M. Senesael, sur le rapport annuel 2008 de la Société régionale wallonne du Transport a été imprimé et distribué sous le n° 150 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, par Mme Defraigne, sur le rapport annuel 2008 de la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement (SPAQUE) a été imprimé et distribué sous le n° 151 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, par Mme Kapompolé, sur le rapport de la Sowalfin du Gouvernement – Exercice 2008 sera imprimé et distribué sous le n° 152 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, par Mme Bertouille, sur le contrat de gestion 2007-2012 et le rapport annuel de gestion 2008 de l'Agence pour l'intégration des personnes handicapées sera imprimé et distribué sous le n° 153 (2009-2010) – N° 1.

DOSSIER *CITTA VERDE* ET LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE DOSSIER *CITTA VERDE*»

INTERPELLATION DE M. KILIC À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES ET PLUS PARTICULIÈREMENT LE REFUS DU PROJET *CITTA VERDE* À FARCIENNES»

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «L'ÉQUILIBRE DES DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX DANS L'AGGLOMÉRATION DE CHARLEROI ET L'ARRÊT DU PROJET DE LA *CITTA VERDE* À FARCIENNES»

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. MARCOURT,
VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LE PROJET COMMERCIAL
DE LA *CITTA VERDE* ET SON IMPACT
SUR LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DE L'AGGLOMÉRATION DE CHARLEROI »

QUESTION ORALE
DE M. BAYET À M. MARCOURT,
VICE-PRÉSIDENT MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL »

QUESTION ORALE
DE MME SALVI À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA MOBILITÉ,
SUR
« LA DÉCISION DE REFUS DU PERMIS
CONCERNANT LE PROJET *CITTA VERDE*
À FARCIENNES »

INTERPELLATION
DE M. DESGAIN À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA MOBILITÉ,
SUR
« L'IMPACT DES PROJETS
DE CENTRES COMMERCIAUX SUR
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DU BASSIN DE VIE CAROLORÉGIEN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur le dossier *Citta Verde* et les implantations commerciales, en application de l'article 29,8 du Règlement, ainsi que :

– la question orale de M. Crucke à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « le dossier *Citta Verde* » ;

– l'interpellation de M. Kilic à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « les implantations commerciales et plus particulièrement le refus du projet *Citta Verde* à Farciennes » ;

– la question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « l'équilibre des développements commerciaux dans l'agglomération de Charleroi et l'arrêt du projet de la *Citta Verde* à Farciennes » ;

– la question orale de Mme Cremasco à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le projet commercial de la *Citta Verde* et son impact sur le contexte socio-économique de l'agglomération de Charleroi » ;

– la question orale de M. Bayet à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'élaboration d'un schéma régional de développement commercial » ;

– la question orale de Mme Salvi à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « la décision de refus du permis concernant le projet *Citta Verde* à Farciennes » ;

– l'interpellation de M. Desgain à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « l'impact des projets de centres commerciaux sur l'aménagement du territoire du bassin de vie carolorégien ».

Conformément, le débat donnera successivement la parole aux différents groupes politiques. Il sera ensuite répondu par le Gouvernement. Nous entendrons successivement le groupe MR pour 40 minutes, suivi par le groupe PS, 20 minutes, le groupe Écolo, 20 minutes et enfin, le groupe cdH, 20 minutes.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je vous vois assez seul sur le banc du Gouvernement. Le dossier *Citta Verde* l'évoquait aujourd'hui, je ne sais pas si c'est un hasard, mais c'est quand même un paradoxe alors qu'on nous annonce, hier, chez « Carrefour » le licenciement sec de plus de 1.600 personnes et qu'ici, on y reviendra dans le débat, on évoquait éventuellement la création de 1.600 emplois. C'est un peu indécent de parler de ce dossier, lorsque l'on sait que ces personnes sont en train de souffrir pour le travail qu'ils avaient et qu'ils n'auront peut-être plus et sûrement plus demain.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, en termes de poids financier, *Citta Verde* représente un investissement qui est de l'ordre de 1/25 du budget wallon. Chers Collègues, nous discuterons et nous débattrons entre nous aujourd'hui de la proportion de 1/25 du budget wallon. Que les choses soient claires, ce n'est pas de l'argent wallon, ici, c'est de l'argent privé. Mettons en phase ce qui doit être mis en phase.

Pour une commune, Farciennes en l'occurrence, dont je salue la présence du Bourgmestre qui est un Collègue, est présentée, à tort ou à raison, comme étant une commune pauvre, la plus pauvre de Wallonie, disent certains, mais sans aucun doute, une commune où les difficultés

sur le plan social existent. Mais est-ce parce que, Monsieur le Ministre, « Carrefour » est présent aujourd'hui dans toutes les mémoires, est-ce parce qu'on a affaire à une sous-région extrêmement pauvre sur le plan social, qu'il faut pour autant tomber dans un certain nombre de simplismes ou de populismes politiques.

Pour cela, je vous dis directement : ne comptez pas sur le MR.

En d'autres termes, il ne faut pas dire ici : « *1.500 emplois pouvaient être créés à Farciennes et 1.500 emplois environ sont perdus là* ». Je pense qu'il faut clairement faire ce débat de manière séparée. Ce sont des débats différents.

Ne comptez pas sur les MR non plus pour jouer au petit jeu, « *ce n'est pas ma faute, c'est la faute de l'autre, je pointe du doigt* ». Je pense, chers Collègues, que nous avons besoin de pouvoir prendre de la hauteur sur un dossier certes difficile. C'est peut-être une occasion assez unique qui nous est donnée au sein de ce Parlement.

Prendre de la hauteur, mais j'oserais dire également, d'élever le débat en osant, à la fois, le moyen et le long terme et pas seulement le court terme. En d'autres termes, ce n'est peut-être pas quand on a la tête sur le guidon qu'on prend les meilleures décisions.

Monsieur le Ministre, une décision politique quelle qu'elle soit, c'est vrai aussi pour les décisions en dehors de la vie politique, comporte deux volets : la forme et le fond. Une bonne décision doit pouvoir garantir, à la fois, la forme et le fond.

Je veux émettre une réserve dans le propos qui sera le mien, parce que nous avons tenté, au travers du groupe MR et mon chef de groupe a essayé de le faire, d'avoir *in extenso* copie de la décision que vous avez prise. Nous avons évidemment un certain nombre d'éléments que vous avez motivé comme étant seul de vos décisions, mais nous n'avons pas la copie *in extenso*. Je vous demanderai de la communiquer au Parlement, aux Collègues qui interviendront ici, parce que c'est ce qui me permettra de faire une réelle comparaison avec la décision précédente, celle du Ministre Antoine qui avait refusé le dossier et la vôtre.

Je ne clôturai pas le débat tant que je ne serai pas en possession de cette copie. Pas aujourd'hui, je rassure Madame la Présidente, elle m'a donné 40 minutes. Je n'irai pas jusque 40 minutes, mais il faudra qu'on puisse faire cette comparaison, parce qu'intellectuellement, cela me semble être une garantie par rapport aux propos et au raisonnement de l'un et de l'autre. J'entendais, il y a quelques minutes, M. le Ministre Antoine dire, sur une chaîne de radio, qu'il y avait un devoir de réserve. Dans le vocabulaire politique de l'opposition, cela se traduit par une certaine difficulté à s'exprimer ou plutôt une opposition sur la décision que vous auriez prise. S'il avait été d'accord, je pense qu'il aurait dit : « *Je suis d'accord* ». Mais, cela je ne l'ai pas entendu.

Ceci dit, si on veut prendre de la hauteur, et à la fois parler du fond et de la forme, je pense que l'on doit faire le contraire de ce que le Gouvernement a fait. Je ne parle pas de la décision. Je pense sincèrement, aujourd'hui, l'image que le Gouvernement – et ceux qui voudraient m'entendre dire, le Ministre Henry, se trompent – a donné sur ce dossier est détestable. L'image que vous avez véhiculée à l'extérieur est catastrophique. Je parle encore bien évidemment de la forme.

On pouvait raisonnablement s'attendre à avoir de l'intelligence, une forme de cohérence, de concertation, de communication claire, nette et précise par rapport à un investissement de 250 millions, que l'on soit pour ou contre, et ce n'est aussi simple que cela.

À quoi avons-nous eu droit, Monsieur le Ministre ? On a eu droit à de la mesquinerie politique, à des contradictions, au « cavalier seul », certains jouant aux Don Juan et d'autres aux *Snipers*. On a eu droit à une cacophonie et c'est ce que retient pour l'instant le citoyen. Le citoyen, lorsqu'il entend le nom « *Citta Verde* » aujourd'hui, retient d'abord cela, à savoir que l'image de la Wallonie est une image qui a été mise en désordre, une image désastreuse.

Je pense que nous devons, par ce débat, et je l'espère en tout cas, le corriger.

Le dossier est lourd, tout le monde le sait. Il devait être présenté comme étant le fer de lance ou même de relance du commerce de la Wallonie.

Permettez-moi quand même de revoir la scène, celle qu'on nous a présentée, que vous avez vécue aux premières loges, Monsieur le Ministre, et pour cause, ce sont vos compétences. Convocation au *kern*, un mercredi soir, tout le monde imagine bien que si on vous convoque un mercredi soir au kern ce n'est pas pour vous dire bravo.

Une fuite organisée, reconnaissez, M. Cheron qu'une fuite organisée par un des partenaires du Gouvernement est extraordinaire, et vous le connaissez. Je vais vous dire ce que l'on dit dans les couloirs, M. Cheron. Dans les couloirs, on vous dit que c'est M. le Ministre Antoine qui a organisé la fuite. Maintenant que ce soit M. Antoine ou pas, pour moi, cela a peu d'importance. Ce n'est pas cela le problème.

Un Ministre-Président qui, à la fois, doit jouer au pyromane, parce que quand il vous convoque, il sait très bien qu'il y aura des étincelles et qui au bout du compte, doit jouer aux pompiers. C'était hier soir, pour ceux qui sont allés au lit un peu trop tôt, tant pis, ils ne l'auront peut-être pas vu mais je vais leur dire : dans un Communiqué « Belga », le Ministre-Président, avec un certain cynisme, que je n'accorde généralement pas d'ailleurs, nous dit que le Gouvernement est conscient du problème. Or, problème il y a. Il y a un problème et on rouvrira le dossier après décision du Conseil d'État. Dans le même communiqué « Belga », M. Nollet lui dit : « *Article 1er du CWATUP et je m'en tiens à cela* ». Ce

n'est manifestement pas fini. Pour les uns, c'est l'article 1er, pour les autres, c'est problème.

J'entends un Ministre fédéral vous traiter d'amateur ou parler d'amateurisme. Mais, chers amis, encore pire et cela je ne l'ai encore jamais vu dans un Gouvernement, quel que soit l'étage du Gouvernement, j'entends un Ministre du Gouvernement wallon venir inciter une commune, d'autres partenaires, le privé, à introduire un recours contre un autre Ministre du même Gouvernement. Cela, c'est du jamais vu.

J'aimerais aujourd'hui, Monsieur le Ministre, vous représentez le Gouvernement, que l'on soit clair. M. Furlan confirme-t-il son propos ? Continue-t-il de dire : « *il faut introduire un recours* » ou M. Furlan infirme-t-il son propos disant : « *j'ai dit une connerie* » ? Quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier ? Quelle est celle de M. Furlan, celle d'il y a quelques jours, d'aujourd'hui ou celle de demain ? C'est celle du Ministre-Président ? Quelle est la position ? J'aimerais que M. Furlan soit clair sur la position du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, c'est vrai qu'on peut parfois être mauvais mais, dans la forme, j'ai dû mal à penser qu'on peut être plus mauvais. Le Gouvernement a vraiment fait fort. Quand on parle d'un Gouvernement, on parle d'une équipe. Y a-t-il encore une équipe gouvernementale ? Je pense qu'il faut se poser la question. Je pense que vous aussi, vous devez vous poser la question, pas seulement en tant que mandataire politique, mais en tant qu'homme. Ai-je réellement encore la confiance de ce Gouvernement ? J'ai bien entendu « le pyromane » qui a dit, en jouant le pompier : « *totale confiance, on continue, c'est très bien comme cela* ». Non, ce n'est pas très bien comme cela ! C'est même très mal comme cela ! Il faut savoir peser réellement les dossiers, les sous-peser s'il n'y a pas d'accord. Il ne faut pas seulement oser le dire, il faut aussi prendre un certain nombre de conclusions.

Monsieur le Ministre, je vais m'adresser à vous, puis au Gouvernement. Je ne pense pas que vous puissiez, dans ce dossier, être considéré comme étant indemne de reproches. La vie est faite de reproches. Quand on prend une décision, forcément, on prend le risque de se faire applaudir – et cela a été le cas, par certains, je peux lire les commentaires dans un certain nombre de dossiers –, mais aussi de se faire huer.

Pour rester sur la forme, parce que c'est là aussi que je voulais que vous me répondiez, vous saviez – je pense que vous me confirmerez volontiers –, que ce dossier était un dossier à haut risque. Vous n'ignoriez quand même pas que quelques jours avant les élections qui ont replacé le MR dans l'opposition, en juin 2009, l'inauguration, que dis-je, la première pierre avait été déposée, caméra à l'appui. J'ai revu cela hier aussi, à la télévision régionale. C'est toujours dangereux évidemment de déposer une première pierre lorsqu'il peut encore y avoir des recours et que des décisions peuvent encore être infirmées. Enfin, c'est avant les élections ! On va faire croire, mais c'est cela qui est dangereux en termes politique à Charleroi, à Farciennes en particulier, un certain nombre de choses.

Vous saviez quand même que l'investisseur pèserait 250 millions d'euros. Ne pensez-vous pas que pour cette somme-là, vous auriez pu le recevoir, en direct, éventuellement aussi, contredire, négocier, tenter d'améliorer ? N'a-t-on pas l'obligation, pour une somme pareille, malgré tout, de dire, on voit, on se rend compte, on essaie d'aller devant. L'autre tactique est de dire : « *je ne veux pas que l'on considère que j'ai été influencé, je ne le fais pas* ». N'y a-t-il pas un regret de votre part sur la méthode à cet égard-là ?

Ne pensez-vous que vous auriez dû informer le Bourgmestre de Farciennes, notre Collègue ici présent ? Qu'en qualité de Bourgmestre, il aurait pu être mis au courant de votre sentiment ? Je suis aussi Bourgmestre. Je sais que c'est très difficile de défendre à la fois l'intérêt général, ce que nous devons faire ici, comme Parlementaires de la Wallonie, et intérêt plus particulier, qui est celui du Bourgmestre. N'y avait-il pas une nécessité morale ?

Vous saviez que les intérêts étaient divergents. Vous avez pris une décision, certains vont l'appeler décision seule et courageuse, mais elle peut être aussi seule et suicidaire. N'y avait-il pas là aussi une nécessité de concerter plus amplement au sein du Gouvernement, par rapport aux compétences ? À refaire, Monsieur le Ministre, n'est-ce pas comme cela que vous referiez, ce qui éviterait ce que je viens d'expliquer sur la forme ?

Sur le fond maintenant, parce que cela aussi nécessite un certain nombre d'explications et une réponse.

Une Région ne peut prospérer que si elle a un commerce qui est vivant. Je pense que cela, quelle que soit l'appartenance politique des uns et des autres, on peut le reconnaître.

Avoir un centre commercial de demain et parler aujourd'hui de demain, n'est pas rien quand on entend que « Carrefour » va fermer ses « hyper ». Effectivement, ce n'est pas ce qui conviendra en termes de proximité. Ce débat a du sens. Il faut pouvoir l'aborder. Mais, qu'est-ce qu'un centre commercial de demain ? Que veut nous présenter le Gouvernement comme étant un centre commercial de demain ? Un centre où les gens qui achètent font en même temps une plus-value pour la région, la sous-région, le commerce, le dynamisme, l'entreprise ? C'est la question à laquelle il faut répondre. Je sais que c'est cela qu'on va nous dire. Mais, aujourd'hui encore, je lis dans la presse qu'on ne sait pas qui sera compétent pour le faire. Quel est le Ministre qui sera à la manœuvre ? Est-ce vous ou M. le Ministre Marcourt ? Est-ce les deux ? Est-ce l'ensemble du Gouvernement, est-ce le Ministre-Président qui va reprendre la main ? Comme cela se passe-t-il ? Ce travail-là, n'aurait-il pas pu être fait plus tôt, avant de prendre la décision qui amène des critiques ?

Quant à l'offre commerciale du dossier, je lis – pour ne pas avoir vu le dossier en particulier, mais vous l'avez vu – qu'on passe quand même en termes de magasins, de 188 à 68, de 155 petites boutiques à 22, plus l'offre socio-économique qu'il y a autour. Avouons qu'il y a quand même une fameuse différence avec le premier dossier.

D'un autre côté, je lis aussi qu'un dossier – qui pourrait être comparé à « Médiacité », que les gens connaissent mieux que moi –, ne fonctionne pas si bien que cela, on a réellement du mal à remplir les cases. Ce débat-là, Monsieur le Ministre, c'est celui qu'il faut pouvoir arbitrer, pas seulement sur un plan théorique, parce que projet doit être vivant. Je pense que ce travail-là n'a pas été fait.

Chers Collègues, peut-être aurions-nous dû prendre en mains cette polémique, cette problématique, cette idée. On aurait peut-être dû donner clairement les lignes de conduite. Mais, je pensais qu'elles existaient. Il y a une Déclaration gouvernementale, la bible gouvernementale, il faut croire que l'encre sèche n'était pas comprise de la même manière par les uns et par les autres, qu'elle n'était en tout cas, pas suffisamment précise que pour éviter ce que nous vivons aujourd'hui.

En termes d'emplois, Monsieur le Ministre, d'emplois promis, ils sont directs et indirects. On parlait de construction écologique, dans le sens développement durable, pour une durée de trois ans. Est-ce, oui ou non, le dossier que vous aviez sous les yeux ? Correspondait-il à ces critères-là ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Est-il vrai qu'on donnait du travail pour trois ans à un certain nombre d'entreprises ? En ce qui concerne les emplois directs, ce qu'on appelle « pérennes », j'ai tout lu : 750, 1.500, 1.000, zéro. Ce ne serait finalement qu'un déplacement d'emplois. Aucun pour Farciennes parce qu'on n'y trouverait pas le personnel nécessaire à ce genre de fonction et de fonctionnement. Quels sont les paramètres permettant aujourd'hui, au Parlement, de se faire une idée en objectivant ce critère emploi ? On ne peut pas le balayer d'un revers de la main. Je comprends ceux qui se raccrochent à un espoir en disant : « *il y a 1.500 emplois potentiels* ».

Alors, il me dit : il y a l'écopôle. Vous l'avez dit, Farciennes ne doit pas considérer que je n'aime pas Farciennes, j'ai donné l'écopôle. C'est comme dans l'autre débat, celui de « Carrefour », deux choses différentes. C'est bien l'écopôle, c'est l'avenir sur le plan économique, les écoservices, les écozonings. Le projet avec le Parlement, merci, Madame la Présidente, nous a permis à quatre collègues d'étudier les écosystèmes pendant quelques mois, on va encore se mettre d'accord sur l'expert qui viendra …

Mme la Présidente. – Quelques semaines. Normalement, il prévoit six semaines.

M. Crucke (MR). – Cela fait deux mois, donc quelques mois. Jusqu'à la preuve du contraire deux mois, c'est quelques mois.

Mme la Présidente. – D'accord.

M. Crucke (MR). – Je veux bien que l'on revoie cela aussi, mais … Une paire de semaines, si cela peut vous faire plaisir, qui font quelques mois et pour un sujet pareil, croyez-moi, on peut même demander une prolongation au règlement, cela vaudra plus la peine, enfin, on n'est pas là.

C'est un débat totalement différent, ne les mélangeons pas. En termes d'emploi, quelles sont les assurances que vous aviez et surtout pourquoi considérez-vous qu'alors qu'on met en avant les fameux thèmes emploi-environnement, dans la Déclaration gouvernementale, on retrouve cela partout : Plan Marshall 2. Vert, emploi-environnement, pour vous dire encore aujourd'hui, Messieurs Nollet et Antoine vont déposer demain au Gouvernement 18 notes communes; emploi-environnement, on va créer de l'emploi. Ici, en quoi le projet ne répondait-il pas au thème emploi-environnement ?

La mobilité. On a aussi une mobilité présente et à venir. Présente, on nous dit que la commune de Farciennes serait dépourvue de mobilité. On n'est quand même pas loin de l'autoroute, je veux bien habiter de l'autre côté du Hainaut, je connais un peu ma géographie provinciale, l'autoroute n'est pas loin. On peut imaginer aussi que la RN90 aurait été aménagée, qu'une gare TEC était construite, parce que c'était possible à faire, c'était des investissements qui auraient pu être utiles.

En quoi cet élément-là, vous qui êtes aussi Ministre de la Mobilité, n'a-t-il pas été un élément déclencheur ou en tout cas, un élément pesant dans votre décision.

Et parce que j'ai promis de ne pas être long, parce que je veux vous entendre et également répliquer, mais aussi entendre les collègues.

Dernier élément, j'évoquerai la transparence du dossier : à la fois la solidité financière de ce dossier, du fameux groupe Mauro, mais aussi l'éthique financière du dossier. Je pense que nous avons tous lu un certain nombre de révélations dans la presse voici quelques heures sur une solidité qui serait finalement à prendre avec énormément de précautions pour autant qu'on puisse encore parler de société. Un groupe Mauro, pour ne pas le citer, qui n'aurait rien d'un groupe, un homme, Robert Marlier, et cela certains s'en souviennent, et j'étais à l'époque à Immo-Congo, je peux vous assurer que pour les collègues qui ont quelques années de vol, Immo-Congo et Robert Marlier, ce n'était pas rien.

Des sociétés qui sont situées dans des paradis fiscaux. Un collègue du Fédéral, pour ne pas le citer, Patrick Moriau, Bourgmestre également qui serait administrateur sans le savoir, j'ai bien compris, on oublie même de déclarer puisqu'on ne le sait pas, c'est évident,

puisque vous ne savez pas que vous êtes administrateur, vous ne le déclarez pas, c'est tellement évident, tellement simple et on dit cela encore aujourd'hui, après avoir parlé d'éthique pendant des semaines et des mois. Et ce n'est pas n'importe quel député qui dit cela, pas n'importe quel bourgmestre, c'est quelqu'un qui a des responsabilités au sein d'une fédération. Moi, ce genre de choses-là, je pensais ne plus l'entendre, mais je m'adresse à mon chef de groupe, cher Willy, si ce Monsieur avait été libéral, MR, mais tu t'imagines ce qu'on aurait eu comme déversements, comme insultes, comme jurons, comme rapprochements, mais nous étions pendu, « les libéraux capitalistes », nous étions pendus ! Mais ce Monsieur n'est pas libéral.

M. Cheron (Écolo). – C'eût été normal.

M. Crucke (MR). – C'est peut-être pour vous, Monsieur Cheron, normal, c'est parce que vous ne connaissez pas, comme Monsieur Miller vous l'a dit un jour, ce qu'est le libéralisme. *(Réaction de M. Cheron.)*

Pour nous, on peut s'amender, je vois que vous pouvez le faire. Le libéralisme ce n'est pas cela, mais ce monsieur-là, il est toujours là.

Monsieur le Ministre, voici mes questions. Aviez-vous connaissance de ces informations ? Aviez-vous quand vous avez pris votre décision en connaissance de la « légèreté » du dossier, je n'ai pas les chiffres comptables, mais quand même c'est intéressant d'aller voir ce qu'on retrouve à la fois sur le *Moniteur* et sur Internet ? Aviez-vous connaissance de cette légèreté financière du dossier ? Aviez-vous connaissance de l'éthique dans ce dossier ?

Si vous aviez connaissance de ces éléments-là, en avez-vous fait part au Gouvernement lorsque vous avez été convié à une petite réunion nocturne, sympathique, cela criait jusqu'à la rue, on entendait crier de l'autre côté de la rue, enfin bon, avez-vous fait part de ces éléments-là ? Avez-vous soulevé ces éléments-là auprès de vos collègues ? Y a-t-il eu un débat sur l'éthique ? Je rappelle que dans la Déclaration gouvernementale, ce terme est un terme qui revient, revient, revient également. Cela a-t-il motivé votre décision ? Malgré le fait que vous en ayez parlé, votre collègue Monsieur Furlan continue à évoquer un recours.

Pour moi, ce sont des questions, non seulement que je me pose, mais que tout le groupe MR se pose et auxquelles on veut évidemment avoir des répercussions. Parce que j'ai l'impression qu'en fonction de votre dernière réponse, Monsieur le Ministre, il faudra peut-être qu'on parle, à un moment donné, de conflit d'intérêts, de groupe de pression. Parfois certains utilisent le terme « trafic d'influence », on est loin du bien commun, on commence à toucher des choses qui sentent nettement moins bons.

J'ai comme une certaine impression que tout ne sent pas bon dans ce dossier. Et j'ai plus qu'une impression quand j'entends certaines choses, mais je veux aussi être solidaire avec des collègues du Parlement. C'est par là que j'en terminerai.

Je l'ai dit à mon collègue le Bourgmestre de Farciennes, je pense qu'à sa place, je n'aurais pas réagi autrement. Mais c'est parce que je peux concevoir que lui ne réagisse pas autrement que je lui demande aussi de concevoir que l'intérêt général de la Région wallonne peut aussi être différent de l'intérêt particulier de Farciennes, aussi dur soit-il à comprendre ce genre de choses-là quand on a deux casquettes.

Mais aujourd'hui, Monsieur le Ministre, devant ce Parlement, nous avons le devoir, non seulement de vous entendre, mais j'espère aussi d'obtenir des réponses aux questions qui ont été posées, c'est le seul moyen, non pas de tourner la page, parce que je suis persuadé que cette page n'est pas tournée, mais c'est le seul moyen réellement de tenter de comprendre ce que le Gouvernement a fait, ce qui, pour l'instant, apparaît réellement comme étant incompréhensible.

Je vous demande non pas avec une certaine sévérité, mais je vous demande vraiment dans l'intérêt de cette région, de l'image de marque de la région, de l'image de marque qu'il faut donner à certains investisseurs, quand je dis certains, c'est à ceux qui méritent de porter le terme investisseur, je vous demande d'être clair, d'être transparent, de nous dire les choses et quand vous n'êtes pas d'accord avec un collègue, d'oser le dire aussi, je préfère que ce soit ici, au sein du Parlement, on peut en débattre, qu'à travers les articles de presse ou par radio interposée ou en se donnant droit de réserve. C'est de la foutaise ! La politique, ce n'est pas cela et ceux qui pensent encore que c'est cela, sincèrement, c'est que, non seulement, ils n'ont pas compris grand-chose, mais qu'en plus, ils acceptent d'être bernés ! Nous, l'opposition, nous ne voulons pas être bernés dans le dossier, mais on veut la vérité et la transparence.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres intervenants pour le groupe MR ? Je passe la parole au groupe PS.

La parole est à M. Kilic pour développer son interpellation.

M. Kilic (PS). – Monsieur le Ministre, vous le savez bien, la position des députés socialistes est très claire en matière d'implantation commerciale, nous ne sommes pas pour un développement anarchique de surfaces commerciales et nous soutenons le renforcement commercial des centres-villes.

Cependant, nous estimons également que certains types de surfaces commerciales ne peuvent s'établir en centre-ville. Et que le pouvoir politique ne peut non plus empêcher leur développement, surtout soudainement, en changeant brutalement les règles à la fin d'un dossier.

J'en viens donc également au dossier : le quartier de vie « *Citta Verde* » à Farciennes.

Un quartier de vie qui comprendrait :

– un centre commercial thématique et j'insiste sur l'aspect thématique, c'est-à-dire centré sur l'habitat et le loisir;
– une crèche de 144 places;
– une centaine de logements;
– un hôtel;
– des espaces de bureaux;
– et des espaces de loisirs.

Le tout avec de nombreuses lignes TEC et une amélioration de la fluidité dans ce quartier.

Sans oublier l'aspect vert de ce projet et les 1.500 m² de panneaux photovoltaïques qu'il contient, auxquels s'ajoute l'aspect flexibo-énergétique.

Ce projet représente un investissement de plus de 200 millions d'euros, pour la création de 1.000 à 1.500 emplois en vitesse de croisière. Plus de 800 hommes de métier seront également mobilisés pour la création de cet espace pendant une durée de trois ans.

Vous le savez, il s'agit de bien plus qu'un centre commercial. C'est un véritable lieu de vie qui s'implante entre deux quartiers de Farciennes et un troisième de Fleurus.

Le projet avait reçu :

– l'accord, dans un premier temps, de la Région, par l'approbation du schéma de structure communale, du règlement communal d'urbanisme et du rapport urbanistique et environnemental;
– le permis des fonctionnaires technique et délégué, ce qui n'est pas simple, vous en conviendrez, pour un dossier de cette importance;
– le soutien des villes de Farciennes, Aiseau-Presles, Fleurus et Châtelet;
– et également le soutien de la ville de Charleroi. Avec en plus, un travail de complémentarité entre ce projet et les projets prévus en centre-ville à Charleroi;
– et finalement, le soutien du Comité stratégique de développement de Charleroi qui regroupe toutes les forces politiques, économiques et syndicales de la Région.

Il est donc clair que le dossier est soutenu par de nombreux acteurs. Pourtant, Monsieur le Ministre, le dossier a piétiné. Sans doute, trop longtemps.

Vous deviez statuer sur trois recours. L'un provenait d'un couple de riverains. Celui-ci était recevable, mais non fondé puisqu'ils ont déménagé. Le deuxième provenait de la ville de Namur et finalement, le troisième recours venait d'Inter-Environnement. En substance, ils estiment que la création de ce quartier de vie va engendrer une pollution supplémentaire, rendre plus difficile la mobilité et j'en passe.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, restons sérieux ! Comme dans toute création en Wallonie, il est impossible, effectivement, d'atteindre un niveau de pollution zéro dans le cadre de tout projet.

Dans ce dossier, il semble que deux positions se contrecarrent : d'une part, la volonté de créer de l'emploi et de résorber le chômage et d'autre part, de ne pas prendre position pour qu'un tel projet aboutisse.

Finalement, Monsieur le Ministre, vous avez pris position et avez décidé de statuer en défaveur du projet.

Il s'agit d'une décision unilatérale de votre part et peu argumentée, et surtout en contradiction avec les recommandations de votre administration.

N'épiloguons pas sur les commentaires, faisons face concrètement à la situation regrettable qui en découle maintenant.

Vous avez déclaré être ouvert à un projet alternatif. Mais pouvez-vous exposer clairement ce qu'il manque pour que ce projet voie finalement le jour ? Le refus est une chose, mais une attitude constructive doit maintenant guider votre action, et le plus rapidement possible.

Monsieur le Ministre, que préconisez-vous concrètement à présent, sachant que pour être pertinent et rentable, l'implantation d'un complexe basé sur une thématique, comme l'est le projet *Citta Verde*, nécessite un minimum de 50.000 m² de surface !

Nous ne parlons pas ici, et là je le répète, d'un centre commercial classique. Ce ne sont pas des magasins qui déménagent d'un centre-ville vers les faubourgs. Les commerces prévus n'entrent pas en concurrence avec les petits commerces, qui gardent toute leur pertinence en centre-ville.

Le projet *Citta Verde* est le contre-exemple de la stratégie de Carrefour qui a mené au séisme social de cette semaine : Carrefour a préconisé une stratégie de créations multiples de moyennes surfaces en centre-ville.

Ici, par contre, *Citta Verde* offre des enseignes inédites ayant besoin d'une surface importante et qui ne se posent pas en concurrence des commerces de centre-ville. Nous parlons, et j'insiste encore, d'un complexe thématique inédit.

Et quand j'ai dit, j'insiste, Monsieur le Ministre, j'ai parfois l'impression qu'on oublie volontairement ou pas, cet aspect essentiel !

Le cheminement de la réflexion ayant mené au projet s'inscrit dans le principe même d'écologie politique qui vous est cher.

À présent, il est indispensable de pouvoir aussi avoir une attitude constructive. Et cela, même si des doutes surviennent sur la validité de votre décision.

En effet, le promoteur du projet initial a annoncé un recours d'extrême urgence devant le Conseil d'État pour annulation illégale du permis, qui aurait été refusé hors délai, avec trois jours de retard et reposerait principalement sur des considérations socio-économiques.

Ici, j'aimerais connaître, Monsieur le Ministre, votre position face à cette réaction ? Qu'en sera-t-il également de l'action annoncée au civil en dommages et intérêts pour préjudices subis ? Et également la saisie de la Cour de justice puisqu'il ne semble pas possible de refuser un permis sur une base de simple concurrence ? Quelle est votre position à ce sujet ?

Et il me revient également que d'autres sociétés ayant œuvré sur le projet envisagent sérieusement à leur tour d'entamer des actions. Je pense qu'à ce stade, il faut avoir la réflexion.

Quand ces promoteurs auront fini par avoir gain de cause, et je pense que cela est fort possible, ne pensez-vous pas qu'il y aura finalement une énorme perte de temps et d'argent dont il aurait été préférable de se passer ?

Compte tenu de ces paramètres, comment envisagez-vous donc d'œuvrer à une solution constructive pour sortir de manière positive de ce dossier ?

Monsieur le Ministre, des initiatives sont-elles programmées par vos services pour permettre de développer utilement et concrètement un projet permettant un développement d'emploi équivalent sur le site ?

Et là j'attire encore une fois votre attention, le projet refusé reste un dossier d'ampleur, avec des arguments chiffrés et argumentés solidement. On ne peut se contenter aujourd'hui d'un refus pur et simple, il faut que vous puissiez rapidement construire une réponse alternative sérieuse, ficelée, avec également des arguments chiffrés et avérés avec une démonstration concrète à l'appui.

C'est une responsabilité dont il serait difficilement acceptable de s'exonérer.

Laissez-moi vous rappeler que l'ensemble des forces vives soutiennent ce projet, bien au-delà de toutes les familles politiques et que votre décision en étonne plus d'un.

Et si je vous demande encore une fois, Monsieur le Ministre, qui consultez-vous ? Que proposez-vous ? Et dans quels délais ? Comment à présent, comptez-vous vous mobiliser pour aider au développement d'une région qui en a bien besoin et ne peut se permettre le luxe de simplement se voir signifier une fin de non-recevoir aux projets économiques.

Monsieur le Ministre, entendez-vous agir cette fois de manière concertée ? Le retard accumulé est un luxe que ne peuvent se permettre les personnes en quête d'emploi.

Et c'est là que j'en termine.

Merci de nous éclairer et d'apporter enfin, je l'espère, des réponses aux questions de fond. Je serai très attentif à vos réponses, que j'espère argumentées et constructives.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Bayet (PS). – Ma question est adressée au Ministre Marcourt, mais qui est retenu en *kern*, qui a un lien aussi avec *Citta Verde*.

Je suis plus extrêmement inquiet de la crédibilité et de l'attractivité de la Wallonie …

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Borsus (MR). – Puis-je me permettre ? Y a-t-il un *kern* pendant une session du Parlement ?

Mme la Présidente. – Je ne suis pas au courant, Monsieur le Député. J'ai demandé au Gouvernement d'être présent pour le débat qui a cours ce matin, je vois que le Gouvernement est représenté par M. le Ministre. Vous savez, je ne suis pas au courant de l'agenda du Gouvernement. Le Gouvernement ne m'a pas prévenu qu'il y avait un *kern*.

M. Borsus (MR). – Le dossier est important évidemment, s'il y a une question d'un parlementaire à un Ministre qui ne peut être présent au Parlement, on peut encore bien l'entendre, mais il n'y a qu'une liste limitative de cas où on est absent du Parlement, lorsqu'on est interrogé. Nous en convenons et nous avons à plusieurs reprises rappelé les Ministres à l'ordre.

Je n'imagine pas, ou alors c'est un kern diplomatique, que, sur un dossier comme celui-là, pour la question que l'intervenant adresse au Ministre de l'Économie sur le sujet, le Ministre soit absent et confie – je laisse à un collègue le soin de répondre. Je souhaiterais qu'on puisse clarifier cette position. Y a-t-il un *kern* pendant une session parlementaire, ce qui est tout à fait inacceptable pour un sujet aussi important ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Madame la Présidente, je me souviens parfaitement bien qu'on a discuté de l'organisation des travaux lors de la Conférence des présidents. Sur ce premier thème effectivement, on avait décidé de ramener toutes les questions qui portaient sur ce dossier particulier. Nous avions également décidé de renvoyer au Gouvernement wallon le soin de s'organiser comme il l'entendait afin qu'il puisse être représenté. Je pense que le Gouvernement wallon est représenté, très bien d'ailleurs, par la présence de M. le Ministre Henry.

M. Borsus (MR). – Il n'y a pas de problème si le Gouvernement wallon a décidé que, sur ce dossier, il faisait confiance à M. le Ministre Henry pour répondre à l'ensemble des questions. Alors, il conviendrait d'informer le député de manière à ce que celui-ci ne vienne pas à la tribune s'excuser en disant : « *désolé, le Ministre à qui je m'adressais n'est pas ici parce qu'il est en kern* ». Il faudra un peu d'ordre dans la maison si possible, mais

si le Gouvernement wallon collectivement a confié au Ministre le soin de répondre à toutes les questions sur ce dossier, j'en prends acte. Si ce n'est pas le cas, il conviendrait que le Ministre interrogé nous rejoigne.

Mme la Présidente. – Je conclus cette petite parenthèse procédurale par le fait que, effectivement, en Conférence des présidents, il a été décidé que le Gouvernement wallon répondrait et s'organiserait. Je prends connaissance que le Gouvernement wallon est là, j'en déduis que le Gouvernement wallon répondra sur les modalités qu'il a choisies aux différents éléments du débat qui sont posés aujourd'hui.

Je propose que M. Bayet poursuive son intervention.

M. Bayet (PS). – Je n'excusais pas M. le Ministre Marcourt, je signalais juste que je lui avais, au départ, adressé la question, mais j'imagine que le représentant du Gouvernement wallon y répondra.

DOSSIER *CITTA VERDE* ET LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement (Suite)

M. Bayet (PS). – Je disais donc que j'étais particulièrement inquiet suite au traitement du dossier *Citta Verde* tant sur la forme que sur le fond, quant à la crédibilité et à l'attractivité de la Wallonie sur la scène économique, qu'elle soit nationale, européenne, ou mondiale.

Finalement, que retient-on dans ce dossier ? Qu'une grande majorité a dit oui. On l'a dit : les villes de Châtelet, Aiseau-Presles, Fleurus, Farciennes, toute une série de bourgmestres : de Montigny-le-Tilleul et d'autres ont marqué leur soutien à ce projet.

Le comité stratégique de développement de Charleroi, qui regroupe toutes les forces économiques sociales, a dit oui. Les fonctionnaires technique et délégué ont dit oui, évidemment puisque le promoteur avait respecté ce que M. Antoine avait demandé lors de son premier refus. C'est donc pour cela que les fonctionnaires techniques et délégués ont remis un avis favorable, parce qu'en tout point cela respectait la législation. M. le Ministre Henry a dit non, en fin de course. Il se base sur la DPR. Je voudrais parler de la DPR, ce qui permettra de rassurer mon collègue M. Crucke sur ma capacité à pouvoir quitter l'intérêt local – je parle bien de la DPR – et je me permets, en toute amitié, de lui conseiller d'être prudent sur ses affirmations, dans ce qu'il lit dans la presse. Je connais un peu plus le dossier et je crois que toute la prudence est vraiment de mise.

La DPR, c'est évidemment la pierre d'angle du travail de ce Gouvernement wallon. Et en tant que parlementaire de la majorité, je m'en félicite parce que j'y crois. C'est notamment une volonté réaffirmée de positionner la Wallonie comme une Région attractive et performante au cœur de l'Europe, désireuse de créer les conditions de l'implantation d'investissements neufs, belges ou étrangers, qui soient générateurs d'emplois et surtout de valeurs ajoutées.

La DPR, c'est aussi un certain nombre d'outils nouveaux qui doivent permettre une gestion publique mieux informée. Et dans le domaine qui nous occupe, la DPR a ainsi fixé comme objectif au Gouvernement wallon l'élaboration d'un schéma régional de développement commercial.

C'est évidemment cet outil, M. Kilic l'a précisé, qui donnera tout son sens à ce chapitre de la DPR. C'est lui qui éclairera les décideurs qui auront à examiner les futurs projets d'implantations commerciales. Il éclairera aussi les promoteurs qui pourront alors construire leur dossier sur des bases solides et en toute connaissance de cause.

Monsieur le Ministre, il me paraît important que vous nous disiez, aujourd'hui, où en est ce projet de schéma de développement commercial. L'administration et le Cabinet de M. le Ministre Marcourt y travaillent déjà. Où en sommes-nous ? Quelle est la méthode de travail ? Quand pensez-vous aboutir ? Et, en l'attente de ce schéma, je voudrais – et cela me semble une question essentielle – savoir quelle est l'attitude du Gouvernement wallon face aux projets qui lui sont soumis ?

Je pense particulièrement aux dossiers qui ont été élaborés avant l'adoption de la DPR. Va-t-on, comme pour *Citta Verde*, pour tous les dossiers qui arrivent en fin de course, leur dire : « *non, maintenant les règles ont changé, vous recommencez tout* » ? Les investisseurs doivent-ils considérer que les nouvelles règles sont d'ores et déjà applicables alors même que le Gouvernement wallon ne dispose pas encore de ce schéma de développement commercial ? Je voudrais vraiment savoir quelle va être votre attitude ?

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, sans revenir dans les détails sur le projet *Citta Verde*, parce que cela a très bien été fait précédemment, et nonobstant la tournure que prend le dossier depuis ce mardi par l'intermédiaire de la presse, je souhaiterais évoquer avec vous quelques éléments du dossier et déplorer l'issue qu'on lui connaît.

Autrement dit, il ne sera pas question ici de juger le promoteur – ce n'est pas notre rôle –, mais bien d'évaluer votre décision de refuser le projet.

Monsieur le Ministre, vous avez donc dit « non » au projet en l'état de complexe *Citta Verde* et vous répétez votre « non » à chaque fois que la presse vous interpelle sur ce dossier. Certes, vous êtes cohérent avec votre affirmation initiale, mais votre décision n'est pas en phase avec les besoins d'une région.

Est-il encore nécessaire de rappeler que la région de Charleroi souffre, économiquement, socialement, que le contexte actuel de crise rend la redynamisation de la région encore plus difficile et que, pour ces raisons, tous les efforts entrepris pour développer la région et permettre à ses habitants d'envisager l'avenir plus sereinement doivent être considérés avec un sérieux qui soit à son plus haut niveau ?

Je ne peux que partager l'avis de M. Bayet, pour qui, refuser un tel projet par les temps qui courent n'est pas raisonnable. De raison, précisément, le Ministre en a manqué lorsqu'il a pris la décision de recaler le projet.

Dans les médias, on a trop peu entendu les arguments qui ont fait pencher la balance du Ministre dans le sens du refus. Que répondez-vous à tous les initiateurs, à toutes les forces vives, à tous les acteurs économiques et représentants syndicaux qui ont porté *Citta Verde*, qui l'ont soutenu parce que convaincus de son grand potentiel socio-économique pour la région ?

Votre collègue M. le Ministre Nollet, qui a tenu à intervenir dans le débat, a eu vis-à-vis de *Citta Verde* et de ses défenseurs, des propos qu'on ne peut que déplorer : « *Amateurisme de la commune, Citta Verde est un mirage, vision passéiste de l'aménagement du territoire* ». Alors que *Citta Verde* se base sur les recommandations de votre prédécesseur, M. Antoine, des fonctionnaires délégué et technique.

Estimez-vous, Monsieur le Ministre, que ces personnes ont aussi une vision passéiste de l'aménagement du territoire ?

M. le Ministre Nollet est convaincu qu'un « mammouth » commercial, pour reprendre son expression, installé en périphérie, tuerait le centre-ville. Avec cela, la ville deviendrait déserte après 18 heures. Qu'est-ce qui permet à M. le Ministre Nollet d'avancer cela haut et fort ?

Pour ne prendre que cette comparaison, voit-on le centre-ville de Liège s'étouffer à cause des zones commerciales développées en périphérie ? Absolument pas, bien au contraire.

L'affirmation de M. le Ministre Nollet manque de fondements. Il n'est pas question de remplacer, de délocaliser le cœur d'une ville, mais bien de compléter une offre de services, une offre commerciale, pour lesquelles il existe une demande. Cela a d'ailleurs été souligné par tous les acteurs.

Dans le chef de M. le Ministre Nollet, c'est d'un côté, l'emploi dans les commerces de proximité au centre des villes versus, de l'autre côté, l'emploi dans les commerces de périphérie. Je pense qu'il se trompe.

Dans le projet qui retient ici notre attention, on ne peut les opposer. La complémentarité entre le centre et la périphérie est souhaitable et même nécessaire et ce, d'autant plus que dans le projet *Citta Verde*, il n'est pas question d'un projet purement commercial, contrairement à ce que certaines réactions peuvent porter à croire. Il s'agit bien d'un projet mixte, d'un véritable lieu de vie.

Quoi qu'il en soit, après avoir manifesté votre refus, vous vous êtes dit prêt à examiner une version remodelée du projet, à condition qu'il soit, je cite : « *très différent* ». Qu'entendez-vous par là, Monsieur le Ministre ? Quelles sont pour vous les conditions nécessaires et suffisantes pour que votre accord soit garanti ?

Avant de conclure, je souhaiterais encore obtenir de votre part des réponses précises à quelques questions.

Vous dites que *Citta Verde* ne créerait pas d'emplois supplémentaires. Des emplois supplémentaires, il y en aurait en nombre, au bénéfice, non pas de la Commune de Farciennes uniquement, mais bien de l'ensemble du bassin carolo. On ne peut le nier ! L'étude d'incidences, dont la pertinence et la qualité ont été soulignées, l'a d'ailleurs bien démontré.

Pour ce qui vous concerne, quelles études avez-vous réalisées, Monsieur le Ministre ?

Vous avez également indiqué que ce projet créerait des problèmes de mobilité. De deux choses l'une : des solutions existent pour fluidifier le trafic autour de la zone, que ce soit en termes d'aménagement ou d'offre de services. Et deuxièmement, n'êtes-vous pas en charge de la mobilité ? Votre responsabilité est précisément d'apporter des solutions, de prendre des mesures sur cet aspect des choses également.

Comme je viens tout juste de le dire, *Citta Verde* est bel et bien un projet mixte incluant un centre commercial thématique avec des moyennes et des grandes surfaces d'enseignes relatives à une offre qui n'existe pas dans la région.

En termes de procédure, trouvez-vous normal de changer les règles du jeu en cours de route comme vous l'avez fait, alors que les fonctionnaires délégué et technique avaient remis un rapport favorable ?

À tous ceux qui ont porté le projet, comment expliquez-vous votre modification des règles pour les dossiers en fin de course ? Où est la cohérence, Monsieur le Ministre, notamment avec votre administration ?

Enfin, trouvez-vous normal de décider seul sur ce projet et de le balayer du revers de la main alors que, d'une part, il représente, à titre de comparaison, près d'un sixième du budget alloué au plan Marshall 2. Vert et que, d'autre part, les implications socio-économiques exigeaient une concertation ?

En effet, dans votre décision, où sont vos collègues, MM. Antoine, Marcourt et Demotte ? Monsieur le Ministre, que faites-vous du principe de la collégialité ?

Avez-vous déjà oublié que le développement durable, c'est une alliance de trois pôles : l'environnement, l'économique et le social ? Qu'avez-vous donc fait

des pôles économique et social ? À travers votre décision vous les avez oubliés.

J'en conclus, en réaffirmant mon soutien au projet *Citta Verde* et en rappelant qu'il faut donner à la région de Charleroi et à tous ses habitants de meilleures perspectives d'avenir. Ils ont besoin d'être soutenus et non freinés. J'ose espérer que les décisions que vous prendrez à l'avenir s'inscriront pleinement dans cet objectif.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à présent au groupe Écolo.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voudrais commencer en rebondissant sur l'intervention de Mme Trotta.

En ce qui concerne l'emploi, j'aurai plutôt tendance à intituler mon paragraphe. Quand le commerce étouffe le commerce. Finalement, la grande question qui se pose est : ce projet sera-t-il porteur d'emplois, au-delà de la Commune de Farciennes, sur toute l'agglomération ? Nous n'avons peut-être pas les mêmes lectures, mais m'occupant de l'aménagement du territoire et de développement économique depuis des années, je lis des études qui vont dans le sens de : « *il faut faire attention* ». On ne saurait pas absorber tous ces développements commerciaux. À un moment on arrive à saturation. L'étude de M. Calonger sur l'agglomération carolo dit : « *Qu'on peut absorber 40.000 m² quand tout le monde sait qu'il y a maintenant dans le pipe 350.000 m² de projets* ». En termes d'emplois réels, la question est là, est-ce créateur d'emplois, créateur d'une économie future pour notre Wallonie ?

Mes collègues l'ont quasi tous repris avant moi, il y a évidemment les déclarations récentes de l'UCM et notamment le Belga d'hier qui reprend texto, à la suite de la catastrophe de Carrefour, « *la nécessité de soumettre les implantations commerciales à une vision cohérente de l'offre équilibrée et surtout adaptée aux besoins, pour ne plus être captif de cette offre, je reviendrai dessus après, mais de l'adapter.* » Cela mérite qu'on prenne en considération ces déclarations-là par rapport à l'économie et par rapport à l'emploi.

La vitalité commerciale, M. Crucke l'a souligné, on en a tous besoin, mais ce que M. Crucke n'a pas dit est qu'elle n'est pas infinie. Les zones de chalandise ne sont pas infinies et qui plus est, le pouvoir d'achat n'est pas infini. Dans ce Parlement, on parle sans cesse de crise et maintenant, on me dit que pour résoudre la crise on mettrait un emplâtre sur une jambe de bois. Les événements sont là ! Et je reviens sur la dernière déclaration de l'UCM pour appuyer que ce type de projet n'est évidemment pas la solution à un redéploiement de notre économie, pas une solution à la création d'emplois nets.

La DPR, par rapport à cela, trace déjà la ligne politique à suivre et avalise *de facto* le constat dont je vous fais part : où elle dit : « *On prévoit évidemment l'élaboration du schéma régional de développement commercial afin de* », je cite : « *Éviter la prolifération anarchique des commerces à la suite de la concurrence, à la fois, dans les communes ou entre communes* ». Cette déclaration est un acte politique fort. Et je voudrais même pousser un peu plus loin, le raisonnement jusqu'à me demander si, quelque part, ce développement commercial, qui est poussé jusqu'à la saturation, sert réellement notre économie ou l'empêche de se développer dans d'autres créneaux. S'il faut des centres commerciaux, s'il faut une vitalité commerciale, en faut-il autant ? Au point qu'ils arrivent à se déforcer l'un l'autre, à s'étouffer ? Notre économie n'aurait-elle pas intérêt à rediriger ces flux financiers, à la fois, des investisseurs et des consommateurs vers d'autres activités, plus pérennes, plus durables qui serviront réellement une nouvelle économie plus durable? C'étaient mes premières questions.

Les suivantes concernent plus directement l'aménagement du territoire à proprement parler. On a beaucoup parlé des centres-villes, notamment de Charleroi, mais Namur peut être touché aussi, du développement de ces centres-villes et d'urbanisation au sens large, en lien avec son agglomération et en lien avec sa périphérie, où il faut, bien entendu, que tout le monde co-existe là-dedans et trouve une place adéquate. J'ai presque envie de faire un clin œil au PUM de Liège qui est quand même un premier plan urbain de mobilité qui, via l'analyse de la mobilité, met réellement en perspective les grands enjeux en terme d'aménagement du territoire : la localisation de fonctions importantes sur le territoire. Le projet de la *Citta Verde* est directement concerné par cela.

Mon propos sur l'urbanisation et sur le développement d'un centre en lien avec sa périphérie, c'est de relayer, encore une fois, les nombreuses études et leurs constats. S'il fallait encore une preuve de cette réalité vécue sur le terrain c'est que le 8 février, les commerçants du centre-ville de Charleroi défilent endeuiller pour dire que notre centre se meurt. Comment gère-t-on cette urbanisation de l'ensemble de l'agglomération, du centre et de sa périphérie ?

Je voudrais souligner que la DPR et le CWATUPe n'ignorent pas ces enjeux. Elle souligne même les dangers et entend les maîtriser en se fixant des objectifs de reconstruction de la ville sur la ville, de maîtrise de la mobilité, de gestion parcimonieuse du sol et de valorisation de l'existant.

Si les développements excessifs en périphérie peuvent nuire au développement harmonieux des centres-villes qui en ont bien besoin qu'on s'attèle à la tâche, je viens de rappeler l'exemple de Charleroi, pire que cela, ces développements périphériques se nuisent entre eux. C'est mis en évidence, au sein même de la Commission de l'Aménagement du territoire de ces projets surdimen-

sionnés parlement. Combien de fois n'entendons pas dire que ce sont évidemment les friches de demain ?

Pour prendre une référence plus large, je voudrais donner un exemple qui, selon moi, est édifiant et qui m'a été soufflé par un de mes collègues. J'ai lu avec attention un article *Du Monde* du 20 janvier où Procos (Procos est une association qui fédère 233 enseignes dont Zara, Etam, la Fnac), s'inquiète de la prolifération des centres commerciaux, tandis que la consommation ne cesse de faiblir. Si le repli a lieu en centre-ville, il est encore plus net en périphérie. La périphérie elle-même tue la périphérie. Une solution pour le site de Farciennes, doit être vue à moyen terme au moins. Mon propos est de dire qu'il faut tenir compte des autres projets en périphérie qui péricliteraient à la suite de l'ouverture de *Citta Verde*. M. Bayet me comprendra, le site est une friche industrielle qui le préoccupe, ce que je peux comprendre. Serait-il pensable que sa reconversion en génère d'autres ? Voire que celui-là même devienne une friche commerciale rapidement. Vous imaginez le mastodonte, difficile à réhabiliter que serait la *Citta Verde*.

Je souligne donc, par rapport à cet article et cette référence française de Procos que je continue à citer : « *C'est là en périphérie que se situent les grandes zones commerciales auxquelles on accède qu'en voiture et ce sont elles évidemment qui souffrent le plus. Mais malgré tout les ouvertures et créations de surfaces commerciales se poursuivent à un rythme soutenu, la surproduction crée un phénomène de cannibalisation des commerces fragilisant les emplacements, c'est un nonsens on risque de créer des friches commerciales.* » Je cite, ce n'est pas une petite réflexion de ma part, mais bien des études qui sont éminemment plus larges. Comment gère-t-on cette urbanisation et cet aménagement du territoire d'une ville qui doit vivre en lien avec son agglomération, avec sa périphérie ? Comment ne pas se déforcer les uns et les autres ? » C'est pour cela que je faisais référence au plan urbain de mobilité de Liège, parce qu'il tente de revaloriser chacun dans son rôle et son pouvoir de développement.

– Mme Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.

C'est pourquoi, je voudrais entendre M. le Ministre Henry sur les enjeux de l'agglomération carolorégienne toute entière.

Mon troisième « set » de questions concerne la situation transitoire. On a un schéma de développement commercial qui est en phase d'élaboration. On l'attend. Il est prévu par la DPR. Il correspond à une réelle demande. Je pense que cette demande sous-tend directement le fait qu'à l'heure actuelle on est captif d'une offre excessive de ces investisseurs souvent étrangers, qui exploitent notre territoire un peu à leur guise. Alors qu'un plan stratégique de gestion et notamment de développement de l'offre commerciale permettrait de ne plus être captif de cette offre mais proportionnels. Et on sait combien ils ne sont pas philanthropes et je n'insisterai pas sur l'article du *Soir* d'hier. Ils agissent souvent dans des zones qui justement ne sont pas florissantes commercialement. On sait qu'ils peuvent être intéressés par des agglomérations et des périphéries qui périclitent simplement pour créer une nouvelle offre qui capte le consommateur un peu endormi et qu'il ramène un temps, dans leur propre infrastructure, au détriment des autres, mais qu'à cela ne tienne, dans quatre ans, c'est revendu et ils sont partis. Eux, ils s'en moquent, mais nous, nous devrons le gérer avec toute la confiance publique qui s'impose.

Il y a évidemment urgence d'adopter ce schéma stratégique de développement commercial. Entre-temps, nous sommes dans une période transitoire. Il faut prendre une série de décisions parce que laisser aller la décision pour l'instant, c'est se rendre captif de cette offre qui ne correspond pas à une demande réelle de nos besoins de développement économique. Monsieur le Ministre, comment arrivez-vous à gérer cette situation transitoire complexe ? J'ai lu que vous suiviez un certain canevas de réflexion que, j'imagine, on adaptera à chaque contexte, à chaque région de la Wallonie.

– Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.

Je voulais clôturer par un point qui peut paraître plus anecdotique, mais qui ne l'est pas : la mobilité. Je me suis remémoré notamment l'avis du CWEDD qui soulignait les nuisances imputables au trafic, compte tenu de l'implantation du projet en dehors d'un centre urbain, et de l'importance de sa zone de chalandise. Et la réduction de 20 % de la surface par rapport à la première demande de permis, ne changera rien à cette situation.

Au niveau de la mobilité, on implante un centre commercial à Gingelom, puis après on souhaite qu'il soit plus accessible, via une ligne du TEC ou que ce soit l'accessibilité ou l'impact sur l'environnement, la gestion se fera avec des fonds publics. On implante un centre commercial et puis, on dit qu'il faut le rendre accessible, mais n'est pas en amont. Il faut réfléchir à l'accès à ces infrastructures et aussi leur démocratisation ? Si l'offre commerciale est source d'épanouissement et d'économie, il faut aussi qu'elle soit démocratiquement accessible.

Que ce soit par rapport au développement économique : est-ce réellement un projet créateur d'emploi et la vision générale qu'on devrait avoir. Que ce soit par rapport au développement urbain, centre/périphérie et la périphérie qui se tue entre-elle, situation actée par les études qui ont pignon sur rue. Que se soit la gestion de la situation transitoire dans l'attente du schéma régional de développement commercial ou le problème de mobilité qui est à mon sens loin d'être anecdotique tant il a des conséquences sur la gestion des fonds publics, ce sont là les quatre pans de mon intervention.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, le bassin de vie carolorégien est depuis quelques années le théâtre d'annonce de nombreux projets commerciaux tout aussi importants les uns que les autres et ce, tant dans le centre-ville qu'en périphérie. Ce foisonnement de projet immobilier a de quoi interpeller en matière d'aménagement du territoire et de choix de localisation des activités commerciales dans un bassin de vie de grande taille. Les terrains idéalement localisés en matière d'accessibilité durable, de proximité de la clientèle seraient-ils devenus soudain, si nombreux. La croissance économique de la région de Charleroi serait-elle devenue si exceptionnelle que les commerces actuels manquent d'espace pour assurer l'augmentation de leurs ventes et que le potentiel commercial de la région de Charleroi explose à ce point ?

Son attractivité de la région de Charleroi est-elle aussi forte que cela ou assistons-nous en l'absence de balise insuffisamment précise sur la gestion du territoire, à une lutte sans merci entre grands opérateurs immobiliers, entre grands opérateurs commerciaux pour capter à leur propre avantage les revenus locatifs des activités commerciales actuelles en cherchant à accroître leur zone d'attraction pour capter ces revenus dans un périmètre de plus en plus grand et dans une zone où les petits opérateurs immobiliers sont aussi fragiles ?

Il y a fort à parier que c'est cette seconde logique qui s'impose fort peu soucieuse de la gestion du territoire et que cette logique soit vraisemblablement amplifiée par la présence de liquidité importante sur les marchés financiers. Si je m'en réfère au schéma de développement commercial de l'agglomération de Charleroi dont nous disposons, ce que nous n'avons pas encore pour la Wallonie, mais pour la région de Charleroi nous l'avons réalisée par l'association de l'aménagement de centre-ville à la demande du prédécesseur du Ministre M. Henry, la seule zone commerciale du Bultia sur la zone de chalandise de Gerpinnes, correspond au premier critère extension du pouvoir d'achat de la population dans une zone déterminée qui permet effectivement le développement de nouvelles activités commerciales sans fragiliser les activités commerciales existantes.

Cette étude conclut qu'aucune autre zone de la région de Charleroi ne présente cette caractéristique. Il y a un risque évident que le développement de toutes nouvelles zones commerciales dans les autres zones du bassin de vie de Charleroi ait un impact direct sur la viabilité et l'existence des autres zones commerciales du bassin de vie carolorégien, tant dans sa conception étroite que dans sa conception large. Je ne pense pas qu'il faille cliver le débat, grandes surfaces, petit commerce local parce que dans la région de Charleroi on a déjà une concentration importante de grandes surfaces, de *retail park*, et donc on risque d'assister à une concurrence de ces parcs et des ces zones entre-elles.

Je n'en prends pour exemple, malheureux aujourd'hui, reconnaissons-le, mais c'est un exemple qui doit guider nos réflexions, la situation dramatique que le groupe Carrefour traverse et qui fait effectivement conduire à la fermeture – et j'espère qu'on trouvera une solution alternative – d'une des grandes surfaces du groupe Carrefour justement dans la région de Charleroi.

Je pense aussi qu'il faut bien garder à l'esprit que, si la zone de chalandise de Charleroi s'étend assez largement vers le Nord du côté de Nivelles et vers le Sud du côté de Chimay, elle est vite coincée d'un côté par l'agglomération louvièroise et de l'autre côté par le pôle commercial namurois.

Il y a une limite au développement de l'attractivité commerciale de la région de Charleroi qui est fixée par ces éléments-là et qui est mise en évidence dans l'étude qui a été réalisée à la demande de la Région wallonne sur les zones commerciales de la région de Charleroi.

Plutôt que de voir quel est le potentiel global de développement de l'activité commerciale sur la région de Charleroi où l'étude montre qu'il y a une limite qui fixe estimée à 40.000 m^2 sur l'agglomération de Charleroi, je pense que la question se pose plutôt en termes de localisation de ces activités commerciales.

Or depuis de nombreuses années, le développement des nouvelles zones commerciales carolorégiennes s'est réalisé en périphérie de la ville, Gosselies, Montigny-le-Tilleul, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, au détriment de zones d'activités commerciales et de complexes commerciaux qui existaient antérieurement au centre-ville de Charleroi. Le commerce du centre-ville s'en trouve particulièrement fragilisé tant sur Charleroi que sur la Ville de Châtelet où le déséquilibre est encore plus grand. Il faudra, au travers de toutes les décisions d'aménagement du territoire et d'urbanisme de la région de Charleroi, mais aussi de Wallonie, prendre des mesures pour favoriser la revitalisation des centres-villes.

C'est d'ailleurs vital pour la périphérie de ces centres qui pourraient être tout aussi victime du déséquilibre de fonction des centres-villes qu'on connaît particulièrement à Charleroi par une sorte d'implosion d'attractivité de l'ensemble de l'agglomération.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer que la revitalisation des centres-villes figure bien dans la Déclaration de politique régionale comme élément prioritaire, et que les décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire, d'octroi de permis concernant les zones commerciales, rencontre bien cette préoccupation importante ? M. Borsus pense que la question est téléphonée, mais je préfère quand même en avoir la confirmation parce que, quand j'entends certaines prises de position, j'en ai des doutes.

Comme écologiste, je pense que, pour la région de Charleroi, il y a un enjeu vital sur deux centres-villes, celui de Charleroi et celui de Châtelet, tous deux en voie de paupérisation. Le centre-ville de Châtelet est encore plus préoccupant que le centre-ville de Charleroi. Cette préoccupation doit guider les décisions qui sont prises

en matière d'aménagement du territoire, tout en sachant bien et je pense que c'est important aussi, puisqu'on parle de projet immobilier, malgré que j'ai une partie des questions plus larges sur l'ensemble des projets commerciaux sur la région de Charleroi. Il est clair que si la Déclaration de politique régionale prévoit le recentrage des activités commerciales vers les centres-villes, il est aussi important que les projets commerciaux qu'on connaît au centre-ville et plus particulièrement sur Charleroi, mais je crois que cela peut-être la même chose sur Verviers doivent s'intégrer harmonieusement dans les centres urbains.

Mme la Présidente. – Monsieur le Député, je vous invite à conclure. Le temps de parole est écoulé.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, j'ai encore juste deux questions et puis une conclusion. Je voudrais aussi que Monsieur le Ministre puisse me faire part de l'état d'avancement des démarches en matière d'aménagement du territoire sur l'ensemble des projets commerciaux sur la région de Charleroi. Il y a le projet de Ville 2 qui a été cassé par le fonctionnaire délégué. Il y a le périmètre de remembrement urbain qui est en cours, qui est arrivé dans votre Cabinet pour le projet de Rive Gauche. Cela me parait particulièrement important. Je voudrais vous demander quelles sont les balises qui conduiront votre action et votre prise de position dans le cadre de vos compétences en matière d'aménagement du territoire et de mobilité pour orienter vos décisions par rapport à ces différents projets. Confirmez-vous effectivement la Déclaration de politique régionale par rapport aux zones commerciales, à savoir la priorité au cœur des villes dans les zones urbaines, mais aussi la préférence à l'extension de zone commerciale existante plutôt que la création de nouveaux pôles supplémentaires qui pourraient fragiliser les pôles existants ?

Mme la Présidente. – Concluez, Monsieur Desgain, votre temps de parole est épuisé.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, pour conclure, sur la Commune de Farciennes, je crois beaucoup à l'écopôle et j'espère sincèrement que tous ensemble nous pourrons contribuer à ce que ce projet réussisse et qu'il soit effectivement porteur d'emplois, notamment pour les demandeurs d'emploi de longue durée de la région de Charleroi. C'est un élément essentiel. Si la politique d'aménagement du territoire et de localisation des implantations commerciales est bien pensée en termes de développent durable, nous pourrons avoir une revitalisation des centres urbains qui, en termes de lutte contre la paupérisation de notre population et de création d'emplois, est un enjeu fondamental.

(Applaudissements sur les bancs.)

Mme la Présidente. – La parole est au groupe cdH.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, sans transition, votre décision de refuser purement et simplement le permis de Farciennes concernant le projet *Citta Verde*, pourtant revu et corrigé, a été terriblement interpellante, décevante et mal perçue, et c'est franchement peu de le dire, à plus d'un titre et ce, par de nombreux acteurs locaux.

Tout d'abord sur le fond du dossier, Monsieur le Ministre, et malgré le fait que de nombreux éléments ont déjà été évoqués par mes différents collègues, je ne peux à nouveau que regretter une absence de prise en compte des arguments mis en avant par le comité de développement stratégique de la région de Charleroi pour qui ce projet devait effectivement revêtir une signification toute particulière d'un point de vue économique.

Et cela est d'autant plus étonnant que toutes les formations politiques avaient appuyé l'implantation du centre commercial à Farciennes, même si, j'en conviens, des nuances avaient été formulées par certains, le principe semblait à tout le moins acquis.

En effet, il faut quand même rappeler que le projet *Citta Verde* n'est pas neuf. Celui-ci a débuté il y a plus de cinq ans. Il a été considérablement réduit depuis 2005 et 2007, à juste titre et avec beaucoup de pertinence, par votre prédécesseur, et ce, afin de diminuer au maximum l'impact négatif sur le commerce et la mobilité, des thèmes qui sont chers à votre formation politique.

Le projet *Citta Verde*, introduit en 2008, est nettement moins important puisque les chiffres ont déjà été répétés. Il est passé de 180 à 66 magasins, de 4.800 à 2.600 places des parkings, 24.750 à 13.000 visiteurs par jour et une augmentation des lignes TEC puisqu'elles passaient de quatre à sept lignes.

Le redimensionnement était donc déjà extrêmement important. Tous ces changements visaient, je le répète, à répondre, point par point, aux observations de l'administration, qui s'est montrée quant à elle satisfaite et a accordé, à l'époque, un avis positif au projet.

Le changement le plus important concernait la concentration du projet sur les enseignes de taille moyenne à grande, en grande majorité dans le domaine de l'équipement et de la maison. Pour toutes les personnes qui connaissent bien l'arrondissement de Charleroi, on sait que ces propositions ne se retrouvent pas ailleurs. Cela devait permettre d'atténuer les incidences concurrentielles sur les centres-villes, notamment sur le centre-ville de Charleroi, car justement dans ces centres-villes, on trouve aujourd'hui que très peu de moyennes et de grandes enseignes vendant de l'équipement de maison.

Le concept novateur par ailleurs de ce complexe commercial et de loisirs devait permettre d'attirer des clients étrangers et d'autres régions et non de viser évidemment exclusivement le public carolo et ainsi d'ouvrir éventuellement le marché de la région de Charleroi à un grand nombre de nouveaux consommateurs.

En outre, il faut également noter des modifications importantes du projet en termes d'utilisation rationnelle, durable de l'énergie et de panneaux solaires, d'aménagement de qualité aux abords du projet, de la mise en souterrain des voiries de la circulation des parkings, d'intégration urbanistique et d'architecture. Et évidemment, toutes ces modifications ont été réalisées afin de limiter l'impact environnemental initial du projet.

Enfin, et on l'a déjà dit à plusieurs reprises ce matin, l'aspect économique est et reste évidemment un argument majeur, car de manière générale, la balance en termes de créations d'emplois est confirmée positive pour le projet, en particulier pour le bassin d'emplois de Charleroi.

L'étude d'incidence sur l'environnement, et je ne pense pas que cela a été dit ce matin, s'exprimait en tout cas en ces termes sur les risques de pertes d'emploi :

« Ainsi les opportunités de création massive d'emplois qu'offre le projet pour cette région défavorisée sont d'une telle importance, que les risques pour l'emploi existant dans le domaine de la distribution dans cette région peuvent être considérés comme acceptables.

En conclusion les répercussions sont limitées si on les compare aux opportunités du projet, permettant de créer un véritable pôle d'emplois à Charleroi avec des possibilités de création d'emplois indirects à long terme, bien au-delà des prévisions des 1.519 emplois du projet. ».

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, au-delà du fond du dossier, c'est avant tout sur la forme, sur la manière de conduire le dossier. Vous m'avez particulièrement surprise, mais surtout déçue. Vous prônez, et à juste titre, le dialogue, le concessus, l'écoute, le partenariat, et, dans ce cas précis, vous décidez seul, sur un projet économique diablement important ! Pour rappel; c'est quand même 250 millions d'euros et 1.500 emplois dans la commune réputée une des plus pauvres de Wallonie. Reconnaissez, Monsieur le Ministre, que ce n'est quand même pas tous les jours qu'un tel dossier arrive sur la table du Gouvernement wallon et que cela méritait à tout le moins une information, éventuellement un débat auprès de vos collègues.

Par ailleurs, les derniers éléments qui ont été mis sur la place publique par la presse et qui jettent un trouble, je le reconnais, dans les esprits, démontrent combien un minimum de collégialité, notamment avec votre collègue le Ministre Marcourt, eut été nécessaire. Je ne peux donc encore une fois que de déplorer un manque de concertation évidente entre votre Cabinet, les autorités locales, le promoteur, mais aussi vos collègues.

Comme je l'ai dit et sans vouloir remettre en cause votre compétence dans ce dossier en matière de délivrance de permis, bien évidemment, il va de soi, et reconnaissez-le que cela dépasse largement l'aménagement du territoire au sens strict, que cette décision semblait devoir impliquer le Gouvernement wallon dans son ensemble dès l'instant ou cela concerne le redéploiement d'une région.

En tant que parlementaire de l'arrondissement de Charleroi, je considère que cette décision de refus du permis d'urbanisme, mais surtout la manière et j'incite vraiment, la manière dont elle a été prise est terriblement interpellante, décevante, car elle empêche aujourd'hui, la Commune de Farciennes, et plus largement la région de Charleroi, de bénéficier d'une très belle opportunité de revitalisation du tissu économique dégradé par le déclin de l'industrie.

Vous me direz que vous êtes par ailleurs prêt à revoir le dossier. Très bien, mais aujourd'hui, il est au Conseil d'État. Je vous avoue que ces propos m'ont aussi interloqué parce qu'après avoir dit non, vous dites aujourd'hui que vous êtes prêt à le revoir ! Mais justement, Monsieur le Ministre, sur la base de l'avis de votre administration, de l'ensemble des éléments que moi et d'autres avons déjà développé ce matin, pourquoi ne pas simplement avoir émis un avis positif sous réserve, sur base de conditions claires ? Cela aurait permis au chantier de démarrer et par ailleurs, cela vous permettait, en même temps, de redéfinir les points litigieux en parfaite cohésion avec l'ensemble des acteurs. Dès lors, Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas avoir adopté une attitude constructive, plutôt qu'un refus sans concertation ?

Depuis des mois, notre Gouvernement wallon travaille d'arrache-pied à la mise en place d'un contexte général qui doit inciter à la relance économique. À l'heure du plan Marshall 2. Vert et j'étais, pas plus tard qu'hier soir, avec d'autres dans la salle au premier retour de présentation de notre Gouvernement wallon à Charleroi, on ne peut que regretter qu'une décision, qui a été prise aujourd'hui, empêche la création d'emplois tout en ajoutant qu'au-delà de la construction, des emplois supplémentaires allaient pouvoir être développés.

Je rappelle quand même à nos collègues qu'en dehors de la création d'un centre thématique, le projet *Citta Verde*, c'est aussi des places publiques, des voiries, du logement moyen, des aménagements collectifs, une crèche, un hôtel, une antenne de police, une gare TEC, et le tout rappelons-le et n'en déplaise à ma collègue Mme Cremasco, sur une friche industrielle et dans un grand souci d'intégration de l'espace de vie existant.

Aujourd'hui, toutes les forces vives de la Région sont en attente. Elles sont surtout inquiètes, Monsieur le Ministre, quant à l'avenir de Charleroi. Car vous allez devoir vous prononcer demain sur l'extension des différents zonings, l'aéropôle étant le plus attendu, mais aussi sur la localisation du campus technologique, sur la localisation de l'aérogare ou encore sur le tracé de la E420. J'ose espérer que ces décisions se prendront rapidement, en concertation, et en ayant toujours à l'esprit le développement de la plus grosse métropole wallonne. Monsieur le Ministre, je profite de ce débat pour également vous entendre sur ce sujet et nous en dire plus sur ces différents éléments.

Au-delà de la délivrance d'un permis parmi d'autres, je souhaite insister sur le fait qu'il s'agit d'un projet qui mérite un vrai débat et en particulier au sein de ce Parlement wallon où les arguments des uns et des autres doivent pouvoir être clairement exposés et entendus. J'attends de votre part, mais aussi de l'ensemble du Gouvernement wallon, une réelle écoute, vis-à-vis d'une région qui doit impérativement se redéployer. Le Ministre-Président ne disait rien d'autre, hier soir, devant le parterre des forces vives de notre Région et donc j'aimerais vous aussi vous entendre sur ce sujet.

Monsieur le Ministre, si aujourd'hui, c'est le cas de *Citta Verde* qui nous préoccupe légitimement, la problématique des implantations commerciales en Région wallonne ne se limite évidemment pas à ce seul cas, aussi emblématique soit-il. On le sait, de nombreux projets existent à travers la Wallonie, qu'ils soient encore en attente, qu'ils soient toujours en discussion, ou qu'ils soient déjà amorcés. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs déjà été évoqués de manière spécifique dans cette Assemblée, je n'y reviendrai pas.

Mais il me semble important, dans le cadre de ce débat parlementaire, d'élargir quelque peu nos propos. En effet, il est essentiel de « sortir par le haut » de ce seul dossier *Citta Verde*, en prenant davantage de recul, en débattant de manière plus globale de l'ensemble de la problématique des « implantations commerciales » – et mon Collègue M. Crucke ne disait rien d'autre ce matin en commençant le débat. Je voulais vraiment ce matin profiter de ce débat pour l'élargir, pour prendre de la hauteur et pour aborder avec vous la question difficile qui sera évoquée demain : quelle ligne de conduite comptera suivre le Gouvernement sur cette question ?

Il ne faut pas se leurrer, il n'y a pas que Farciennes et Charleroi, plusieurs autres communes sont déjà confrontées à des choix difficiles en termes d'implantations commerciales, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, de mobilité, d'emploi et de développement économique. En ces temps de crise, Monsieur le Ministre, comment les responsables communaux de nos villes et communes peuvent-ils résister aux multiples pressions et analyser sereinement les multiples projets, qu'ils soient bons ou moins bons par ailleurs, que de nombreux promoteurs leur soumettent régulièrement ?

Le danger est de voir se développer une concurrence malsaine entre les communes. Une course à l'implantation commerciale sur son sol au détriment parfois d'un urbanisme optimal, mais aussi de l'activité économique et commerciale dans les communes voisines ou encore dans les centres-villes. D'ailleurs, la DPR elle-même prévoit d'agir avec vigueur afin de relancer et d'assurer pleinement la vitalité et le dynamisme de ces centres-villes trop souvent appauvris et désertés.

Dès lors, il est essentiel d'inscrire toute cette problématique dans un double cadre : celui d'un schéma commercial communal renouvelé, rigoureux et aux critères clairs et identiques pour tous, mais surtout celui d'un schéma de développement de niveau régional à même de prendre en compte l'intérêt général, au niveau de la Région wallonne tout entière. Je sais que le pari est difficile et que les arbitrages s'annoncent plus que compliqués. Demain, quand nous devrons peut-être décider où ira quoi, je pense qu'on risque de s'arracher à plus d'un titre les cheveux. Cependant, il n'y a pas d'autre manière de faire si on veut enfin éviter des choix trop contradictoires entre localités voisines ou des concurrences contre-productives entre celles-ci.

Je voulais vous entendre, Monsieur le Ministre, sur cette analyse ? La partagez-vous ? Comment envisagez-vous un tel « schéma régional » ? De quelle manière pourrait s'articuler demain le schéma régional avec les schémas locaux ? Quelle place pourrait prendre la notion de « schéma d'agglomération commerciale » ? Pensez-vous qu'une telle manière de procéder aurait permis d'éviter les tensions actuelles autour du projet *Citta Verde*, comme autour d'autres projets relativement controversés ailleurs en Wallonie ?

Parallèlement, que pensez-vous du « système séquentiel » d'aménagement du territoire pratiqué en Grande-Bretagne ? Là-bas, les promoteurs doivent d'abord déposer un projet en centre-ville; sinon, ils doivent démontrer que leur projet est incompatible avec cette localisation; et enfin, ils doivent se rabattre sur du péri-urbain puis enfin, sur des implantations en périphérie. Est-ce éventuellement une approche dont nous pourrions nous inspirer ? Ce système peut-il s'inscrire dans le sens souhaité par le Gouvernement et la DPR ? N'est-ce pas une piste qui résoudrait un certain nombre de nos problèmes actuels en matière d'implantations commerciales, de gestion de l'offre au niveau régional ?

Pour conclure, j'aime beaucoup mes Collègues Écolo, mais à force de dire que les centres commerciaux se nuisent entre eux, je constate que pour l'instant, il n'y a plus rien qui bouge, il n'y a plus rien qui se décide. Et sur le terrain, les gens attendent et à un moment, il faudra quand même bien bouger. J'ai entendu mon Collègue M. Desgain tout à l'heure dire qu'à Charleroi, il y avait de nombreux projets. Il est vrai qu'il y a de nombreux projets et que si on les globalise, on atteint plus ou moins 370.000 m^2. Mais pour l'instant, il n'y a pas un m^2 de projet qui a commencé. Et donc, il me paraît absolument nécessaire aujourd'hui d'arrêter d'attendre et de prendre des décisions.

Pour conclure, je dirai simplement que s'il faut soutenir activement le développement économique de notre Région, il faut pouvoir agir vite et bien.

Lorsque des investisseurs privés présentent des projets créant de l'activité et des emplois, notre devoir est bien sûr de les soutenir. Mais cela doit se faire impérativement de manière coordonnée, durable et régulée, et à l'échelle de l'ensemble de notre Région.

C'est seulement de cette manière que ces projets pourront se réaliser de manière optimale, dans le res-

pect de l'intérêt général et au bénéfice de tous et toutes, afin de participer efficacement au redéploiement économique de notre Wallonie.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chers Collègues, je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs interventions, leurs questions et leurs commentaires.

Nous sommes évidemment dans un débat extrêmement profond et difficile. Je pense aux conséquences multiples des implantations commerciales qui est au centre des débats ces jours-ci et fait l'objet d'une attention particulière vu d'autres actualités, c'est le hasard du calendrier. C'est un débat excessivement large que nous devons continuer d'avoir. Il est clair que, dans le cadre de cette problématique générale des implantations commerciales, le projet dont nous parlons aujourd'hui, à savoir celui de *Citta Verde*, n'est évidemment pas un petit dossier.

Vous évoquiez, Monsieur Crucke, pour commencer puisque vous étiez le premier intervenant, des questions de forme et des questions de fond. Vous me demandez si je regrette les erreurs de forme ? Je dirai qu'on apprend toujours de l'expérience et qu'on s'améliore certainement avec la suite de dossiers que l'on peut traiter. On peut toujours améliorer les choses. Fallait-il rencontrer le promoteur dans le cadre de l'examen de ce recours ? C'est une question qui n'est pas évidente. Je pense que dans le cadre d'un recours, on peut s'interroger sur le fait de rencontrer telle ou telle partie. C'est une question qui se pose régulièrement dans le cadre des différents recours et qui ne doit pas être traitée à la légère.

Fallait-il en parler au sein du Gouvernement ? Bien sûr, on peut en parler au Gouvernement comme de multiples autres dossiers. Ce sont les conclusions auxquelles nous sommes arrivés en discutant ensemble. C'est un gros dossier, mais même pour des montants comme celui-là, si on prend l'ensemble des matières du Gouvernement, il y a de multiples décisions qui se prennent régulièrement par les différents ministres et qui sont parfois « collectivisées », parfois non. C'est une chose dont on peut discuter.

Fallait-il informer le bourgmestre de la décision qui a été prise ? Oui, sans doute, j'aurais pu informer le bourgmestre. J'en avais quelque peu discuté avec lui quelques jours au préalable au moment où la décision n'était pas encore prise. J'aurais pu l'informer de manière privilégiée, c'est vrai, mais ces différentes questions de forme, ne concernent pas le fond du problème. Je pense que, de toute façon, qu'on en parle à quelque niveau que ce soit, qu'on organise l'information d'une manière ou d'une autre, à un moment donné, il s'agit d'une décision extrêmement difficile parce que c'est un gros dossier qui doit être étudié à fond et pour lequel il faut peser tous les éléments. Moi, je n'avais pas d'*a priori* sur ce dossier, je l'ai vraiment étudié avec les différents rapports qui me sont parvenus. Il faut aussi admettre qu'il y a une responsabilité individuelle dans une procédure de recours, c'est un fait. J'ai dû en tant que Ministre responsable assumer une décision sur un recours bien précis. Comme je dois d'ailleurs en assumer de multiples tous les jours sur des dossiers d'importance variable.

Pour en venir à la question de fond, je dois d'abord dire que le dossier *Citta Verde* a toute une histoire dont on a évoqué un certain nombre de points ici dans les interventions qui m'ont précédé. C'est une longue procédure. Je vais rapidement en tracer les différentes étapes.

D'abord, le projet sur lequel il a été développé, est une ZACC – une zone d'aménagement communal concertée – qui nécessite donc l'adoption d'un rapport urbanistique et environnemental. Ce rapport a été adopté par le Conseil communal de Farciennes le 4 juillet 2006. Il était destiné à permettre la création d'un premier projet de centre commercial. Le Gouvernement précédent n'a pas explicitement adopté ce RUE car il n'a pas usé de la prérogative qui était la sienne d'annuler la décision du Conseil communal, il a donc laissé la décision telle qu'elle avait été prise par le Conseil communal. C'est un fait qui ne pourrait plus se produire. La législation a changé. Aujourd'hui, il appartiendrait au Gouvernement d'approuver ou de refuser explicitement ce dossier. Je pense que c'est une chose qui, en tout cas, rendrait la situation plus claire. C'est un fait, il n'y a pas eu cette prise de position dans un sens ou dans l'autre.

Une demande de permis unique pour un projet de 60.000 m^2 de surface commerciale, c'est-à-dire 54.000 m^2 de surface nette de vente, a été déposée le 16 février 2007 par la SA Citadelle. La CRAT a émis un avis défavorable sur ce projet en avril 2007, et le CWEDD également un avis défavorable en mai 2007. Le Collège communal de Farciennes a néanmoins accordé le permis le 30 août 2007.

À la suite de divers recours, mon prédécesseur, M. le Ministre Antoine, en charge de la matière à l'époque, a refusé le permis unique pour de nombreux motifs relevant de plusieurs ordres. Je pense qu'il est important de s'attarder aussi sur cette analyse de la décision.

Je comprends bien votre demande, Monsieur Crucke, on peut évidemment vous transmettre copie intégrale de l'arrêté, ce qui vous permettra de vous faire une idée tout à fait détaillée.

De nombreux motifs ont été évoqués lors de cette première décision de refus, à savoir principalement le non-respect de l'article 1er du CWATUP. Le projet ne contribuait pas à renforcer l'attractivité des centres et risquait d'avoir un impact négatif sur les commerces de proximité des entités voisines. En raison de la vaste zone de chalandise, le risque était réel de concurrencer

les commerces situés à Charleroi et à Namur dont le statut de pôles régionaux est établi par le SDER. C'était particulièrement préoccupant pour le tissu commercial de Charleroi tant pour celui du centre-ville déjà détérioré que pour les centres commerciaux périphériques. Le projet ne contribuait pas réellement à la création de richesses. Les chiffres avancés par l'étude d'incidences, tant en ce qui concerne les emplois créés que les emplois perdus, étaient contestables et le projet s'écartait des options d'aménagement du rapport urbanistique et environnemental, des prescriptions du règlement communal d'urbanisme et du règlement relatif à l'accès des personnes à mobilité réduite, pour reprendre les motifs principaux.

D'un point de vue environnemental, le CWEDD soulignait les nuisances imputables au trafic compte tenu de l'implantation du projet en dehors d'un centre urbain et de l'importance de la zone de chalandise.

M. le Ministre Antoine constatait des manquements en ce qui concerne le caractère complet du dossier et la procédure. Cela, c'est un autre aspect de la décision.

Le nouveau projet a été déposé le 18 novembre à Farciennes. Il prévoit des surfaces de vente de 55.913 m^2. Quarante-cinq mille mètres carrés nets de surface de vente. Sa superficie a donc été réduite de moins de 20 % parce que le projet a été totalement remanié. Oui bien sûr, il y a eu des changements significatifs, mais il n'empêche qu'on est quand même à plus de 80 % de la superficie initiale. Outre le fait qu'il ne présentait pas moins de 18 points de divergence avec le règlement communal d'urbanisme, la CRAT et le CWEDD ont émis à nouveau un avis défavorable pour des raisons identiques à celles qui avaient amené M. le Ministre Antoine à refuser le projet.

Le Collège communal de Farciennes a néanmoins accordé le permis unique sous condition, mais ne l'a pas notifié correctement.

Sa décision a dû être annulée sur recours. C'est dès lors le rapport de synthèse des fonctionnaires techniques et délégués qui a fait office de décision et trois recours ont été introduits contre ce rapport de synthèse.

Concernant la question des procédures de recours, des interrogations existent puisqu'on annonce différentes procédures en justice que le demandeur souhaiterait introduire, s'agissant de la suspension selon la procédure en extrême urgence, une condition essentielle doit être démontrée par le requérant : l'imminence d'un péril. Ce qui n'est pas le cas en l'espèce, car à supposer que le refus soit suspendu, le demandeur ne pourrait pas davantage progresser dans la réalisation de son projet. Les autres conditions relatives à la suspension exigent que le demandeur démontre que l'exécution immédiate du refus du permis risque de lui occasionner un préjudice grave difficilement réparable. Cette démonstration doit être concrète et reste à établir, notamment au vu des éléments de nature financière apparus dans la presse ces derniers jours et M. Crucke, pour répondre à cette question …

Mme la Présidente. – Monsieur Crucke, on vous entend jusqu'ici.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Par contre, vous ne m'entendez pas lorsque je fais référence à ce que vous disiez.

Mme la Présidente. – Voilà, je propose qu'on écoute M. le Ministre répondre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je disais donc pour faire référence aux éléments parus dans la presse ces derniers jours, que je n'avais pas à en avoir connaissance. Ma position ne se base pas d'abord sur la structure financière de la société. Pour le reste, je lis dans la presse comme vous, ce qui en a été écrit depuis un certain nombre d'années, ce qui en est dit aujourd'hui. Mais on est là dans un autre registre.

Quant à l'inadéquation – je relate la question des recours dont j'avais fait une parenthèse – de la motivation de la décision, s'il existe effectivement un arrêt du Conseil d'État qui a annulé un permis d'urbanisme au motif que la seule justification avancée ne relevait pas de l'aménagement du territoire, mais de la concurrence commerciale, cette jurisprudence n'est pas transposable en l'espèce.

En effet, si des motifs économiques sont avancés, ils sont justifiés au regard notamment de l'article 1er du CWATUP qui me paraît assez fondamental et mon arrêté sur la base par ailleurs sur d'autres motifs, à savoir la sécurité, les incidences environnementales, les nombreuses dérogations impliquées par le projet ou encore le caractère incomplet des plans.

En ce qui concerne une éventuelle procédure devant la Cour de Justice de l'Union européenne, la Cour ne peut pas être saisie d'une action directe d'une société commerciale. La Commission européenne peut seulement recevoir des plaintes relatives à des ententes entre entreprises, à des avis de position dominante, ou à des aides d'état, aucune de ces hypothèses ne sont rencontrées en l'espèce.

En ce qui concerne le projet en lui-même, j'ai lu une série de choses qui n'étaient pas correctes par rapport aux enseignes, je reprends donc ce qui est dit dans l'étude d'incidences sur l'environnement qui accompagne le projet *Citta Verde*. Celle-ci parle de la création d'un hypermarché d'alimentation de 12.520 m^2 qui générerait à lui seul 30 % du chiffre d'affaires du projet. C'est évidemment un élément essentiel car cela veut dire que sans cette partie-là, le projet ne tient plus la route. Sa viabilité économique est mise en question. Du textile sur 5.500 m^2, de l'Horeca sur 1.906 m^2, des cadeaux

sur 1.769 m², des services sur 1.657 m², et des magasins d'hygiène et beauté sur 948 m².

Le solde étant dédié à la maison, au sens très large du terme. Ainsi, 12.584 m² pourraient accueillir les trois enseignes : Castorama, Jardiland et Obi. Cette précision permet de repréciser le contenu du projet actuel, tel qu'il était étudié dans le cadre de la procédure de recours.

L'étude d'incidences sur l'environnement qui, je vous le rappelle – il faut tout de même garder cela à l'esprit, cela fait partie des procédures auxquelles nous sommes confrontés –, est financée par l'auteur de projet, annonce la création de 1.519 emplois directs et indirects.

Elle établit deux scénarii en ce qui concerne les pertes d'emplois : un scénario pessimiste aboutissant à une perte totale de 459 emplois et un scénario optimiste de 287 pertes d'emplois.

Je vous rappelle que M. le Ministre Antoine avait, à juste titre, mis en doute les résultats relatifs au même objet avancés par l'auteur de l'étude d'incidences dans le cadre de la précédente demande, contestant les bases scientifiques ou l'absence totale de justification théorique ou empirique de certaines méthodes de calcul.

Tout comme mon prédécesseur et mon administration, je mets également en doute les chiffres avancés dans la nouvelle étude d'incidences pour les mêmes motifs.

Les chiffres que je vous ai donnés en ce qui concerne l'emploi, par exemple, sont le fruit d'une addition d'emplois à temps plein et d'emplois à temps partiel – 325 emplois à temps plein et 494 emplois à temps partiel, on arrive donc à un total de 819 emplois pour les commerces, c'est ce qui est repris dans l'étude d'incidences. Si les emplois indirects sont bien comptabilisés en ce qui concerne la création d'emplois, il en n'est pas tenu compte pour le calcul des pertes d'emploi.

Par ailleurs, la surconsommation escomptée dans les scénarii optimiste et pessimiste, n'est pas démontrée, pas plus que le fait que la surconsommation atténue les pertes d'emploi.

Concernant la question du schéma de développement commercial de l'agglomération de Charleroi, il a été commandé par M. le Ministre Antoine sous la législature précédente. Cette étude très bien documentée met en évidence un certain nombre d'éléments.

On constate une situation de déséquilibre dans l'appareil commercial carolorégien. Si les pôles commerciaux suburbains sont encore dynamiques, il n'en est pas de même pour les centres des villes et bourgades de l'agglomération. Pour s'en convaincre, il suffit de constater le dépérissement des centres de Charleroi, Châtelet, Farciennes et Sambreville.

Aujourd'hui, au total, nous sommes confrontés à un recensement de projets variés selon des statuts divers mais quand même, à un recensement de 350.000 m² de projets commerciaux, c'est-à-dire 20 fois l'actuel centre commercial Ville 2, pour prendre une comparaison.

Les auteurs de l'étude mettent en garde les autorités, en affirmant que l'agglomération de Charleroi ne pourra pas supporter un accroissement de l'offre commerciale correspondant aux centres commerciaux en projet. Tout au plus estiment-ils à 40.000 m² la quantité acceptable pour l'ensemble de l'agglomération. Je rappelle qu'avec *Citta Verde*, on était au-delà de ces 40.000 m² et que donc 40.000 m², c'est presque 1/10 de l'ensemble des projets imaginés, et même si on en retire une série de la liste, on est quand même bien au-delà des 40.000 m².

Le centre urbain de Charleroi est clairement en déficit d'offres commerciales. C'est donc vers lui qu'il faudra réorienter l'offre en priorité. Et là, on a effectivement un choix qui est clairement fait de se dire qu'il faut protéger le centre-ville de Charleroi, et c'est en lien avec la Déclaration de politique régionale. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire ailleurs, mais c'est une attention prioritaire qui pose problème à partir du moment où on a autant de demandes qui sont déposées.

Selon l'auteur de cette étude, celle-ci est toujours d'actualité. Je précise aussi que c'est un élément important de l'analyse qu'on peut faire du dossier.

L'aménagement du territoire est une discipline à travers laquelle interagissent des contraintes multiples, des contraintes environnementales, sociales et également économiques. J'en réfère de nouveau à l'article 1er du CWATUP. Un permis d'urbanisme ou un permis unique n'est jamais un acte administratif isolé. Son octroi est susceptible d'avoir des répercussions sur le contexte au sens large dans lequel il s'insère. Donc, cela m'amène en tant que Ministre d'une manière plus générale, cela se passe d'ailleurs à d'autres niveaux, au niveau des communes notamment, à devoir faire des arbitrages qui ne sont pas simples et qui doivent effectivement prendre en compte l'ensemble des données. En particulier, chaque nouveau centre commercial autorisé est susceptible d'avoir un impact sur l'ensemble de l'appareil commercial dans lequel il s'insert.

En tant que Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, je dois prendre en compte la problématique au niveau régional, et non pas uniquement les retombées locales, aussi importantes puissent-elles être. Mais il faut avoir en tête l'intérêt général au niveau de la région et vérifier quel est l'impact de ces différents projets.

Sur la base des avis défavorables de la CRAT, du CWEDD et, au final, de l'Administration centrale – parce que j'ai entendu M. Kilic dire que j'étais en porte à faux avec mon administration, c'est faux. La position de l'administration était de refuser le projet. De ce point de vue là, il n'y a aucune ambiguïté possible. J'ai donc effectivement refusé le projet en confortant l'analyse qui avait été faite par mon prédécesseur, mais bien sûr en la confrontant au nouveau projet. Mais comme je l'ai dit un certain nombre d'éléments restaient tout à fait

d'actualité, à savoir le projet risque de concurrencer Charleroi, pôle régional, et d'y provoquer des pertes d'emplois plutôt que d'y créer de nouveaux emplois; le projet ne contribue pas à renforcer l'attractivité des centres urbains voisins ou des noyaux existants, mais au contraire il les fragilise. Il risque donc de créer à terme de nouveaux chancres urbains ou suburbains. Le projet risque également de porter préjudice à l'autre pôle régional qu'est Namur. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que le Collège échevinal de Namur s'était porté requérant.

Par ailleurs, de nombreux centres commerciaux nouveaux sont en projet dans l'agglomération de Charleroi et, à défaut d'un arbitrage approprié à un niveau supra communal, l'ensemble de l'appareil commercial de l'agglomération risque d'être déséquilibré. C'est d'ailleurs ce qui a été très clairement rappelé également dans la presse ces derniers jours par Mme le Professeur Merenne, spécialiste bien connue de ce domaine.

Cet avis d'expert à propos de la création/destruction d'emplois est d'ailleurs largement partagé – et je pense que l'on touche ici aussi au cœur de la discussion – par plusieurs acteurs du monde syndical et du monde professionnel lui-même qui se sont exprimés dans la presse, même si les points de vue sont souvent partagés au sein même des différentes organisations, comme ils le sont également, je le constate, au sein de plusieurs groupes politiques de cette Assemblée, ce qui témoigne de la difficulté d'un tel arbitrage et de la nécessité de réconcilier l'approche locale et l'approche régionale.

Quant à moi, je m'en réfère à la Déclaration de politique régionale qui considère le territoire wallon comme un atout à gérer avec parcimonie et vise un développement territorial durable, dynamique et équilibré. Je vous en épargne la lecture pour éviter d'être trop long, je pense que vous pourrez le faire par vous-même.

Le Gouvernement wallon s'est donc engagé à veiller à un développement territorial équilibré et à garantir une offre diversifiée dans les noyaux commerçants, en se dotant d'un schéma régional de développement commercial. Un tel document permettra d'objectiver les prises de décision en matière d'implantations commerciales à partir d'une réflexion globale articulée autour de la notion de bassin de vie.

En l'absence d'un tel document, il convient de limiter la création de nouveaux centres commerciaux aux projets dont l'impact sur les pôles commerciaux existants est réduit.

Il faut examiner, Madame Salvi, vous me le demandez, comment les projets avancent; ils avancent au fur et à mesure de leurs différentes procédures. Il y a chaque fois une décision prise dans le cadre des délais impartis. Ce sera le cas pour l'ensemble des projets qui sont en cours. Mais ce sera beaucoup plus simple lorsque l'on aura un schéma de développement commercial qui aura été déterminé et qui donnera des balises beaucoup plus claires pas seulement pour le Gouvernement mais pour l'ensemble des acteurs, et qui donnera une grille d'analyse beaucoup plus facile et beaucoup plus en amont du projet. Je conçois effectivement que ce document facilitera fortement la discussion.

Le Schéma régional de développement commercial devrait à la fois permettre d'orienter les choix des décideurs régionaux et communaux en matière de permis d'urbanisme liés au commerce et constituer une contribution à l'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional. C'est ce qui est indiqué dans la Déclaration de politique régionale. L'expertise « Implantations commerciales » actuellement menée par la CPDT, par la définition des critères opérationnels pour l'examen des demandes d'implantations et d'orientations quant au contenu du futur schéma de développement commercial, constitue une première étape dans le processus d'élaboration de ce schéma. Cette expertise, dont les conclusions sont attendues en avril 2010, intégrera un volet relatif à la dimension territoriale des impacts socio-économiques des implantations commerciales de grande dimension.

Avec mon Collègue M. le Ministre Marcourt, nous aurons évidemment à cœur de proposer le plus rapidement possible au Gouvernement un projet de schéma de développement commercial régional. Il est évident qu'une telle réflexion n'a aucun sens de se mener soit uniquement avec le volet économique, soit uniquement avec le volet de l'aménagement du territoire, d'autant que nous devons aussi tenir compte de l'évolution européenne par rapport à toutes ces discussions sur les implantations commerciales. Le Gouvernement se positionnera en tout cas très clairement dans les prochains mois à ce sujet et ce sera une étape importante qui permettra d'avoir une lecture beaucoup plus claire pour les dossiers à venir et qui permettra d'avoir à la fois une analyse à l'échelle régionale et à l'échelle des bassins où se passe le plus souvent l'interaction entre les différents projets.

Je voudrais réinsister également sur l'autre projet qui a été annoncé concernant la Commune de Farciennes. C'est n'est pas anodin. C'est tout à fait volontairement que j'ai voulu communiquer au même moment parce que la décision était prête. Sur le projet d'Écopôle à Farciennes, nous sommes tous conscients que des communes pauvres comme la Commune de Farciennes ont besoin d'avoir un développement économique et des emplois, cela ne fait aucun doute pour moi.

Une analyse a conduit à une décision de refus sur le projet *Citta Verde*. Il y a un autre projet qui a été développé avec l'intercommunale IGRETEC qui est l'Écopôle; c'est un projet très prometteur qui peut accueillir de nombreuses entreprises et créer de nombreux emplois. Je signale que la zone concernée porte sur 130 hectares d'activité économique. J'entends souvent la question de connaître les surfaces disponibles pour l'activité économique. Si vous regardez les chiffres, vous prenez conscience que 130 hectares nouveaux disponibles, c'est loin d'être anodin, c'est le double de la surface totale du projet *Citta Verde*, c'est-à-dire pas seulement les commerces, mais l'ensemble de la ZAC concernée. Cela veut

dire que sur 130 hectares, vous pouvez avoir un nombre important d'entreprises, cela dépend de la nature de leur activité et de l'espace de leurs activités, mais un nombre important d'entreprises, un nombre important d'emplois durables et qui ne vont pas venir concurrencer le tissu économique, en particulier commercial, existant dans l'environnement. Je pense que c'est un projet d'une tout autre nature. C'est un projet qui existait aussi avant moi et sur lequel j'ai également travaillé avec IGRETEC et que nous avons affiné de manière telle qu'il puisse effectivement être un projet phare en termes d'écozoning, là où cette dimension va continuer d'être mise en avant. Ce projet peut aboutir maintenant, et cela me paraît aussi un signal très important.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à présent à M. Marcourt.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. – Oui, Monsieur Borsus, je vous écoute.

RAPPEL AU RÈGLEMENT
(Suite)

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, puis-je vous demander qu'on nous tienne informés puisqu'au début de l'interpellation, nous avons été informés du fait que M. le Ministre Henry était mandaté pour répondre au nom du Gouvernement. Je veux bien entendre autre chose, mais si on pouvait simplement être, informé, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Nous n'avons été informés de rien du tout. M. Bayet, dans le cadre de son intervention, a parlé d'un kern. Moi, je n'étais au courant de rien du tout. Je vous ai dit que nous avions demandé au Gouvernement d'être en mesure de répondre aux questions et aux interpellations qui lui seraient adressées.

Le Gouvernement a fait le choix que Messieurs les Ministres Henry et Marcourt puissent répondre aux questions et interpellations. Dont acte. Je propose que nous poursuivions nos travaux.

M. Borsus (MR). – Vous avez dit le contraire tout à l'heure.

Mme la Présidente. – Je n'ai rien dit. J'ai dit que je n'étais au courant de rien et que j'étais juste informé de la décision prise par la Conférence des Présidents, à savoir que le Gouvernement se chargeait de décider qui répondait dans le cadre de ce débat. On n'a pris connaissance qu'au début de la séance, que c'était M. le Ministre Henry qui était présent. Il a été rejoint en cours de débat par M. le Ministre Marcourt. Je le constate avec vous et je propose que nous écoutions ce que M. le Ministre Marcourt a à nous dire.

M. Borsus (MR). – Je voudrais souligner tout d'abord votre capacité à ne plus vous étonner après seulement quelques mois d'exercice présidentiel.

Deuxièmement, lors de son intervention, M. Bayet a signalé que M. le Ministre Marcourt ne pouvait pas répondre à sa question parce qu'il était en kern. Je me permets de me questionner à ce sujet : qui répond au nom de qui ? On m'indique à la suite d'une intervention de Mme Simonis, qu'en Conférence des Présidents, on laissait le soin au Gouvernement de décider qui répondrait. À ce moment-là, M. le Ministre Henry indique qu'il répond au nom du Gouvernement. Je prends acte.

Mme la Présidente. – Excusez-moi, Monsieur Borsus.

Ne transformons pas les choses. M. Bayet a effectivement signalé que M. le Ministre Marcourt était en kern au moment où il prenait la parole. Nous avons donné la parole à M. Borsus, à Mme Simonis. J'ai enfin conclu l'incident de procédure. À ma connaissance, – et peut-être ai-je été distraite – le Gouvernement n'a pas pris la parole dans le cadre de cet échange. Je propose que nous poursuivions.

M. Borsus (MR). – Saisissons cette opportunité de changements multiples en cours de matinée pour demander à M. le Ministre Marcourt qui nous a rejoints et que je salue, qui est compétent pour les implantations commerciales.

Mme la Présidente. – Je propose que nous puissions écouter M. Marcourt.

Je pense, Monsieur Crucke, que nous avons fait le tour de l'incident de procédure.

M. Crucke (MR). – C'est un incident, Madame la Présidente, simplement …

Mme la Présidente. – Monsieur Crucke, vous n'avez pas la parole.

Je donne la parole à M. Marcourt.

M. Crucke (MR). – Est-ce que le Ministre Marcourt ...

Mme la Présidente. – Vous n'avez pas la parole, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Le Ministre Marcourt répond à l'opposition ...

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je voudrais commencer simplement …

M. Crucke (MR). – N'a-t-il pas entendu ce que je disais ? Il va répondre à la majorité, donc, il est là pour répondre à la majorité. Moi, je pensais que dans un Parlement, on écoutait l'opposition. Je le pensais. Je vois qu'avec vous au perchoir, ce n'est pas le cas.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur Crucke, vous pouvez élever la voix, ça n'augmente pas la pertinence de votre propos.

M. Crucke (MR). – Vous ne les avez pas entendus, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas les juger. C'est bien cela votre difficulté, vous n'écoutez même pas les gens.

DOSSIER *CITTA VERDE* ET LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement (Suite)

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je constate simplement que dans les questions qui m'ont été posées, il y en a qui ont été posées par M. Bayet et je voudrais excuser mon retard à son égard. L'une a été posée par Mme Cremasco et je l'ai entendue. Que je sache, vous n'avez pas jugé au moment où vous avez déposé vos questions, utile de m'interpeller. Il y avait donc deux questions, une sur *Citta Verde … (Réaction de M. Crucke.)* Oui, vous ferez tout ce que vous voudrez, c'est bien votre droit.

Mon excellent collègue a répondu sur le dossier *Citta Verde*. Comme il y avait des éléments qui relevaient d'une interpellation posée par d'autres parlementaires, et qui s'adressaient à moi, je comptais leur répondre.

Mme la Présidente avait d'ailleurs souhaité qu'on fasse un mini débat sur un autre sujet, mais qui s'est limité à un seul dossier au lieu d'en faire une question générale, il est vrai que les travées avaient été largement, comme l'avait fait remarquer M. Bolland, désertées au moment où nous avions abordé cette question.

Dans cette précédente question sur le sujet des implantations commerciales, j'avais effectivement abordé le sujet du projet de *Citta Verde*.

Je continue à penser qu'une autorisation socio-économique a du sens et que l'octroi ou le refus d'une autorisation basée exclusivement sur des critères d'aménagement du territoire n'est pas judicieuse.

Je me permets ainsi de vous rappeler que dans le cadre du dossier en question, le promoteur était en possession d'un permis socio-économique délivré en bonne et due forme le 15 mai 2005. Ce permis n'était inconnu de personne, et en particulier des classes moyennes, puisque les représentants des classes moyennes font partie du comité socio-économique qui avait donné un avis favorable sur ce permis le 13 juin 2005. Ce permis a été prolongé une première fois le 4 mars 2008 et sa validité arrivait à échéance le 14 avril 2010.

En ce qui concerne les permis actuellement délivrés par la Ville de Charleroi, l'information et la participation des classes moyennes à la procédure de délivrance des permis socio-économiques sont identiques à celles qui ont prévalu pour *Citta Verde*.

Une réelle régulation doit donc nécessairement être examinée au regard de son impact économique, même si en raison de la directive Services que nous avons contestée depuis le début, les tests économiques ne peuvent plus être appliqués.

Comme le prévoit la DPR, – et je cite son chapitre « *soutenir notre économie* », il est indiqué : « *Le Gouvernement garantira une offre diversifiée dans les noyaux commerçants en dotant la Région d'un schéma régional de développement commercial* ».

Ainsi, « le Gouvernement mettra en place, sans préjudice des outils planologiques existants, un dispositif d'analyse reposant sur une cartographie actualisée des commerces existants et permettant de réaliser des simulations multicritères » (densité de population, accessibilité en transports en commun et en vélo, mixité des fonctions, niveau d'équipements, contraintes, impacts économiques, etc.). Je ne peux que rejoindre M. Cheron sur son « intervention pirate » adressée à M. Prévot.

Je disais donc de « *réaliser des simulations multicritères de manière à outiller au mieux les communes pour l'examen des projets, à objectiver la prise de décisions en matière d'implantations commerciales et à disposer ainsi d'un outil précieux d'analyse du commerce en Région wallonne. Le Gouvernement assumera une politique cohérente par bassin de vie, dans l'octroi des permis socio-économiques et des autres instruments juridiques, afin d'éviter une prolifération anarchique des commerces suite à la concurrence entre ou dans les communes. Il veillera, à cet égard, à maintenir cet objectif et les balises qui en découlent lorsque la directive Services sera transcrite et se donnera le cadre juridique nécessaire pour ce faire* ».

Au vu de ce qui est indiqué, j'ai donc l'intention de lancer avant la mi-mars un marché public européen pour la création d'un Schéma régional de développement commercial. J'entends bien que le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, comme il en a été convenu, y soit étroitement associé et ce, dès son lancement, dès lors que les objectifs que nous poursuivons sont communs.

Ce projet sera alimenté notamment par les travaux que j'ai déjà fait réaliser sous la précédente législature et par la mise à jour de l'étude concernant les habitudes des consommateurs.

Par ailleurs, de manière stratégique, ce Schéma de développement commercial permettra d'établir une vision globale de ce que doit être le commerce en Région wallonne et de répondre à des questions portant sur le positionnement de grands complexes commerciaux, la saturation éventuelle et les assortiments à renforcer, ainsi qu'à positionner un certain nombre d'aspects, tel que l'optimisation de la localisation des activités commerciales, l'organisation de la planification d'une répartition commerciale cohérente sur le territoire en Wallonie, l'équilibre entre les formes de vente présentes afin de maintenir une diversité de l'offre commerciale, la garantie de la pérennité économique des activités actuelles en liant le développement commercial aux réelles potentialités économiques du territoire, le maintien et le renforcement de l'attractivité de la Région wallonne.

J'entends que ce schéma puisse devenir une référence légale à la différence de ce que sont actuellement les schémas sous-régionaux ou locaux de développement commercial.

Je n'ai pas attendu que surgissent les problèmes que j'annonçais concernant les implantations commerciales et je vous rappelle que j'avais déjà lancé et mis en œuvre un logiciel d'aide à la décision à destination des communes pour les aider et les assister dans la délivrance des permis socio-économiques. L'expérience pilote qui a été développée dans la Province de Namur et qui a été clôturée fin 2008, va aujourd'hui pouvoir être transposée à l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Je suis, comme vous le savez, partisan de la régionalisation de la loi sur les implantations commerciales, ce qui avait d'ailleurs été prévu par le premier paquet de réformes institutionnelles.

Dans ce cadre, il convient d'envisager plusieurs niveaux d'application dans ce que serait la loi de 2004, si elle pouvait être améliorée au niveau régional : une décision régionale pour les grands projets; une décision autour d'une communauté de communes pour des projets intermédiaires pour éviter que seules les communes limitrophes, comme c'est le cas trop souvent aujourd'hui, se prononcent sur des projets qui couvrent des zones de chalandise de plusieurs dizaines de kilomètres; une décision communale exclusive pour les projets de petite taille.

Il convient en effet qu'à l'avenir, les villes et les communes ne s'affrontent plus dans des luttes stériles, chacune présentant son propre schéma de développement commercial comme la meilleure proposition aux promoteurs immobiliers des zones concernées.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Nous en arrivons aux répliques. Nous avons décidé suite à l'évaluation de la séance précédente, même dans le cadre de débats thématiques, de minuter les répliques. Nous commençons par le groupe MR qui dispose de dix minutes.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, je m'adresserai à M. le Ministre Henry puisque j'ai compris que M. le Ministre Marcourt répondait à la majorité.

Faute avouée, Monsieur le Ministre, est à moitié pardonnée. Encore que vous semblez insister sur le fait que la forme n'est pas le fond. Je ne vous suis pas. J'ai tendance à croire que lorsqu'on maîtrise la forme, on maîtrise aussi le fond. Le fait de pouvoir mettre en forme convenablement les choses, est un indicateur de ce que le fond est totalement acquis. L'anarchie ici sur la forme est révélatrice de l'anarchie sur le fond.

Deux, je le craignais, dans le débat, nous n'avons pas évité le risque de sous-localisation, mais je pense que c'est le Gouvernement qui en est totalement responsable. Tant que les règles ne sont pas fixées, vous n'éviterez pas qu'il y ait sur le plan sous-local des interprétations différentes et même des décisions différentes.

Trois, je suis, Monsieur le Ministre, dubitatif. Certes, elle était claire. Je signe et je persiste, mais M. Demotte hier soir disait : *le Gouvernement est conscient du problème, il ne peut pas prendre attitude pendant que l'affaire est pendante devant le Conseil d'État, à la suite d'une requête du promoteur. Le kern wallon – on ne parle pas de M. le Ministre Henry – se penchera sur le dossier après la décision judiciaire*. Si après cela, vous ne pensez pas qu'on vous a déshabillé, surtout après ce que j'ai entendu ensuite, M. le Ministre Marcourt tenir un propos différent du vôtre, je me demande quand vous vous poserez la question.

Quatrièmement, quelle ambiance dans la majorité. Je ne parle pas d'osmose. Même les conditions d'un consensus ne sont pas réunies. Même cela, vous n'arrivez plus à l'avoir.

Prendre de la hauteur sur un dossier, c'est possible, mais quand les conditions pour y arriver ne sont même pas tracées, je crains le pire.

Et certains pensent déjà à gérer de nouvelles compétences, mais avant de gérer de nouvelles compétences, il faut commencer par gérer les compétences que vous avez. Là, pour l'instant, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles ne sont pas convenablement gérées.

Enfin, à ce stade-ci, vous vous devez vous poser la question, Monsieur le Ministre, de la confiance que vous portez au Gouvernement et de la confiance que le Gouvernement vous porte.

J'ai, aujourd'hui, entendu ce que je n'avais jamais entendu du Gouvernement : Belga par communiqué interposé, deux lectures de la DPR différentes avec deux Ministres sur les bancs. Qu'est-ce que cela aurait été si M. Furlan en plus avait été présent pour vous dire « *Introduisez un recours contre ce Ministre* » ? Vous êtes bientôt, non pas seulement vous, mais le Gouvernement aussi dans le *Guiness Book des Records* des sottises à ne pas faire, tant sur la forme que sur le fond.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je pense que nous sommes dans un dialogue de sourds. Je ne vais pas dire que nous avons un mur en face de nous, mais un mur entre nous, parce que les projets ne sont pas bien compris. On ne trouve pas le temps nécessaire pour rencontrer les opérateurs, le Bourgmestre concerné, et également amener le débat ici. Nous avons fait des tentatives pour amener le débat, malheureusement, nous sommes tombés dans les procédures qui ont fait que le débat a dû être décalé. Nous avons été confrontés aux procédures et nous avons seulement pu tenir ce débat aujourd'hui, après la décision. Il faut trouver le temps, car c'est un dossier important.

Vous avez parlé de l'administration. Je pense que le fonctionnaire délégué fait partie de l'administration wallonne.

Ici, c'est un travail d'arbitrage et un travail d'équilibre. Il faut trouver le juste milieu. Se saisir du moindre élément pour rejeter un projet, ce n'est pas vraiment un travail d'arbitrage. Vous avez dit que vous assumez votre décision.

Effectivement, mais les conséquences que les recours aboutissent ou que le projet soit supprimé seront finalement assumées par la collectivité. Cela, je tenais vraiment à le rappeler, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Je voudrais remercier les deux ministres pour leurs réponses. Je pense que le nœud du problème se situe dans le schéma de structure commerciale. Notre groupe a toujours été clair. Nous ne sommes pas à cent pour cent pour *Citta Verde* ou à cent pour cent contre les petits commerces. Notre position est bien plus compliquée que cela, mais nous ne pouvons avancer qu'avec un schéma qui est bien détaillé, bien prévu pour l'ensemble de la Région wallonne.

Ce n'est pas nouveau pour notre groupe, comme le Ministre Marcourt l'a signalé. Il a déjà commencé à travailler là-dessus sous l'ancienne législature. Donc, on ne change pas de position.

Pour en revenir sur le dossier de *Citta Verde*, tout d'abord sur la forme, contrairement à ce que Mme Dethier-Neumann a dit tout à l'heure, avertir le Bourgmestre ou les opérateurs avant la presse ne me semble pas une question de DPR ou d'article premier du CWATUPe, mais tout simplement une question de politesse. Humainement et à titre personnel, je trouve cela déplaisant d'apprendre dans la presse et d'avoir l'information officielle 48 heures après. C'est, pour moi, une simple règle de politesse.

En ce qui concerne l'écopôle. Il s'agit d'un excellent dossier. Cela fait trois ans que je suis autour de la table avec IGRETEC. Vous venez d'arriver, Monsieur le Ministre, et vous confirmez que c'est un bon dossier. Merci, mais je vous entends dire à nouveau que Farciennes a eu l'écopôle et qu'elle ne peut avoir *Citta Verde*. C'est Saint-Nicolas ? Parce qu'on a eu une Wii, on ne peut pas demander la Sega ? C'est un peu court comme raisonnement !

Je continue sur la forme, je trouve désolant que l'on ne puisse pas avoir un débat de fond quand il s'agit d'un dossier qui gène quelque peu. Je ne sais pas, si je dois parler de malhonnêteté intellectuelle ou d'autre chose, parce que je ne pense pas que ce soit la volonté ni du Ministre, ni d'autres Parlementaires. Je dis que je ne pensais pas que c'était la volonté, mais c'est tellement simple de faire des raccourcis. Bien sûr, le CWEDD et le CRAT ont dit non. Ce ne sont jamais que des Commissions d'avis. Toutes les autres administrations de la Région wallonne ont dit oui, y compris les fonctionnaires techniques et délégués. Cela, on n'en parle pas.

Je trouve cela un peu court. J'aurais préféré qu'on en parle avant. Je pense que si on avait eu ce débat avant et que le Ministre avait informé, on aurait pu trouver des solutions ensemble et collégiales et on aurait évité de donner une mauvaise image de la Wallonie à nos investisseurs. J'espère que cette expérience nous permettra de ne plus recommencer les mêmes erreurs. J'espère que tous donneront, collectivement, une meilleure image de la Wallonie et que nous donnerons surtout aussi une meilleure image de nos investisseurs dans un cadre réglementé, bien évidemment.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Moi aussi, je voudrais remercier la réponse des Ministres.

Je voudrais simplement appeler le Ministre dans les décisions qu'il prendra à l'avenir à davantage de dialogue, de concertation, de collégialité, ainsi qu'au respect du développement durable, c'est-à-dire l'alliance entre ces trois pôles qui sont l'environnement, l'économie et le social.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Pour répondre à Mme Salvi, et commencer par le développement économique, la suroffre et la surabondance que M. Marcourt lui-même met en évidence en citant la même phrase de la DPR que moi «*afin d'éviter une prolifération anarchique des commerces à la suite d'une concurrence entre ou dans les communes*».

C'est donc la DPR qui le dit, ce n'est pas le groupe Écolo. L'UCM le dit aussi. La mise en évidence de la saturation dans ce contexte, on peut difficilement la remettre en question.

Je m'étonne par contre que M. le Ministre de l'Économie n'ait pas fait le lien entre l'endettement croissant de la population, des populations les plus fragiles,

qui est maintenant avéré et lié à cette prolifération des centres commerciaux.

Enfin quand M. Bayet dit qu'il faut donner «*une meilleure image de nos investisseurs*», je ne veux pas revenir sur la presse d'hier, mais il va falloir travailler pour avoir une meilleure image de ces investisseurs-là ...

M. Bayet (PS). – J'ai dit que je recommandais la plus grande prudence par rapport à ce qui a été écrit dans le journal. C'est valable pour tout le monde.

Mme Cremasco (Écolo). – Pour ne pas être captifs, la meilleure façon, c'est d'avoir un plan stratégique et d'avoir notamment ce schéma de développement commercial.

Je m'étonne un petit peu de la réponse de M. le Ministre Marcourt par rapport à ce schéma de développement de l'espace commercial puisque même si elle ne lui plait pas trop, la directive service est intégrée dans le droit belge depuis le 28 décembre 2009. Elle dit explicitement que les seules réserves permises pour réguler le commerce sont des motifs d'intérêt général liés à l'aménagement du territoire. À tout le moins, il faudrait associer au développement du schéma le Ministre de l'Aménagement du territoire, cela me semble incontournable. Je pense même que la richesse viendra de cette bonne concertation. Je ne remets pas en cause la dimenssion économique, loin s'en faut.

Enfin, dernière chose, on a assez de difficultés à reconvertir nos friches industrielles à l'heure actuelle que pour réfléchir cette fois-ci pro-activement. Il faut réfléchir globalement, toutes les friches et leur reconversion à plus long terme.

Je reste persuadée que le projet n'a pas un avenir à moyen terme et que ces impacts négatifs devront être assumés par la collectivité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je dois dire que, contrairement à ce qui existe à la Région wallonne, sur la région de Charleroi, nous disposons d'une étude qui ne reprend pas encore tous les éléments évoqués par M. Marcourt, mais nous disposons d'une étude qui permet d'apprécier la situation globale du commerce sur la région de Charleroi et qui met en évidence les liens entre l'activité économique, commerciale et le rôle que le commerce peut jouer sur la structuration du territoire et sur les dynamiques urbaines qui se développent au sein des agglomérations, comme celle de Charleroi ou de Liège. Sur Charleroi, on dispose de chiffres précis, tel commerce à telle zone de chalandise, pour telle moyenne d'achat, pour tel type d'achat.

On dispose ici d'éléments qui permettent d'objectiver des choix. On a une donnée économique qui fixe une estimation du nombre de mètres carrés d'une zone commerciale qu'on peut encore développer. C'est vrai que c'est un volet purement économique. Une fois que cette question est posée, évidemment, la question en termes de localisation joue fondamentalement sur l'aménagement du territoire et sur les politiques de mobilité. Ce sont vraiment les points cardinaux des décisions de ce schéma. Cela doit absolument être intégré dans un schéma comme celui-là pour qu'on puisse, en termes de gestion des territoires, d'aménagement du territoire, choisir les meilleures localisations pour avoir une gestion urbaine, du territoire et de la mobilité qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable. On devra y travailler aussi et le lien avec la mobilité est important dans une politique qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à long terme au niveau de la Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je voudrais avant tout vraiment remercier le Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

Je pense en effet que vous n'avez pas dû vivre des heures extrêmement faciles depuis la décision que vous avez prise. Là où je ne partage pas tout à fait avec vous la manière dont vous avez abordé le dossier, c'est au niveau de la forme, parce que vous avez bien expliqué tout à l'heure que l'important, c'était le fond, mais je pense que, sincèrement, dans ce dossier, la forme avait également toute son importance. Sans doute, un peu plus de concertation et de dialogue auraient permis des heures moins difficiles et sans doute des débats plus sereins.

Pour conclure, je dirai simplement que j'ai deux remarques et une question.

La première remarque concerne le développement territorial de la région de Charleroi et les fameux 40.000 mètres carrés dont on parle sans cesse. Sur ces 40.000 mètres carrés, il faut quand même être clair. Les 40.000 mètres carrés ne concernent pas l'arrondissement de Charleroi et les 400.000 habitants, mais la Ville de Charleroi et ses 200.000 habitants.

Aujourd'hui, on est occupé à travailler avec le Collège de Charleroi sur un développement du centre-ville qui concerne le projet «rive gauche» qui s'élève à 27.000 mètres carrés. J'espère dès lors que, dès que ce projet arrivera à la Région wallonne, on aura l'appui de notre Ministre afin de nous aider justement dans le souci de la DPR pour développer ce centre urbain qui en a bien besoin. Je pense sincèrement qu'on est occupé à jouer avec des chiffres qui ne correspondent pas tout à fait à la réalité. Je voudrais quand même être claire sur le développement des 40.000 mètres carrés, puisque à Charleroi, aujourd'hui, le développement en intra est déjà de 27.000 mètres carrés et qu'il y a un projet qu'on a par ailleurs abandonné à l'époque, qui était le projet rive droite et qui, lui, s'élevait plus ou moins à 15.000 mètres carrés.

Je tiens, par ailleurs, à tirer la sonnette d'alarme sur la situation économique dramatique que nous vivons

avec encore récemment la fermeture des magasins Carrefour. J'ai été choquée, émue, en entendant le nombre d'emplois perdus. Il faut faire attention aux propos que nous tenons dans cette Assemblée parce que nous avons cruellement besoin du développement économique aujourd'hui.

Et enfin, je terminerai mon intervention par juste une question. Je suis tout à fait d'accord et je vous soutiens complètement dans le cadre du développement territorial. Je pense sincèrement que c'est vraiment nécessaire, Monsieur le Ministre, et à ce niveau-là, vous aurez le soutien de mon groupe et tout mon soutien. Cependant, que fait-on aujourd'hui avec l'ensemble des projets qui sont en cours ou qui sont occupés à se terminer au niveau de leur procédure et ce, quelle que soit la région. Aujourd'hui, on parle de Charleroi, demain on pourra peut-être parler de Liège, Madame Cremasco, ou d'autres zones, ... Que fait-on dès lors aujourd'hui avec les projets qui sont en cours, qui arrivent au terme d'une procédure, et sur lesquels, à un moment ou un autre, il faudra quand même décider ?

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Ceci clôture nos travaux de ce matin.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Veuillez m'excuser, mais je voudrais vous faire une communication au nom de notre groupe concernant l'agenda, compte tenu de l'atmosphère de crise ou le climat de crise gouvernementale.

Nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, la conviction que les questions que nous comptions formuler cet après-midi, hormis les questions d'actualité, pourraient entraîner des réponses qui engagent l'ensemble du Gouvernement, ni qui engagent encore moins durablement l'ensemble du Gouvernement. Compte tenu du contexte tout à fait particulier révélé par la séance de ce matin, nous retirons l'ensemble de nos questions inscrites cet après-midi à l'ordre du jour, hormis les questions d'actualité.

Mme la Présidente. – J'en prends acte, Monsieur Borsus.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je voudrais simplement dire que le groupe MR fait ce qu'il veut de ses questions.

Sur un sujet sensible, on peut comprendre qu'il y ait parfois des nuances au sein de certains groupes. J'ai fréquenté au niveau fédéral plusieurs types de coalitions, je peux vous dire que ce qui se passe aujourd'hui est sans commune mesure avec l'absence de fraternité qui peut se produire entre certains groupes.

M. Crucke (MR). – Entre certains francophones.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Même entre certains francophones.

Je tiens à réaffirmer et à rassurer, surtout M. Borsus, et à lui souhaiter un excellent appétit, le Gouvernement va bien.

Mme la Présidente. – Nous nous retrouverons à 14 heures pour les questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'un hommage aux victimes de l'accident ferroviaire qui s'est produit la semaine dernière sera rendu à l'issue des questions d'actualité.

– La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.

– La séance est reprise à 14 heures 02 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ANNONCE DE LA RESTRUCTURATION DU GROUPE CARREFOUR »

QUESTION DE M. PRÉVOT À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS ET À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES MESURES QUE POURRAIT PRENDRE LA RÉGION WALLONNE POUR ACCOMPAGNER LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS À LA SUITE DE LA DÉCISION DE CARREFOUR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de :

– Mme Zrihen à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce de la restructuration du groupe Carrefour »;

– M. Prévot à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, et à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les mesures que pourrait prendre la Région wallonne pour accompagner les travailleurs licenciés à la suite de la décision de Carrefour »;

– M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la fermeture de plusieurs magasins Carrefour »;

– M. Fourny à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les suites de la rencontre du Ministre de l'Emploi avec Carrefour »;

– M. Disabato à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le plan de restructuration chez Carrefour ».

Le Gouvernement m'a informé que ce sont les Ministres Antoine et Marcourt qui répondront aux cinq questions d'actualité.

Je vous fais part de la décision prise par les chefs de groupe et par moi-même, pour faire en sorte que les questions d'actualité puissent être posées, comme c'est le cas, notamment au Parlement de la Communauté française, à partir de la tribune et non plus avec un matériel mobile, au milieu de salle de séance.

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). – Madame la Présidente, j'ai donc le plaisir d'inaugurer cette nouvelle procédure. Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous interpeller devant une situation qui est bien sûr tout à fait dramatique.

L'annonce brutale et sans aucun préalable d'information qui a été faite par la Firme Carrefour, annonçant le licenciement de plus de 1.600 personnes, et dans ma région plus de 120 personnes, sans compter tout le volet collatéral qui devra atteindre pratiquement 250 personnes, a mis notre région, et en particulier la région du Hainaut, dans une situation à la fois de stupéfaction et de colère. Stupéfaction parce qu'il n'y a eu aucune communication préalable en la matière et colère parce que, depuis plusieurs mois, si quelques annonces avaient été faites à l'intérieur de l'entreprise, il n'en avait jamais été fait mention à l'extérieur. Mais la colère vient d'autant plus du fait que des annonces ont été faites, selon lesquelles des installations similaires seraient implantées dans les Balkans. On a, en outre, appris qu'après avoir fait ce type de restructuration en Espagne et en Italie, nous serions donc le troisième pays dans lequel la Firme Carrefour entreprendrait ces mesures qui viseraient peut-être à terme aussi la France.

Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, Monsieur le Ministre, les questions qui se posent sont très graves. D'une part, le fait qu'il n'y ait eu aucune concertation, aucune information préalable, me semble-t-il, déroge à toutes les règles les plus élémentaires de la concertation sociale. Les procédures telles qu'elles ont été mises en place avec cette information très limite par rapport aux travailleurs explique que, dans beaucoup de lieux, même ceux qui ne sont pas concernés – je pense à Drogenbos –, il y a des mouvements de grève qui permettent ainsi aux travailleurs de faire entendre à la fois leur opposition à la mesure, mais aussi tout l'impact que cela peut avoir sur leur vie sociale.

Enfin, Monsieur le Ministre, il restera toujours la question de savoir s'il y a eu dans l'installation de cette firme que l'on dit depuis des années en situation de fragilité, un investissement, un soutien des Pouvoirs publics ?

Quoi qu'il en soit, on annonce dans les solutions plusieurs possibilités. La première, c'est évidemment le licenciement sec, ce qui mettrait en place une procédure « Renault », avec des dispositifs de reconversion au niveau du FOREM. Cela est-il dans les perspectives et dans les possibilités ?

Deuxièmement, on annoncerait des reprises par d'autres firmes et en particulier par la Firme Mestdagh, mais il semblerait qu'aucune négociation, contrairement à ce que l'on dit, ne soit en cours.

Enfin, l'analyse faite de la pression exercée actuellement par Carrefour sur sa restructuration en termes d'emplois serait principalement due à la pression qui serait exercée par les actionnaires au sein du conseil d'administration qui s'étonnent de ne pas avoir le return requis.

Et donc, nous nous posons vraiment de beaucoup de questions et je pense que les réponses sont dues à la fois aux travailleurs et à la concertation sociale.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, il faut pouvoir effectivement écouter la question que j'avais envie de vous poser et qui est d'une dramatique actualité, vous en conviendrez tous. Je ne reviendrai pas sur les éléments factuels qui ont notamment été mis en exergue par ma collègue, Mme Zrihen. Il est inutile de rappeler l'ampleur du drame social auquel nous sommes désormais confrontés, non seulement en Région wallonne, mais également sur l'ensemble du pays de manière générale. Drame qui risque d'être lui-même à l'origine d'un domino-cascade qui rendrait la situation d'autant plus dramatique puisqu'une épée de Damoclès se situe toujours au-dessus de la tête de près de 3.000 travailleurs potentiels dans l'attente de savoir quelle sera l'issue des discussions avec le groupe Mestdagh. Donc, si ces près de 3.000 travailleurs devaient

s'ajouter aux 1.672 qui font déjà, dès aujourd'hui, l'objet d'une perte d'emploi, ce serait évidemment un drame qui n'aurait d'égale mesure que celle à laquelle nous avons été confrontés au niveau de l'État, il y a peu de temps, dans le secteur automobile.

Bien entendu, nous le savons tous, en matière d'emploi, des initiatives sont à prendre du côté du pouvoir fédéral. L'activation de la loi « Renault » est évidemment à l'ordre du jour, mais plus fondamentalement, et surtout plus complémentairement, il serait intéressant de savoir – je m'adresse en particulier au Ministre de l'Emploi, en interpellant ici le Gouvernement – quelles sont les initiatives conjointes, complémentaires que vous pourriez envisager de prendre avec l'échelon fédéral pour tenter d'apporter une main tendue, un secours et une aide à ces milliers de familles qui, aujourd'hui, se retrouvent complètement groggy, démunies et touchées en plein cœur, dans une période où la crise, qui était évoquée comme étant pour d'aucuns un concept est désormais palpable depuis de nombreux mois déjà, de trop nombreux mois, hélas. Cette crise a désormais de nombreux visages. Je pense qu'il est important que toutes les autorités publiques se mobilisent pour y apporter une réponse.

Les entreprises ont souvent tendance à s'enorgueillir de leurs responsabilités sociales lorsqu'elles sont nominées ou lauréates de prix quelconques qui mettent en exergue leur capacité d'être attentives aux enjeux environnementaux, aux enjeux de l'intégration de personnes porteuses de handicap, et j'en passe. Mais la première responsabilité sociale d'une entreprise, à mon sens, Messieurs les Ministres, c'est d'abord aussi la responsabilité morale à l'égard de ses travailleurs. Nous entendons bien du côté du cdH, que vous soyez particulièrement attentifs. Je sais que vous avez pu avoir une rencontre ce matin avec la direction et les responsables de Carrefour, à propos de laquelle mon collègue, Dimitri Fourny, ne manquera pas de vous questionner. Nous entendons bien que cette première responsabilité sociale, ce soit la responsabilité morale de l'entreprise à l'égard de ses travailleurs et il faut alors déployer le maximum pour préjudicier le moins possible les familles qui sont, aujourd'hui, particulièrement inquiètes – non seulement les 1.672 travailleurs qui sont directement victimes, mais bien entendu aussi les 3.000 travailleurs qui ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Nous avons donc le devoir de nous mobiliser.

RAPPEL AU RÈGLEMENT
(Suite)

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, je pensais que l'on répondait aux questions d'actualité l'une après l'autre.

Mme la Présidente. – On a groupé les cinq questions d'actualité sur le même thème et ensuite, il y aura 15 minutes pour qu'avec votre collègue en charge de l'Emploi, vous puissiez apporter les réponses que vous souhaitez.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est bien, mais je l'apprends au moment où vous prenez la parole.

Mme la Présidente. – C'est toujours comme cela que l'on procède, on groupe toujours les questions sur le même thème.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est la première fois que l'on fonctionne comme cela.

Mme la Présidente. – Je suis désolée, Monsieur le Ministre, c'est toujours la manière de procéder.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – En cinq ans et demi, c'est la première fois que je fonctionne comme cela.

Mme la Présidente. – C'est peut-être la première fois que cela vous arrive à vous, mais c'est en tout cas ainsi que l'on fonctionne. Un contact a été pris vers 10 h ce matin avec le secrétariat du Gouvernement pour vous informer des modalités. Ce dernier nous a d'ailleurs informés que vous-même, ainsi que votre collègue en charge de l'Emploi, répondriez aux questions durant les 15 minutes qui vous étaient accordées.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ
(Suite)

QUESTION DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA FERMETURE DE PLUSIEURS MAGASINS CARREFOUR »

QUESTION DE M. FOURNY À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES SUITES DE LA RENCONTRE DU MINISTRE DE L'EMPLOI AVEC CARREFOUR »

QUESTION DE M. DISABATO À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE PLAN DE RESTRUCTURATION CHEZ CARREFOUR »

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, j'aurais pu paraphraser Mme Zrihen quasiment au mot près si ce n'est peut-être qu'il y a une petite différence entre nous : en ce qui concerne l'effet d'annonce « subi », nous aurions été d'accord sur « brutal ». Mais cela pendait dans l'air depuis un certain temps. Depuis dix ans que Carrefour est présent en Belgique, cette entreprise perd de l'argent. Je ne sais plus qui avant moi l'a précisé, des restructurations ont été rencontrées – le terme est léger – en Espagne, en Italie, en Russie où là, l'entreprise est quasiment rayée de la carte.

On savait que chez Carrefour, il se passerait un certain nombre de choses, ce que personne n'imaginait, c'est peut-être l'ampleur.

J'ai envie de dire au Gouvernement : qu'a-t-on fait pour prévenir au lieu de guérir ? Il faudra évidemment guérir, mais qu'est-ce qui avait été mis en place comme contact sur le plan économique, sur le plan de l'emploi, sur le plan de la concertation entre une grande entreprise qui, en Wallonie, est aussi présente, et le gâchis que l'on voit aujourd'hui ?

Ce management à la InBev, cela commence à bien faire. Simplement, la Région wallonne est considérée comme étant utile quand réellement les chiffres sont miraculeux, sinon, on peut tout se permettre. Je pense que les travailleurs ont bien raison aujourd'hui, non seulement de monter aux barricades, mais de faire confiance d'abord à leur protestation avant ce que nous ferons.

Madame la Présidente, si vous me le permettez, aux Ministres qui sourient, rigolent, s'amusent – on a bien déjeuné et le moment semble fort agréable – j'ai envie de leur dire : « *Monsieur le Ministre, ce matin, pour l'un, vous avez rencontré une partie de la direction. Que vous a-t-on promis ? Qu'avez-vous obtenu ? Pour l'autre, au niveau de l'Économie, comment peut-on, aujourd'hui, dire à ceux qui travaillent encore dans l'entreprise : « nous avons peut-être une solution » ?* ».

Il est vrai que le Hainaut, et c'est là aussi que je rejoins Mme Zrihen, ce sont quatre hypermarchés sur six qui sont visés – plus que partout ailleurs. Et on peut aller plus loin, Madame Zrihen. Le Ministre-Président, s'il était présent, vous dirait que juste au-dessus de Flobecq, à Renaix : il y en a un cinquième. C'est une province qui est lourdement touchée – je ne sais pas si c'est un hasard – mais c'est peut-être aussi de cette province-là que viendrait une solution globale, puisqu'on a cité le nom de l'entrepreneur tout à l'heure : un entrepreneur du Hainaut, M. Mestdagh. C'est peut-être de là aussi qu'il y aura une solution.

Peut-on aujourd'hui nous donner un échéancier et nous la confirmer ? De quelle manière le Gouvernement va-t-il agir dans ce dossier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Ministres, ma question va compléter celle des autres intervenants à cette tribune. Contrairement à ce que dit M. Crucke, je pense qu'il n'est pas de la responsabilité exclusive du Gouvernement d'intervenir dans cette crise, mais que cette responsabilité incombe au groupe Carrefour dont on ne peut que déplorer l'attitude et le mépris dont il fait preuve à l'égard des travailleurs qui ont tout donné pour ce groupe durant des années au prix de leur labeur, afin d'essayer d'apporter du bien-être, de la valeur ajoutée à l'entreprise et pouvoir permettre à celle-ci de s'étendre aux quatre coins de l'Europe.

L'annonce qui a été faite a été évidemment brutale. La question qui se pose maintenant est de savoir quelle sera l'ampleur des dégâts.

Monsieur Antoine, vous avez eu l'occasion de rencontrer, ce midi, les responsables de la société à propos de l'annonce qui a été faite. Avez-vous des informations plus précises à annoncer aux employeurs, aux syndicats et aux travailleurs quant à l'ampleur du séisme qui va les toucher ?

Ce matin encore, discutant avec des représentants syndicaux, ceux-ci manifestaient de grosses craintes par rapport à la situation.

On annonce le chiffre de 1.700 licenciements secs. Si l'annonce de reprise par le groupe Mestdagh ne se fait pas – il semblerait que les accords n'aient pas été formalisés à ce stade –, c'est près d'un tiers du personnel travaillant (1/3 des 15.000 travailleurs) en Belgique qui sera touché par cette crise sans précédent. C'est dramatique ! Tout le monde est dans l'attente. La mobilisation des uns et des autres s'est faite sentir aujourd'hui.

Par ailleurs, cette reprise va aussi avoir des conséquences sur les travailleurs qui vont perdre en changeant de Commission paritaire, puisqu'ils vont passer dans un système de franchisés. Ils vont passer de la Commission paritaire 312 à la 302. Il va aussi y avoir des conséquences pour les travailleurs qui vont rester dans l'entreprise pour autant qu'ils puissent encore rester dans cette nouvelle entreprise reprenante.

Monsieur le Ministre, j'aimerais avoir votre appréciation sur la chose. Quelles sont les modalités des mesures qui vont être prises pour accompagner celles

et ceux qui vont être malheureusement licenciés sèchement ?

Pour celles et ceux qui vont faire l'objet d'une reprise par un autre groupe, espérons-le, quelles sont les mesures que vous allez prendre au niveau de l'accompagnement, du suivi, au niveau de l'accompagnement de toutes ces personnes qui se retrouvent, aujourd'hui, dans la plus grande détresse ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je souhaitais vous poser afin de pouvoir faire le bilan de la situation des contacts que vous avez eus, ce midi, avec les responsables de la Société Carrefour.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, beaucoup de choses ont déjà été dites, mais je voulais insister sur l'aspect d'hécatombe sociale qui a lieu, encore une fois, en Wallonie. Ce n'est pas la première fois que Carrefour restructure. Il faut quand même rappeler que l'an passé, ce sont 900 emplois qui sont passés à la trappe. Il y a 1.600 emplois qui sont annoncés et j'entends M. Antoine dire qu'on pourra arriver à 2.000, voire à 3.000 suppressions d'emplois.

Le Hainaut est particulièrement touché. On sait bien que la situation économique du Hainaut est déjà assez difficile. Là, on va perdre, à nouveau, une série d'emplois, et cela me semble vraiment être une vraie catastrophe sociale.

Carrefour est une entreprise qui fait toujours des bénéfices, contrairement à ce qui a été dit : 66 millions d'euros en 2009. Se pose alors la question de l'ingénierie fiscale, puisqu'on a pu lire à certains endroits que, grâce à certains mécanismes, il n'aurait payé que 33.000 euros d'impôts sur leurs bénéfices, ce qui pose déjà une question.

Il y a une deuxième manière, selon moi, de peser sur ce genre de groupe, c'est au niveau des aides publiques qui lui sont accordées. On a eu une discussion en Commission, hier, avec M. Marcourt, justement sur la liaison des aides publiques à la création, voire au maintien du volume de l'emploi. Je pense que là, il y a quelque chose à faire, même si dans ce cas-ci il n'y a aucune certitude. En tout cas, en Région wallonne, ce n'est pas le cas, d'après ce que j'ai compris. Au niveau fédéral, par rapport au mécanisme des intérêts notionnels, il y a un vrai problème qui se pose. Il faut vérifier, mais d'après mes informations, ils auraient aussi bénéficié du mécanisme des intérêts notionnels. Donc, ce serait totalement inacceptable que l'État finance d'une certaine manière une restructuration.

Il ne faut pas être hypocrite – on s'est tous émus de la situation –, quel est le pouvoir réel dont dispose le politique dans ce genre de situation, si ce n'est pour l'instant que d'accompagner les gens ? Monsieur le Ministre, ne peut-on pas essayer de dégager une solution pour que ceux qui peuvent éventuellement retrouver un emploi, en retrouvent un ?

Monsieur le Ministre Antoine, qu'avez-vous pu dégager comme solutions pour ces nombreuses familles qui attendent des solutions ? J'entendais ce matin à la radio, une dame qui disait : « *Je viens de faire un emprunt et maintenant, on m'annonce que mon entreprise ferme. Comment vais-je faire pour payer cela ?* ».

Je pense que c'est une vraie catastrophe sociale, comme on l'a dit tout à l'heure, et qu'il est vraiment important que l'on prenne toute la mesure et que l'on accélère le changement de modèle économique, puisqu'on voit qu'il atteint toutes ses limites au vu de ces restructurations, ces pertes d'emplois.

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, je suis marqué, aujourd'hui, par ce drame qui touche énormément de familles, qui met près de 2.000 familles directement dans la certitude que quelque chose de dramatique va se passer.

Plusieurs d'entre vous l'ont indiqué – et je laisserai évidemment mon excellent collègue, André Antoine, parler plus spécifiquement des problèmes d'emploi puisque c'est évidemment ce qui nous préoccupe tous, mais il s'agit de sa responsabilité –, nous avons un certain nombre d'incertitudes sur un certain nombre de magasins et, plus globalement, sur le modèle économique de Carrefour. Ce groupe a été racheté il y a une dizaine d'années et la logique industrielle qui a été poursuivie est une erreur.

J'ai entendu M. Crucke dire : « *Que faites-vous ?* ». C'est peut-être cette forme de concurrence effrénée – j'ai peur de dire d'ultralibéralisme – qui est responsable d'une telle situation.

Ce dossier touche des hommes et femmes, mais plus particulièrement des femmes. Ce sont évidemment des femmes pour la plupart – je n'exclus pas les hommes – qui vont souffrir de cette difficulté. Et je sais à quel point André Antoine va pouvoir vous indiquer qu'on va essayer de les aider.

Au niveau économique, des erreurs stratégiques ont conduit à cette situation. Pourtant, d'autres grands groupes gagnent des parts de marchés, avec des positionnements qui sont mieux reconnus comme ceux de Delhaize et de Colruyt qui ne jouent pas nécessairement sur les prix comme les hard-discounter. Pourquoi certains gagnent-ils des parts de marchés ? Pourquoi Carrefour, qui était la première chaîne de distribution de produits alimentaires et non alimentaires, est-il passé aujourd'hui à la troisième position ? C'est manifestement là que nous devons dire que Carrefour s'est planté et a manifestement commis des erreurs stratégiques.

Le grand élément qui va nous réunir tous, c'est que cette erreur stratégique, ce ne sont pas les dirigeants de carrefour qui sont repartis ailleurs qui vont la payer, ce sont les travailleurs.

Nous allons devoir parler, les organisations syndicales sont là. André Antoine a déjà rencontré la direction. J'ai eu des contacts téléphoniques avec elle depuis l'annonce. En fonction même de la loi « Renault », nous allons examiner toutes les hypothèses.

Un élément qui ne satisfait peut-être pas nos amis hennuyers, c'est que le groupe Mestdagh est plus implanté en Hainaut qu'ailleurs. Lorsqu'un entrepreneur wallon veut se développer, il le fait généralement là où il ne l'est pas encore plutôt que là où il est déjà. Ce qui est un inconvénient, mais qui je pense est un élément à mettre en évidence, c'est que des entrepreneurs wallons peuvent très bien faire leur métier, et peut-être le faire de manière différente.

Je voudrais terminer en disant qu'on s'adresse ici à la Région wallonne, mais il faudrait aussi présenter le problème au niveau fédéral, sur des niveaux de jeux équivalents et où on a des concurrences entre des secteurs qui sont pourtant proches et qui mettent un certain nombre d'éléments en contradiction.

En tout cas, nous allons avoir des contacts et nous reviendrons sur la question. Il nous faut être les plus solidaires possible vis-à-vis des travailleurs. Mais pour des mesures concrètes et d'autres éléments, je propose de passer la parole à mon excellent collègue, membre du Gouvernement uni et fédéré, André Antoine.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, dans la lignée de l'intervention de mon collègue, Jean-Claude Marcourt, je pense que tous nous avons été choqués par l'annonce et l'ampleur des licenciements telle qu'énoncée hier par la direction du groupe Carrefour.

C'est un choc social, pas simplement pour le Hainaut, pas simplement pour la Région wallonne, mais pour l'ensemble de ce pays. Certes, il y a eu, et Jean-Claude a eu raison de le souligner, un certain nombre d'erreurs commises par le groupe Carrefour. Le simple fait d'énoncer qu'en dix ans, il y a eu quatre CIO dans notre pays, qu'il y a eu aussi une succession de stratégies commerciales qui fait que s'ils ont repris le groupe GIB pour un milliard, ils ont consenti 845 millions d'euros d'investissements, sans pour autant retrouver l'équilibre pour un certain nombre de magasins, sinon même pour le groupe dans notre pays, et ceci sur les dernières années.

C'est en cela que je voudrais m'inscrire totalement en faux – et qu'il me pardonne – à l'égard de M. Crucke qui dit : « *Vous deviez le savoir. Pourquoi n'avez-vous pas agi ?* ». Monsieur Crucke, nous avons, comme vous, été à l'écoute d'un certain nombre de plans de redéploiement, d'investissements, de modernisation de l'offre commerciale qui, à l'écoute des responsables de Carrefour, devaient les amener sur un terrain de l'équilibre à plus ou moins court terme.

J'en veux pour preuve, Monsieur Crucke, que nous ne pouvions en aucun cas anticiper ce drame social puisqu'au moment où je vous parle, le FOREM est en train d'analyser une demande de formation – ce qu'on appelle les crédits d'adaptation – pour 1.800 personnes du groupe Carrefour. Et parmi ces 1.800 personnes, un certain nombre d'entre elles sont concernées par les licenciements que le groupe vient d'annoncer. Comment aurions-nous pu alors être en alerte d'une difficulté, d'un drame social de cette ampleur quand, dans le même temps, on nous demandait des crédits d'adaptation pour redéployer un certain nombre de travailleurs dans les différents magasins ?

Si nous voulons être sérieux, et je crois que vous l'êtes, nous ne pouvions pas pressentir le drame social tel que nous le vivons aujourd'hui.

Troisième élément, il est clair que nous pourrons – passez-moi cette expression malheureuse – comptabiliser les pertes d'emplois que si un certain nombre de choix économiques s'opèrent au préalable. Nous savons d'ores et déjà – et cela m'a été confirmé par le CIO, ce midi, par le directeur des ressources humaines du groupe Carrefour Belgique – que 21 magasins (14 hypermarchés, 7 supermarchés) seront fermés, et parmi ceux-ci cinq concernent la Wallonie (1 à Eupen et 4, malheureusement dans la Province de Hainaut).

Pourquoi ? Parce qu'ils estiment que la situation est à ce point préoccupante sur le plan du déséquilibre financier que l'on ne pourrait pas, ni dans le cadre d'une lente transmission, ni dans le cadre d'un redéploiement, sauver ces magasins. Je vous indique là ce qui nous a été communiqué : 1.672 personnes sont concernées, dont 515 pertes d'emplois en Wallonie.

Au passage, on constate bien qu'il n'y a pas de frontière linguistique devant les drames de l'emploi. En quelques semaines, nous avons eu les difficultés d'InBev, d'Opel et, aujourd'hui, de Carrefour. Il n'y a donc pas une démarche wallonne, une démarche bruxelloise, une démarche flamande, nous sommes tous, aujourd'hui, confrontés soit dans la droite ligne de la crise économique et financière aux drames sociaux qui s'ensuivent ou tout simplement parce qu'un certain nombre d'entreprises sont contraintes ou choisissent d'opérer un certain nombre de restructurations.

Outre la perte de ces 1.672 emplois, nous devons hélas craindre des pertes d'emplois en amont ou en aval de la décision. Je parle ici des centres de distribution puisqu'à la différence d'un certain nombre d'enseignes, Carrefour n'a plus de centre de distribution, ce sont des prestataires extérieurs qui l'assument pour le groupe Carrefour et l'un de ces prestataires est déjà en grève ce matin. Parce qu'évidemment la conséquence se fait sen-

tir immédiatement. Il y aura moins d'échanges de marchandises, moins de transports et dès lors, là aussi, il y aura par « effet de boule de neige », des pertes d'emplois, y compris dans ce secteur.

Nous devrons nous en préoccuper tant Jean-Claude Marcourt pour l'Économie que moi-même pour l'Emploi.

Premier élément, ce sont donc ces magasins qui n'offrent plus, semble-t-il, selon les responsables de la société, les moindres conditions d'un retour à l'équilibre.

Par ailleurs, un certain nombre de magasins – sept en Flandre et vingt en Wallonie – qui pourraient faire l'objet d'une transaction. Sept en Flandre, à l'égard de franchisés puisque, semble-t-il, il n'y a pas de repreneurs collectifs qui se soient manifestés. Pour la Wallonie, je ne peux simplement qu'évoquer ici une marque d'intérêt du groupe Mestdagh. Mais les négociations n'ont pas commencé. Du reste, le CEO de Carrefour m'a indiqué que les rendez-vous venaient d'être pris avec Éric Mestdagh pour commencer les négociations. Ce qui veut dire qu'il y a là un certain nombre de magasins qui sont aussi sous le niveau de flottaison et un certain nombre d'entre eux qui sont au-dessus. Mais on comprend aisément que le groupe Mestdagh souhaite en avoir la propriété pour pouvoir équilibrer ses investissements sur l'ensemble du chiffre.

Il y aura donc là une négociation commerciale. Vous comprendrez, Monsieur Crucke, que le Gouvernement est dans l'incapacité d'aller s'immiscer dans la définition d'une valeur, des conditions de vente, de transmission d'une offre commerciale.

La seule question qui nous importe était de savoir, si on vendait le bâtiment, l'offre commerciale ou si elle comportait le volet « personnel ». Là aussi, on aurait pu imaginer une dissociation des deux.

Le CEO de Carrefour, M. Lavinay m'a confirmé que l'aliénation ne pourra se faire que si le repreneur prend aussi en charge le savoir-faire, disons-le très simplement, du personnel concerné par ces magasins.

Clairement, il y aura outre la négociation économique et commerciale, une négociation sociale. Faudra-t-il dans le chef du repreneur, le groupe Mestdagh, reprendre la totalité du personnel ou une partie, et selon quelles conditions salariales ? Vous le savez, nous sommes confrontés à la difficulté de deux Commissions paritaires : la 212 et la 202 qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques et les mêmes conséquences sur le plan tarifaire. Il y aura donc là aussi une négociation avec ce repreneur pour autant, bien évidemment – c'est ce que nous souhaitons, et nous le vérifierons et nous l'accompagnerons – qu'elle puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

Troisième élément, dans la stratégie économique, avec ses conséquences sociales, c'est la volonté du groupe Carrefour de maintenir environ 59 magasins en direct, si j'ose dire, pour lesquels le groupe Carrefour indique que : « *pour assurer une rentabilité, il faudra qu'il y ait des investissements complémentaires* ». Ceux-ci sont chiffrés à 300 millions d'euros étalés sur les trois années à venir. Mais je dois à la vérité de dire qu'ils les conditionnent à la réussite économique et sociale des deux premiers volets.

Enfin, il y a une volonté de redéploiement du groupe Carrefour à travers ce qu'on appelle « les franchisés » parce que là, évidemment, il y a un partenariat entre différentes entreprises, qui fait que le risque est partagé. Le groupe Carrefour évoque un redéploiement dans des magasins de proximité qui, semble-t-il, correspondent mieux à l'attente de nos concitoyens, en tout cas de la pratique commerciale du jour, d'environ une centaine d'unités.

Voilà la stratégie telle qu'elle est définie, aujourd'hui, sur le plan économique. Mais vous comprendrez qu'il y a, comme l'a rappelé Jean-Claude Marcourt, un certain nombre d'incertitudes à chacun de ces stades. En fonction de la réussite de la négociation commerciale, sociale, peut-être devrons-nous dénombrer davantage de pertes d'emplois.

Que pouvons-nous faire maintenant sur le plan social ?

Certes, nous ne sommes pas dépourvus, une législation existe tant au niveau fédéral que régional. Le dispositif de la loi « Renault » va évidemment s'appliquer avec une phase d'information, qui sera suivie d'une phase de concertation qui, de toute façon, ne peut pas dépasser deux mois. Voilà le terme dans lequel – information, concertation, négociation – nous allons nous retrouver.

Dès lors que l'entreprise est présente dans les trois Régions et vu l'ampleur des licenciements concernés, une cellule de crise interrégionale sera mise sur pied. Nous aurons évidemment besoin, ô combien, du partenaire fédéral. C'est pour cela, Monsieur Crucke, que je ne ferai pas une approche partisane de ce dossier.

J'ai le sentiment – Jean-Claude Marcourt l'a indiqué, Rudy Demotte, hier, au nom du Gouvernement wallon l'avait avancé – qu'il y a une nécessité d'une alliance de l'ensemble des Pouvoirs publics de ce pays face au drame social que nous allons connaître. Et il nous faudra négocier.

Croire que les hommes politiques, qu'un Gouvernement fédéral, régional, pourra imposer, là, j'ai le sentiment que nous faisons fausse route eu égard aux donnes que je viens de rappeler.

Que nous faudra-t-il négocier ?

D'abord la responsabilité même de l'entreprise. Nous n'imaginons pas qu'il n'y ait pas de cellules d'outplacement, qu'il n'y ait pas un certain nombre de mutations qui soient opérées au sein du groupe. Deuxièmement, et cette garantie-là semble vérifiée, c'est que le transfert de magasin s'accompagne du savoir-faire. Troi-

sièmement, il devra y avoir une négociation à propos des Commissions paritaires dont ils souhaitent relever ou non, sachant que les conditions ne sont pas les mêmes, sachant aussi que Carrefour a sa propre responsabilité, notamment dans un certain nombre d'avantages sociaux qu'ils ont consentis à leurs travailleurs ou du simple fait de la pyramide des âges du personnel. Je rappelle que plus de 50 % du personnel a 45 ans.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, vu l'importance de la question, je vous laisse un peu de temps supplémentaire, mais je vous invite toutefois à conclure.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous en remercie, Madame la Présidente.

Dès lors, dans un second temps, il nous appartiendra de négocier un certain nombre de prépensions dans lesquelles le groupe Carrefour va devoir s'investir financièrement.

Enfin, évidemment, nous veillerons pour ce qui concerne la Région wallonne à avoir des cellules de reconversion, de quoi assurer l'outplacement, l'insertion, la formation pour le public concerné. Dans ce cadre, nous veillerons à associer les autres partenaires de la distribution.

Je ne veux pas non plus être candide. Quand bien même il y aurait des recrutements dans d'autres enseignes, dans d'autres secteurs de la distribution, il est clair que les conditions salariales souhaitées par les uns, ou réclamées par les autres, conditionneront l'aboutissement d'un certain nombre de départs et d'arrivées de ce personnel.

En conclusion, je voudrais simplement dire que tout le Gouvernement, que tout le Parlement, et au-delà de cela, la Région wallonne, le Gouvernement fédéral et nos amis du nord de ce pays vont s'unir pour que les 1.672 emplois ne deviennent pas 2.000 ni 2.500 licenciements, mais que nous puissions trouver, dans le respect de la dignité de ces personnes qui ont travaillé au mieux pour ce groupe, une solution acceptable sur le plan social. Nous ne manquerons pas, ni Jean-Claude Marcourt, ni moi-même, de revenir devant vous ou devant la Commission pour vous donner les dernières évolutions de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Zrihen.

Mme Zrihen (PS). – L'ensemble des informations reçues ne peut que laisser chacun dans un état assez dépressif. Les portes sont assez fermées, mais soyez sûrs que, dès demain, au Fédéral, les Sénateurs de Communauté seront attentifs à stimuler la participation aussi du Fédéral à la résolution de ce problème.

Quoi qu'il en soit, on est toujours obligé de constater que, malheureusement, chaque fois qu'il y a des pertes, on les retrouve au niveau du public, mais lorsqu'il y a des bénéfices, personne n'en parle, et en particulier dans le privé.

Il faudrait peut-être que cette attitude soit un peu plus sous contrôle puisque nous sommes quand même, n'en déplaise à chacun, non pas dans une situation de crise, comme voudrait le faire croire le groupe Carrefour, mais bien dans une volonté délibérée, à un moment donné, de prendre une position de délocalisation. Le CEO disait ce matin : « *Lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin* ». J'espère qu'il sera capable de la trouver.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie MM. les Ministres pour les précisions, même si en l'occurrence les informations qui nous parviennent ne sont guère encourageantes.

Je voudrais rappeler que le minimum que l'on puisse espérer, c'est que les près de 3.000 familles qui sont toujours actuellement dans l'incertitude quant à savoir si oui ou non il y aura un aboutissement des discussions commerciales avec le groupe Mestdagh, trouvent une réponse positive rapide, mais sans nier que même si cette réponse devait être positive, ils seront également confrontés à une perte salariale. On évoque que de toute manière la reprise du personnel se ferait à des conditions salariales moindres. Donc, la vague des dégâts collatéraux de cette décision du groupe Carrefour est, à mon avis, beaucoup plus large que ce que l'on estime aujourd'hui encore à travers les chiffres avancés.

D'autre part, je pense qu'il ne s'agit pas ici de se regarder le nombril, mais d'avoir une démarche de main tendue avec les autres niveaux de pouvoir de notre « belle lasagne institutionnelle » pour que l'État fédéral, comme les entités fédérées, se mobilisent, chacun au regard des leviers dont il dispose, pour tenter de faire en sorte que cette décision qui apparaît inéluctable, à entendre les propos et la fermeté de ceux-ci de la part du responsable de Carrefour, puisse donner des résultats et faire en sorte de limiter au maximum la casse sociale puisque c'est de cela dont il s'agit, une sorte de tsunami du secteur de la distribution.

Il y a des travailleurs qui n'ont connu que le groupe Carrefour, anciennement GB, depuis près de 30 ans et qui, aujourd'hui, comme le disait un de mes collègues, sont légitimement affolés au regard de la situation globale, qui sont dans une situation interpellante, avec des prêts, des charges de famille.

Je pense que cela doit nécessiter une mobilisation de toutes les forces publiques, quelles qu'elles soient – Parlementaires, Ministres, Présidents d'Assemblée – pour permettre de trouver une solution dans la mesure des possibilités, même si le pouvoir public, en la circonstance, n'a pas tous les éléments en mains lorsqu'il s'agit de pouvoir faire face à ce genre de décision.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie les Ministres pour leur réponse. L'émotion de chacun des intervenants est palpable, mais cette émotion, bien compréhensible, c'est l'expression de la solidarité. Mais je ne pense pas que cela doive rimer avec résignation. Au contraire, il faut plus que jamais de la détermination dans les objectifs que le Gouvernement doit s'assigner, même s'il n'a pas la main sur le dossier. Je suis d'accord, l'heure n'est pas aux reproches, c'est les coudes serrés qu'il faut pouvoir montrer qu'une solution est éventuellement possible.

Malgré un certain défaitisme, j'ai envie de dire : « *restons optimistes* ».

Le conseil : je me souviens, Monsieur le Ministre-Président, quand ce Gouvernement s'est installé, que vous avez réuni les grands patrons de Wallonie. Vous aviez pris l'exemple des patrons français, flamands, indiens … Je pense qu'il faut perdurer dans ce travail-là.

« *Small is beautiful* » dit-on, eh bien, un des avantages de la Wallonie, c'est de pouvoir être au contact de ces grands patrons également et de leur dire : « *Écoutez, on peut se préparer ensemble* ». Ce qui blesse, ici, c'est de se dire qu'on n'a même pas été préparé. Je pense qu'il faut rapidement reprendre le contact avec le patronat. M. Mestdagh, je l'ai dit, c'est du patronat wallon, cela existe, c'est du capitalisme wallon.

Il y a quelques semaines, chez InBev, on a aussi entendu que c'était perdu. Ne soyez pas frileux ! Ce n'est peut-être pas perdu. Je ne suis pas d'accord et j'ai envie de dire que c'est minimum 1.672, en espérant que ce ne soit pas 3.000. Il faut arriver en dessous des 1.672 et oser dire qu'il y a des leçons à retirer de l'exemple d'InBev. C'est parfois aussi la fermeté qui est payante, même avec du management français, pour autant qu'on puisse l'appeler français. Il n'y a pas de question de nationalité, c'est une question d'économie, mais surtout de rentabilité de l'économie et de respect des travailleurs.

J'invite le Gouvernement et M. le Ministre-Président, à prendre fermement ce dossier en main.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je remercie MM. les Ministres pour les réponses qui ont été apportées.

Les nouvelles données de ce dossier ne sont guère rassurantes, mais on ne doit pas plonger dans le défaitisme, il faut garder espoir et mettre tous les atouts de notre côté pour mettre la pression sur le groupe.

Un des atouts que vous avez mis en exergue, est effectivement la responsabilité du groupe Carrefour au travers de sa politique commerciale de ces cinq dernières années, bien qu'en interne les syndicats aient alerté les responsables de l'entreprise qu'ils faisaient fausse route. Ces derniers doivent maintenant assumer cette responsabilité à l'égard des personnes qu'ils vont devoir mettre dehors ou des personnes qui vont souffrir des mesures prises actuellement.

Tant au niveau fédéral et qu'au niveau régional, tous les moyens doivent être mis en œuvre avec la législation qui trouve à s'appliquer en la matière pour fustiger cette responsabilité et faire assumer au groupe cette responsabilité à l'endroit des travailleurs qui vont payer un lourd tribut et qui ont consacré, pour la plupart, de longues années de leur vie au développement de cette société. Il serait trop facile aujourd'hui de tourner la page en considérant que pour des données économiques, on s'en va.

Il faut que tout soit mis en œuvre pour que cette responsabilité soit assumée par ce groupe. C'est un devoir qui s'impose à la société, mais c'est aussi une arme que les pouvoirs doivent utiliser à l'encontre de ce groupe pour assurer au mieux le maintien d'un nombre important de travailleurs au sein de ce groupe en Belgique.

Je rappelle que le nombre global est de 15.000 et que la menace aujourd'hui pèse sur un tiers du personnel, ce qui n'est pas négligeable. Il est important de se saisir de ce problème, mais je remarque au travers des réponses qui ont été apportées que le Gouvernement a pris ses dispositions, qu'il accorde une grande attention à cette problématique et l'a fait immédiatement. Dès lors, j'émets évidemment toute ma totale confiance aux dispositions qui vont être prises en ce sens pour essayer d'amortir au mieux les conséquences dommageables de la décision qui a été prise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je voulais remercier les deux Ministres pour leur réponse qui montre à quel point le Gouvernement a bien compris l'enjeu. Je voulais profiter de cette réplique pour tordre le cou à une idée qui a été diffusée à travers les médias, c'est sur le fait que ce serait uniquement les coûts de la main-d'œuvre qui auraient amené ces restructurations.

Je lisais ce matin dans *La Libre Belgique* que la structure des coûts était passée de 16,8 % pour l'emploi à 9 %, de 1996 à 2008. Il y a donc eu une réduction qui a quand même été assez sensible, près de 50 %. Je ne dis pas que le chiffre d'exploitation était correct, mais dire que ce n'est qu'à cause de cela, je trouve que cela n'est pas correct. Avec le problème supplémentaire que, pour la Wallonie, cela touche un type de public qui est déjà pénalisé; public féminin, ou public peu qualifié.

Par rapport à cela, il y a un changement de modèle économique à faire, parce que j'entends qu'il y a eu des erreurs de vision stratégique. Le problème, c'est quoi ? C'est que s'ils avaient développé une bonne vision stratégique, ils auraient pris des parts de marché à un autre magasin et l'autre magasin aurait perdu de l'emploi.

Au final, je pense que les uns et les autres peuvent se manger entre eux et donc, il est nécessaire, maintenant d'accélérer la transition économique telle qu'on l'a prévue dans notre Déclaration de politique régionale, avec un plan Marshall 2.Vert qui est très ambitieux. Ce que je retiens de la réponse de M. Antoine, c'est sa préoccu-

pation pour essayer que ces personnes qui perdent leur emploi ou qui risquent de perdre leur emploi puissent en retrouver un et le plus rapidement possible. L'enjeu ici est de retrouver un travail tout de suite et pas justement s'enfoncer dans une sorte de défaitisme. Il y a des choses à faire, le Gouvernement l'a compris et je le soutiens à ce niveau-là.

QUESTION DE M. DE LAMOTTE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LA DESSERTE TEC ENTRE LA GARE DE LIÈGE GUILEMINS ET L'AÉROPORT DE LIÈGE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la desserte TEC entre la gare de Liège Guillemins et l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, la navette TEC entre Liège Guillemins et Liège Airport connaît un succès important.

En effet, à peu près neuf mois, plus de 40.000 utilisateurs ont emprunté cette navette et je dois dire que c'est intéressant dans le cadre du déplacement de la mobilité à l'intérieur d'une agglomération, puisqu'il s'agit d'une navette qui amène des voyageurs, non seulement à l'aéroport de Bierset, mais sur le zoning complet de l'aéroport et de ses entreprises qu'il utilise.

Cette navette a été réalisée par une dotation du Gouvernement de la Région wallonne et Liège Airport, moitié chacune en ce qui concerne les frais, et le TEC de Liège a été chargé de l'organisation de cette navette.

C'est un succès important, mais je rappelle que Liège Airport et la Région wallonne subissant la moitié en ce qui les concerne des frais de cette navette, un certain nombre de contraintes se posent maintenant, notamment dans l'organisation.

Afin de rentabiliser au maximum le système et de l'améliorer, Liège Airport a sollicité le fait que l'on puisse, soit réduire le nombre de navettes notamment dans les heures creuses, soit l'augmenter, soit dévier le trafic pour le rendre plus optimal vis-à-vis d'un certain nombre de lieux sur le zoning.

Pour l'instant, c'est l'immobilisme dans le sens où le TEC Liège-Verviers ne souhaite pas modifier d'une manière ou d'une autre l'organisation des services.

L'aéroport Liège Airport, plus exactement, qui n'est pas maître des recettes a même sollicité ou suggéré des modifications tarifaires, mais le TEC Liège-Verviers ne rencontre pas ce souci.

Monsieur le Ministre, si l'on veut perdurer dans la poursuite de cette situation qui rend service à plus de 40.000 navetteurs sur neuf mois, il est impératif que les choses s'arrangent et se débloquent. L'immobilisme n'est pas une solution et y aura-t-il, Monsieur le Ministre, une mission de bons offices entre vous, au nom du Ministre de la Mobilité, Liège Airport et le TEC soit pour prendre en charge les coûts supplémentaires à charge du TEC, soit pour débloquer une situation qui apparaît sans issue puisque Liège Airport annonce que s'il n'y a pas de solution, le 20 mars, cette navette serait amenée à être supprimée.

Monsieur le Ministre, le TEC va-t-il prendre en charge l'ensemble de cette problématique pour permettre le transport de beaucoup de navetteurs du centre-ville vers le zoning en question ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je remercie M. le Député pour sa question. C'est un problème qui se pose à différents niveaux. Il y a effectivement une navette qui est organisée pour l'instant, elle est financée en dehors, si on ne prend pas en compte les recettes, le financement provient pour moitié des services wallons, du SPW et pour moitié de la SAB. L'aéroport annonce ne plus vouloir contribuer, je pense qu'il faut aussi tenir compte du fait que les utilisateurs du TEC ne sont pas principalement ceux de l'aéroport, mais plutôt ceux du FOREM, tout proche. C'est sans doute une des raisons de l'annonce de la SAB.

Ce qui est envisagé pour l'instant et qui devra être décidé par le TEC – au conseil d'administration de ce vendredi –. Ce sont les sources de financement alternatif notamment d'autres entreprises, puisqu'au niveau wallon, l'aide sera maintenue, mais elle ne peut pas financer les 100 % du coût de la navette. Il est envisagé que certaines entreprises interviennent. Le TEC Liège-Verviers va devoir faire un arbitrage et ce qui est aussi envisagé, c'est que l'on modifie la navette, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir une navette toutes les heures, tous les jours de la semaine, on aurait plutôt une navette concentrée le matin et en fin d'après-midi, là où il y a le plus d'utilisateurs, et qui ne serait plus opérationnelle le week-end. Cela correspondra de manière beaucoup plus réelle à la demande existante des voyageurs et donc, c'est ce modèle-là qui est pour l'instant en discussion, mais la décision reviendra au TEC, sur base aussi des possibilités de financement. Cette réorganisation coûtera probablement un peu moins cher que la navette actuelle, mais néanmoins, il faut que le montage financier tienne la route, sans quoi le système n'est plus viable. Ce sera donc une décision

du TEC. J'ai bon espoir que cela puisse se concrétiser dans un nouveau montage financier où la Région reste fortement partie prenante, mais il y a aussi d'autres interlocuteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je remercie M. le Ministre de sa réponse. Je retiens que la Région resterait partie prenante au financement de cette navette. Je rappelle le nombre de 40.000 utilisateurs sur neuf mois et la desserte d'un zoning. Il faut maintenant débloquer la situation, se parler, d'autant plus que l'autre opérateur, Liège Airport, supporte des coûts et n'a pas accès à la recette. Si vous voulez amener d'autres partenaires autour de la table, je pense que c'est une solution qui pourra agréer les uns et les autres, il convient surtout de maintenir ce service qui a démontré toute sa pertinence.

QUESTION DE M. JAMAR À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES TRACTATIONS EN COURS AUTOUR DE TECTEO »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jamar à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les tractations en cours autour de TECTEO ».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Ministre, TECTEO est un groupe intercommunal très important dans la province de Liège. L'ALG s'occupe lui du gaz, c'est un groupe aussi très important et depuis quelques semaines de manière assez fulgurante, le dossier d'un rapprochement potentiel qui devient de plus en plus probable se fait jour. Fin décembre, Monsieur le Ministre-Président Demotte a annoncé aux syndicats qu'il interrogeait à cet égard, et qu'il n'était encore au courant de rien.

À présent, tout semble se préciser tant chez TECTEO, l'audit de la société Mac Kinsey se clôture et qu'à l'ALG – Association liégeoise du gaz – on se proposerait, le cas échéant, vendredi prochain de désigner le même groupe d'audit, les deux consultantes, à savoir le groupe Mac Kinsey, pour savoir si à l'ALG il serait bon aussi d'opérer cette fusion ou cette absorption. Ce qui paraît d'ailleurs à tous, les syndicats confondus, un peu inadmissible. Imaginez un avocat qui défend les deux parties à la fois.

Vendredi, il y aura conseil d'administration et je m'interroge sur le respect des marchés publics en la matière. Si d'aventure, on imposait la même boîte de consultance à la fois pour TECTEO et pour l'ALG, sachant que le contexte est politico-politique sur fond liégeois, mais cela, c'est un autre problème. Le rapprochement aurait des incidences sur les dividendes aux communes, sur le statut du personnel, puisque nous le savons qu'au niveau de l'association liégeoise du gaz, les liquidités, la trésorerie, le statut du personnel, tout cela est davantage maîtrisé.

Le groupe TECTEO qui s'est diversifié notamment dans la télécommunication et autres, a beaucoup de vues sur le futur, mais a besoin de trésorerie. Il y a une forme de stratégie qui n'est pas tellement du rapprochement, mais plutôt de l'absorption. Je pense que dans ces matières-là où deux très grosses intercommunales vont se rapprocher ou se fusionner, un commissaire du Gouvernement ne serait-il pas le bienvenu pour être un guide en la matière. Je crains que ce soit les coulisses qui l'emportent sur l'objectivité dans un dossier aussi important que celui-là ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur Jamar, vous avez dit deux grosses intercommunales à tel point que m'interpellant aujourd'hui, je ne savais pas sur quel dossier vous alliez le faire et donc, j'entends que c'est bien sur les rapprochements de TECTEO et ALG.

Comme vous, j'ai pu prendre connaissance d'une évocation d'un certain nombre de rapprochements possibles, c'est évoqué, c'est loin d'être finalisé, vous l'avez indiqué. Il semblerait que des bureaux d'études Engineering, d'avocats doivent encore être désignés, nous n'en sommes qu'aux préliminaires et il est évident, et je réponds à votre première question, je serai particulièrement vigilant dans ce dossier comme dans tous les autres, bien entendu, au respect des diverses lois dont celles sur les marchés publics et je n'entends pas qu'il en soit fait autrement. L'objectif est louable, puisqu'il s'agit de faire un seul GRD pour le gaz et l'électricité. C'est ce que plaide la Déclaration de politique régionale, puisque c'est la fusion des intercommunales, nous en aurions donc une de moins.

Actuellement, je peux vous confirmer que je ne suis pas du tout associé aux discussions et c'est logique, puisqu'on est au stade du projet d'entreprise et des études préliminaires. Mais je reste évidemment très attentif à l'évolution de ce dossier dans l'intérêt des communes qui y sont associées, dont j'ai évidemment la charge.

Bien entendu, il faut que le personnel y trouve son compte et j'ai eu, comme vous, écho de quelques mouvements d'humeur et j'ai donc pris langue avec les syndicats pour que je puisse les rencontrer dans les prochaines semaines pour connaître évidemment leur position en la matière. J'entends que les différences de statuts pourraient être appliquées, mais cela fera l'objet de la négociation syndicale.

J'entends bien entendu être particulièrement vigilant au service à la clientèle et que la sécurité publique et juridique soient bien entendue garantie.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous fournir plus d'informations, mais vous conviendrez qu'au stade de l'évocation par la presse, il n'est pas courant qu'un Ministre se doit d'intervenir fonctionnellement dans ce dossier. Il est évident aussi que pour répondre à votre dernière question, si l'une des deux intercommunales sollicite, moi-même ou mon administration, afin qu'une aide soit apportée sur une forme que vous avez définie ou sur une quelconque autre forme, je serais très attentif à cette demande.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Merci, Madame la Présidente, merci, Monsieur le Ministre, on prend votre réponse et votre dernière intervention, je crois que c'est peut-être une solution pour que tout cela se fasse dans la clarté et la transparence et les règles.

Des conseils d'administration vont avoir lieu cette semaine encore ou la semaine prochaine, parce que le dossier subitement, prend une allure qu'on ne soupçonnait pas encore tout au début de cette année et je suggèrerais que les membres, en tout cas, de l'ALG invitent votre cabinet ou votre administration à envoyer un commissaire du Gouvernement, ne fusse que pour guider ou pour superviser ces opérations. J'y vois le statut du personnel, j'y vois l'« intérêt », dans le bon sens du terme, des communes, parce que les dividendes TECTEO sont réduits à quasiment rien, nous le savons, et j'y vois également les demandes, en front commun, oserais-je dire, des syndicats qui ont vraiment peur pour la trésorerie, pour les fonds de pension, … Il est vraiment très important au-delà de l'objectif qui est peut-être louable, que tout cela se fasse en parfaite transparence.

QUESTION DE M. BORSUS À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES RÉCENTES PUBLICATIONS EXTÉRIEURES RELATIVES À L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE WALLONNE ET À SON ATTRACTIVITÉ »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les récentes publications extérieures relatives à l'état de l'économie wallonne et à son attractivité ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, votre attention a certainement été attirée par deux récentes livraisons de publications, particulièrement intéressantes et attendues.

La première, on l'a doit au « *Financial Times* » qui classe dans une de ses éditions l'attractivité des régions à travers le monde. On constate notamment que la situation de la Région wallonne semble s'être dramatiquement détériorée depuis l'année dernière, puisque la Région ne se trouverait même plus classée parmi les 25 régions européennes les plus attractives pour l'analyse 2009. En ce qui concerne ce classement, seul le classement des efforts déployés par une région pour attirer des investisseurs étrangers nous situerait encore à la sixième place. Suivant diverses versions, il semble que, soit la Région n'ait tout simplement pas communiqué un certain nombre de données – ce qui serait tout de même relativement surprenant pour une édition si réputée et lue par les investisseurs étrangers –, ou soit qu'effectivement, la situation régionale se soit détériorée. Avez-vous eu connaissance de cet élément ? Quelle en est l'explication ?

La deuxième livraison concerne le très sérieux Institut d'études statistiques européen, Eurostat, qui a comparé les régions européennes par rapport et en utilisant le critère du produit intérieur brut par habitant.

Malheureusement, cette comparaison est, elle aussi – je me permets vraiment d'insister – négative pour notre Région. Nous étions précédemment considérés comme nous situant à 85 % de la moyenne européenne du revenu intérieur brut par habitant, nous sommes désormais descendus – j'utilise les guillemets – à 83 %. Plus grave encore, si on utilise la comparaison avec les régions de l'Europe des 15, ancienne version évidemment, on se situe à 75 % de comparaison de cette moyenne. Par ailleurs, si on utilise un autre ratio, c'est-à-dire les régions de tradition industrielle, ces fameuses « Réti », on constate que nous sommes malheureusement tout au fond de ce classement. Bien loin des discours positifs du Gouvernement, on constate ici une dégradation d'un certain nombre d'indicateurs, ils ne sont pas suspects, puisqu'ils sont d'inspiration internationale.

Première question : quelle est votre lecture de ces analyses ?

Deuxième question : est-ce que ceci ne doit pas incliner le Gouvernement à un réexamen complet de sa ligne d'analyse et d'action politique ?

Troisième question : comment, aujourd'hui, pouvoir réorienter l'action des pouvoirs publics, de manière à réarrimer ou arrimer à nouveau notre Région dans le cas d'une spirale positive de développement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, je trouve tout à fait légitime le débat qui s'ouvre par votre question d'actualité. Je suggèrerais d'ailleurs qu'il ne se

termine pas par cet échange. Nous avons intérêt à entrer plus en profondeur sur l'analyse de ces résultats.

La première chose est que la méthodologie du FDI Magazine a changé. En l'occurrence, ils ont utilisé un panel beaucoup plus large de régions et de villes. Ensuite, ils ont effectivement voulu classifier en deux grands groupes différents. Le premier groupe classe le top 25 des régions attractives, le second, les régions qui avaient la stratégie d'attractivité la plus pertinente. Pour nuancer le propos, nous sommes sixièmes sur vingt-cinq dans ce top par rapport à la stratégie même que nous mettons en œuvre. Ce n'est pas là, reconnaissez-le, une situation dramatique. Nous avons disparu du premier classement vraisemblablement du fait de la nouvelle méthodologie. Mais, j'invite effectivement à ce que nous ayons un regard sur deux choses.

D'abord, c'est comment le spectre, l'élargissement régional et des villes de référence a joué en termes d'influence. La deuxième chose, vous avez raison sur un point, c'est lorsque vous dites qu'il faudrait être attentif à la manière dont on utilise les intrants, c'est-à-dire la donnée statistique de base. La donnée statistique de base entre par la banque mondiale et par l'OCDE, qui sont eux-mêmes alimenté par l'INS. J'ai moi-même eu l'occasion de dire au Premier Ministre que j'avais effectivement des demandes précises à formuler sur le sujet. Nous aurons donc vraisemblablement à revenir là-dessus.

Le deuxième volet de votre question me paraît également mériter un débat à lui seul. Ce volet porte sur la question du calcul de la richesse produite. Est-ce que l'indice qui est retenu est un indice satisfaisant ? Nous parlons ici du produit intérieur brut. D'abord, reconnaissons que nous sommes dans une situation où la détérioration que vous citez, entre 2006 et 2007, années de référence, passe de 85 % à 83 % de la moyenne européenne, peut également être translaté malheureusement à l'ensemble de l'Union des 15 – je dirai pourquoi dans une seconde, mais il y aura plus d'analyses nécessaires –, et à toutes les entités belges, en ce compris, à notre État fédéral. Nous reculons dans le même ordre de grandeur, de 2 % pour la moyenne agrégée belge. Bruxelles diminue de manière beaucoup plus sensible, la Flandre un peu moins, mais le mouvement est général.

La question que je me pose, c'est si le PIB est toujours aujourd'hui le bon indice de calcul, parce qu'il ne tient pas compte notamment d'un certain nombre d'éléments de revenus de transfert, je crois que le RNB devrait nous inspirer.

Sinon, encore d'autres facteurs, mais sur cette question, comme sur la première, je le dis, une discussion très courte à travers une question d'actualité me paraît évidemment trop caricaturale pour entrer dans cette dimension qui est plus technique et qui à elle seule, a une connotation importante puisqu'elle donne une image d'une région, d'un pays ou même d'un continent en l'occurrence.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Je prends positivement note de l'invitation. Je pense que ceci nécessite un débat beaucoup plus large, beaucoup plus approfondi, peut aussi s'inspirer d'un certain nombre d'indicateurs ou de regards complémentaires.

Nous pourrons avoir effectivement, à ce moment, un débat méthodologique. Est-ce que les critères, est-ce que la modification d'un certain nombre de paramètres peuvent à eux seuls expliquer tout ou partie de l'évolution de notre situation ? Est-ce que le fait que nous ne soyons pas seuls, notamment, dans l'espace belge à évoluer, même si nous évoluons avec des ampleurs et des amplitudes différentes, sont et aussi des paramètres à retenir ? Nonobstant l'ensemble de ces réserves intellectuelles, politiques, méthodologies, nous devons avoir la franchise de considérer que c'est ici autant de signaux « attention », vigilance accrue, vigilance absolue, évaluation de ce que nous avons fait puisque rien n'indique que, même si nous changeons, à la lumière d'autres critères, les conclusions seraient plus favorables pour la Région. L'inverse pourrait même être vrai, Monsieur le Ministre-Président.

Effectivement, ayant un débat, une évaluation réelle, est-ce que la situation de notre Région est en train de se dégrader, à tout le moins, comparativement à d'autres en Europe ? C'est en tout cas, me semble-t-il, une question essentielle, centrale qui aussi devrait guider, le cas échéant, l'adaptation d'un certain nombre de mesures, de lignes politiques et de choix posés à ce jour.

Je vous en remercie et date est prise pour les prochaines semaines, pour ce débat plus large et plus approfondi.

QUESTION DE M. PIRLOT À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'AVIS DE L'AUDITEUR DU CONSEIL D'ÉTAT SUR L'ARRÊTÉ DU 25 AOÛT 2009 AUTORISANT LA RÉOUVERTURE DE LA DÉCHARGE DE TENNEVILLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Pirlot à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'avis de l'auditeur du Conseil d'État sur l'arrêté du 25 août 2009 autorisant la réouverture de la décharge de Tenneville ».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous le savez, en province

de Luxembourg la gestion des déchets est rythmée par la saga liée à l'ouverture, la fermeture, la réouverture du CET de Tenneville.

Premier acte, le 27 mai 2009, le Conseil d'État donne raison à un recours introduit par l'asbl L'Érablière qui regroupe les plaignants au projet, et annule le permis d'exploitation délivré par M. le Ministre Foret, en 2003, en arguant que l'étude d'incidences qui a permis l'obtention dudit permis d'exploitation n'est pas satisfaisante. Conséquence directe, en juin 2009, le CET de Tenneville suspend ses activités.

Vous arrivez au Gouvernement, Monsieur le Ministre, et le 25 août 2009, vous prenez un arrêté autorisant la réouverture du CET. Nouveau recours au Conseil d'État de l'Érablière et on vient de connaître cette semaine les conclusions de l'auditeur du Conseil d'État, qui préconise l'annulation dudit arrêté.

Trois questions liées à cette problématique :

– quelle sera l'attitude de la Région wallonne à l'avenir quant aux suites de ce dossier ?
– que va faire l'intercommunale Idelux avec ses déchets dans l'hypothèse où le CET de Tenneville serait fermé ?
– une question connexe, qu'en est-il du paiement des indemnités de base dû aux plaignants qui via le recours au Conseil d'État ont obtenu l'annulation des actes de la Région wallonne ? Que pensez-vous à cet égard ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est effectivement un dossier qui a connu également quelques rebondissements étalés sur un certain nombre d'années.

Je n'ai pas encore beaucoup de réponses précises à vous apporter aujourd'hui. Effectivement, j'ai appris comme vous l'avis de l'auditeur. Ce n'est pas encore la décision finale. À ce stade, l'avis est étudié, à la fois par les services de la Région et par nos avocats, pour en connaître la portée exacte. De toute façon, il faut attendre la décision finale du Conseil d'État avant de savoir ce qu'il y a lieu de faire. Il est évident que si le Conseil d'État aboutissait à une décision comme quoi il y a impossibilité de maintenir le CET ouvert, nous devrons bien entendu nous conformer à la décision ou, par exemple, à la nécessité de faire une étude d'incidences. Si on reprend l'historique du dossier, il y a une contestation essentiellement par rapport à la question de l'Érablière. Le CET de Tenneville fait partie du plan des CET de la Région wallonne. Il est comptabilisé en tant que tel. Il est donc clair que s'il n'est pas disponible, cela pose une difficulté par rapport à l'ensemble du plan des CET. Au moment de l'approbation de ce plan, différentes études d'incidences ont été menées. La contestation de nature éventuellement juridique, et la contestation par les personnes qui sont allées en recours intervient par rapport à l'impact sur l'Érablière. Il y a eu un complément d'incidences qui a été fait et proposé par l'intercommunale. C'est sur cette base-là que j'ai motivé ma décision de l'été dernier. Il est clair que si le Conseil d'État arrivait à la conclusion que cette étude complémentaire ne suffit pas, forcément, nous en tirerions les leçons.

Je ne peux vous dire grand-chose de plus à ce stade. Il est clair que s'il fallait arriver à la décision, dans un premier temps, de la fermeture du CET, il faudra forcément trouver des lieux alternatifs, que ce soit pour une période transitoire ou pour une décision de plus longue durée. Je pourrai vous en dire plus à ce sujet dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Quel est votre avis par rapport à l'indemnité de base éventuelle ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Écoutez, Monsieur le Député, les indemnités de base, font partie des questions juridiques qui se posent en fonction de la décision qui sera rendue par le Conseil d'État. Je crois qu'il est tout à fait prématuré de répondre à ce type de question. Ce serait vraiment nuisible, y compris aux intérêts de la Région.

M. Pirlot (PS). – Je vous remercie pour votre réponse. Le Conseil d'État suivant généralement les conclusions de l'auditeur, je reviendrai sans doute vers vous puisque je suis un grand fan de saga, dans tous les sens du terme.

QUESTION DE M. DISABATO À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA POSSIBILITÉ D'IMPOSER AUX CHÔMEURS DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la possibilité d'imposer aux chômeurs des travaux d'utilité publique ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Monsieur le Ministre, il y a un peu plus d'un mois, aux alentours du 20 janvier, et ce lundi après-midi, en Commission, nous avons abordé la question de l'activation des demandeurs d'emploi.

On a eu un débat très constructif. Vous avez validé l'idée qu'il fallait assouplir par rapport aux sous-régions. Il est clair que – et vous le dites vous-même – ce n'est pas la même chose à Peruwelz, où il y a 8 % de demandeurs d'emploi, qu'à Mons, où le nombre de demandeurs d'emploi est beaucoup plus élevé. Vous avez parlé d'autres facteurs, notamment celui de la santé. Quand on n'a pas la santé, c'est plus difficile pour chercher un emploi. Vous avez surtout critiqué le fait que le système était aveugle, ce en quoi, je peux totalement vous suivre.

Là où j'ai été pour le moins étonné, c'est ce matin en lisant votre interview dans *La Libre Belgique.* Vous proposez deux nouvelles pistes qui n'avaient pas été débattues. Tout d'abord, la réduction des allocations avant la sanction définitive. Qu'est-ce que cela va changer par rapport au mécanisme actuel ? Les gens qui gagnent à peu près 1.000 euros par mois vont gagner 600 euros, montant correspondant à ce qu'ils gagnent actuellement quand ils vont au CPAS. Pour moi, cela ne change strictement rien.

La deuxième chose qui pour moi a quand même été choquante, était de faire faire des travaux d'utilité publique à des gens avant qu'ils ne soient sanctionnés. Cela en donnait l'impression, en tout cas, j'espère que ce n'est pas le cas, délinquants chômeurs, même combat.

On est en train de se battre maintenant pour faire des peines alternatives pour les délinquants et maintenant, on viendrait nous dire que les chômeurs sont aussi des délinquants. Je ne pense pas que c'est ce que vous avez voulu dire et j'aimerais que vous puissiez préciser votre pensée par rapport à ces deux propositions et je le répète, je suis totalement d'accord avec une grande partie de ce que vous dites. On a eu véritablement un vrai débat constructif et cela, je tiens vraiment à le souligner par rapport à cette matière qui n'est pas simple. Il n'y a pas de caricature à faire, ce n'est pas d'un côté, les gentils chômeurs et de l'autre côté, les mauvais employeurs. Je pense que la nuance et la situation est beaucoup plus nuancée que cela, mais je trouve qu'il est utile de repréciser certaines choses au sein de cette assemblée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, je veux remercier M. Disabato car il est vrai que nous avons eu un excellent débat réunissant du reste, les quatre groupes parlementaires, que ce soit en séance publique ou encore cette semaine, lundi en commission.

Je pense que nous convenions tous que le plan d'accompagnement des chômeurs avait eu des effets vertueux. Je pense notamment au retour à l'emploi. Auparavant, 13,6 % des effectifs concernés trouvaient du travail. Aujourd'hui, c'est pratiquement 22 %. Le nombre de chômeurs qui accédaient à une formation a augmenté de près de 132 % et l'on constate bien qu'il y a un public de demandeurs d'emploi qui a besoin d'être accompagné, aidé, stimulé et épaulés.

Mais dans le même temps, nous avions pointé un certain nombre de lacunes pour lesquelles des améliorations étaient nécessaires. Ces lacunes concernaient notamment ce qu'on appelle les publics très éloignés du travail. Ne fallait-il pas imaginer pour eux, un accompagnement spécifique ? De la même manière, pour celles et ceux qui avaient eu une évaluation positive de l'ONEm à plusieurs reprises, ne pouvons-nous pas imaginer qu'ils ne soient plus suivis par l'ONEm vu qu'ils ont montré leur volonté de disponibilité de travail et de retour parmi le monde du travail. Je considérais dès lors pour eux qu'il n'y avait pas besoin davantage de suivi.

Restaient alors les délicates questions des sanctions. Comme disait M. Disabato, je me plaignais quelque peu de voir un déplacement de charge d'un certain nombre de personnes du Fédéral vers le CPAS, c'est-à-dire pour la moitié des communes. Ce que j'ai formulé ou tenté de formuler, Monsieur Disabato, c'est que lorsque quelqu'un est sanctionné, après les multiples opérations – puisque vous le savez, pour être sanctionné il faut qu'il y ait deux convocations dont une par recommandé avec copie au syndicat auquel il appartient, mais la décision est prise –. Ne pouvons-nous pas imaginer, dans le cadre d'un PTP, d'une ALE de prendre cette personne sanctionnée et donc totalement démunie sinon l'aide du CPAS de lui offrir quelque chose ? J'avais imaginé une alliance Fédéral-Régions-CPAS pour ne pas condamner définitivement ces personnes et leur donner une dernière chance de travail. C'est comme cela que je l'avais conçu.

Vous le savez, le plan d'accompagnement des chômeurs est de responsabilité fédérale, mais il implique les Régions. Et nous prendrons notre part, notamment par l'aboutissement dans les prochains mois, de ce que nous avons appelé, le référent unique pour mieux connaître le demandeur d'emploi et pour éviter qu'il y ait un certain nombre de sanctions.

Aujourd'hui, nous en sommes là. Je veux plaider pour le maintien du plan d'accompagnement des chômeurs, pour son évolution, pour son évaluation et par un certain nombre de corrections.

Du reste, pour avoir participé avec le Président de ce Gouvernement à un contact avec le Gouvernement fédéral, je crois pouvoir dire, et je voulais leur confirmer ce lundi, que le Ministre-Président avait plaidé dans le même sens. Nous avons cette préoccupation de justice sociale envers les personnes les plus éloignés du travail.

Enfin, dernier point, c'est la preuve de la recherche d'emploi. Là aussi, je trouve qu'il y a des incompréhensions. Il ne suffirait pas d'envoyer 15 lettres en copie en disant : « *vous voyez bien que j'ai écrit* », alors que la personne n'est peut- pas demanderesse et qu'il y en a d'autres qui font des démarches et qui n'ont pas obtenu de réponse des entreprises submergées de demandes. Il y a parfois là un peu d'obscurité que je voudrais rendre cette problématique plus transparente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je voulais remercier M. le Ministre pour les précisions apportées à mes questions car il est vrai que l'article pouvait porter à confusion sur ces intentions et notamment sur les travaux d'intérêt public. Autant je suis favorable à ce que l'on puisse valoriser le travail que certains chômeurs peuvent faire dans des asbl ou dans des structures des comités de quartier, par exemple, je pense que cela c'est quelque chose d'utile.

Maintenant sur la question de la remise à l'emploi, sur la mise à la formation, il est vrai que les chiffres montrent qu'il y a un effet, mais peut-on qualitativement aussi aborder cet effet-là, parce qu'on en a déjà souvent discuté, à chaque fois, c'est la réplique qu'on se fait l'un l'autre, c'est aussi sur quel type d'emploi ou quel type de formation on suit. Parfois, les gens suivent une formation pour dire : « *comme cela, au moins je serai tranquille* ». Mais cela va-t-il les mener à l'emploi ? Non. In fine, ce sont toujours les pouvoirs publics qui doivent payer. Cela ne solutionne donc en rien le problème. L'intérêt, c'est véritablement de mettre les gens à l'emploi et dans un emploi le plus stable possible, si possible.

Mme la Présidente. – Ceci clôt les questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour.

Chers Collègues, je vous invite à vous lever.

HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE HAL

Mme la Présidente. – En ce début d'année 2010, le sort s'acharne sur notre pays. Souvenez-vous, c'était lors de notre dernière séance, nous étions dans la même situation, debout, rendant hommage aux victimes du drame de Liège.

Cette fois-ci, c'est le lundi 15 février à 08 heures 30 que deux trains de voyageurs sont entrés en collision à Buizingen, près de Hal. Dans les heures qui ont suivi, 19 cadavres dont celui d'une femme enceinte de huit mois et son bébé ont été retiré de l'enchevêtrement de tôles. Ce terrible accident, un des plus graves de notre histoire ferroviaire, a fait également plus de 160 blessés. Nous garderons tous en mémoire les images de cette catastrophe.

Le Parlement wallon tout entier se range aux côtés des victimes et de leur famille. Nos pensées vont en particulier vers la région de Mons-Borinage dont était originaire la majorité des personnes qui ont perdu la vie dans la collision.

Comme il l'avait fait à Liège, quelques semaines plus tôt, lors de la tragique explosion de la Rue Léopold, les services de secours se sont, une nouvelle fois illustrés par leur efficacité et leur dévouement.

Le Parlement wallon tient par ma voix à les remercier d'avoir cette fois encore rempli leur mission sans faillir.

Je cède la parole au Gouvernement.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon – Je tiens au nom du Gouvernement à me joindre à ces condoléances et partir d'une réflexion qui a été formulée en l'an 1000 déjà, par un philosophe qui disait : « Ayant médité la douceur et la compassion, j'ai oublié la différence entre moi et les autres ».

Le mot compassion comporte effectivement, sur le plan étymologique, l'idée du partage de la douleur et il est vrai que nous ne pouvons pas être insensibles aux différents drames qui furent traversés ces derniers temps par notre Région et ses habitants. Et que ce soit Liège, hier Ghilenghien, mais encore plus récemment la catastrophe de Hal, nous ne pouvons que nous incliner et avoir une pensée de compassion, non seulement à l'endroit de celles et ceux qui furent les victimes directes de ce terrible drame, mais également à toutes les victimes collatérales, j'entends ici les familles, les amis, tous ces liens brisés. Aussi, est-ce la raison pour laquelle, au nom du Gouvernement, de chacun d'entre nous et de nous tous ensemble, je vous prie de faire part de nos condoléances à tous ceux que je viens de citer.

Mme la Présidente. – Mesdames et Messieurs, chers Collègues, en hommage aux morts et aux blessés de Buizingen, qu'ils aient été de simples passagers fauchés par le destin ou des cheminots en plein travail, je vous demande d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

DOCUMENT

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie d'un dépôt de projet de motion déposé en conclusion du débat sur le dossier *Citta Verde* et les implantations commerciales, par MM. Borsus et Consorts (Doc. 154 (2009-2010) – N° 1).

Il sera imprimé et distribué.

Je vous propose de voter sur ce projet de motion lors de la prochaine séance publique.

LES MESURES EN RAPPORT AVEC LES PICS DE POLLUTION

Débat en application de l'article 29,8 du Règlement

QUESTION ORALE DE M. DESGAIN À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «L'ÉVALUATION DES MESURES PRISES LORS DU DERNIER ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES»

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MMe TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES PICS DE POLLUTION ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ»

INTERPELLATION DE M. LANGENDRIES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES MESURES PRISES POUR LUTTER CONTRE LES CONSÉQUENCES DU «SMOG» SUR LA SANTÉ DES WALLONS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle à présent le débat sur les mesures en rapport avec les pics de pollution, en application de l'article 29,8 du règlement. Il avait été prévu, en Conférence des Présidents qu'un temps de parole de 10 minutes sera accordée à chaque groupe de la majorité et 20 minutes pour le groupe d'opposition. J'ai entendu l'intervention de M. Borsus à l'issu de nos travaux de la matinée sur le fait que les interventions prévues pour le groupe MR étaient retirées et donc, la parole sera successivement accordée au groupe Écolo, au groupe PS et au groupe cdH. Le groupe Écolo a la parole.

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, du 7 au 9 février dernier, notre pays a connu un épisode intense de pollution de l'air par les particules fines qui a entraîné la mise en œuvre du plan wallon d'action en cas de pics de pollution par les particules fines.

C'est ainsi que la vitesse a été limitée sur les autoroutes et sur certains tronçons routiers, que des annonces ont été faites dans les médias rappelant les principales mesures de protection à prendre par les personnes les plus sensibles à ce type de pollution.

Vous avez aussi décidé que les bus TEC seraient gratuits durant tout l'épisode de pollution, ce qui est une excellente mesure de sensibilisation et d'incitation à laisser sa voiture au garage.

J'aimerais donc vous interroger sur l'efficacité de ces mesures d'urgence, mais aussi sur les mesures structurelles qui seront les seules à apporter des solutions à long terme.

Nous savons que les principaux émetteurs de particules fines sont les industries, les véhicules automobiles et plus particulièrement les moteurs diesel et les chauffages au mazout et au bois.

Tant les mesures d'urgence que les mesures structurelles devront donc viser à réduire ces émissions à la source soit par des améliorations technologiques, soit par des réductions directes et indirectes de ces émissions. Les mesures d'urgence sont assez simples puisqu'elles visent à limiter temporairement le niveau d'émission normale de particules fines pour parer au plus pressé.

La limitation de la température de chauffage des bâtiments, la limitation de la vitesse des voitures et des instructions de diminution de production données aux entreprises les plus émettrices visent ainsi à réduire directement – et dans l'urgence – les émissions à la source.

M. le Ministre pourrait-il me préciser la chronologie de cette alerte à la pollution ? C'est la cellule interrégionale pour l'environnement qui est à la manœuvre – puisqu'on est dans le cadre d'un accord interrégional – et quand a-t-elle lancé la phase d'alerte ? Car je me pose toujours une question à savoir : comment se fait-il que les mesures d'urgence ont été annoncées le lundi 8 au matin, alors que des niveaux élevés de concentration en particules fines avaient déjà été observés la veille sur certaines stations de mesure en Belgique, notamment en région liégeoise, mais principalement en Flandre, où le niveau moyen dépassait déjà le seuil d'alerte de niveau 1 et frisait le niveau 2 avec une moyenne régionale de 98 microgrammes de PM10 par m3 rien que sur la région liégeoise, ce qui ne justifie pas effectivement le déclenchement de l'alerte régionale, mais le déclenchement d'une alerte locale ?

La cellule Céline, qui a annoncé qu'il s'agissait d'une arrivée d'une pollution importante en provenance de l'étranger poussée par les vents de l'est, a-t-elle reçu des informations en provenance des réseaux de mesures des pays voisins ? Je pense plus particulièrement à l'Allemagne, ce qui aurait permis à la cellule interrégionale de suivre la chronologie normale prévue dans le plan, à savoir deux jours avant l'alerte et les mesures «phase de préalerte». Le jour précédant l'alerte, on active et on informe l'ensemble des services concernés de la prise des mesures au jour «J». Or ici, on a découvert pratiquement les mesures à prendre au jour «J» alors qu'elles

auraient dû en bonne logique être annoncées au jour «J-1». Le travail a été bien fait parce qu'il y avait un épisode et donc il était effectivement important d'alerter le maximum d'acteurs le jour «J». Je constate que cela s'est fait comme cela et qu'il fallait prendre les mesures; c'est une bonne chose qu'elles aient été prises mais je voulais savoir si, aujourd'hui, dans le fonctionnement de la cellule interrégionale, il y avait des dispositions prévues pour qu'on puisse être alertés d'épisodes de pollution présents dans les pays voisins. Car évidemment, dès que l'on dispose des données météorologiques, on peut savoir si cet épisode de pollution peut nous arriver, ce qui a été le cas entre le 7 et le 9 février.

Je voudrais aussi, Monsieur le Ministre, que vous nous précisiez le type d'alerte qui a été mis en place, puisque le plan d'action prévoit des alertes de niveau 1 ou de niveau 2 mais qu'il prévoit aussi des alertes générales sur l'ensemble du territoire régional ou des alertes locales. Sur la base de quels critères ce niveau d'alerte a-t-il été choisi ? Quelles sont les mesures qui ont été prises tant au niveau global qu'au niveau local ? Quand je pense au niveau local, je pense plus précisément aux deux périmètres de protection spéciale de la qualité de l'air et plus particulièrement à l'agglomération liégeoise qui, pour une fois, fut premièrement et plus fortement touchée déjà pendant la journée de dimanche.

Sur quels axes routiers la vitesse a-t-elle effectivement été limitée ? Ayant été amené à conduire le lundi matin ma voiture, ma perception n'était pas toujours très claire et je pense que c'est en tout cas important à préciser.

Des instructions ont-elles été données pour abaisser la température dans les bâtiments publics ? C'est prévu pour le niveau d'alerte local, notamment sur la région de Charleroi où cela a été codifié. On a déjà eu, pour des pollutions locales importantes liées à des activités industrielles et automobiles, la pratique de l'exercice. Des instructions dans ce sens ont-elles été données et certaines entreprises se sont-elles vu intimer des ordres de réduire leur niveau de production industrielle, éventuellement production d'électricité par le charbon ou certaines industries parmi les plus émettrices de particules fines ?

Enfin, comptiez- vous reproduire la mesure de gratuité des bus dans les cas d'épisodes similaires que nous allons rencontrer, on l'espère, le moins possible, mais cela peut toujours arriver en matière de pollution par les particules fines. Je pense personnellement que c'est une bonne mesure de l'avoir déclenchée dès la première phase de l'alerte. C'est un incitant pour utiliser les transports en commun et je pense que cela ne peut qu'améliorer l'image que nous donnons du service public des transports en commun au niveau de la Région wallonne.

Une évaluation de ces mesures d'urgence était-elle disponible ou à tout le moins une évaluation préalable de leur impact ? Peut-on ainsi conclure que les niveaux de pollution par les particules fines qui ont été mesurés les 8 et 9 février et qui ont été plus faibles qu'annoncés, sont la conséquence déjà des mesures prises durant ces deux jours ?

Il me paraît important de repréciser que chacune de ces mesures peut avoir un impact direct sur l'ampleur des pics de pollution par les particules fines et d'en préciser l'importance. Dans ce sens, une campagne d'information plus précise peut s'imposer lors des phases de préalerte pour que la communication faite au grand public ne soit pas ambiguë. Il me paraît notamment important d'insister sur l'impact de la réduction de la vitesse des véhicules automobiles, qui, certes, si elle n'a pas un impact énorme sur le bruit de fond des particules fines dans l'air, a néanmoins un impact important sur la réduction du niveau de particules fines pour les personnes vivant le long des axes routiers, à proximité des grandes voiries dont on sait souvent que ce sont les populations qui sont les moins nanties et qui n'ont pas le choix d'habiter ailleurs.

Il me paraît aussi nécessaire de répondre à l'argument de Touring prétendant que la limitation de vitesse est contre-productive car cela allonge les files. On sait dans tous les principes physiques que quand on a une vitesse plus lente, on a en général une circulation qui est par contre plus fluide et on a pu voir d'ailleurs, après cet épisode de pollution, que le record de bouchons annoncés pendant le jour où la vitesse était limitée à 90 km/heure a été largement dépassé par la suite.

Par ailleurs, le plan d'action en cas de pic de pollution reste à préciser sur les mesures structurelles qui visent à réduire de façon permanente les émissions de particules fines car c'est cet élément-là qui a l'impact le plus fort sur la santé et sur lequel il faut continuer à travailler.

Rappelons que jusque 10 % des cancers des poumons en ville seraient provoqués par les particules fines. C'est donc un problème qu'il faut prendre en compte dans le long terme parce que cette situation est quasi indépendante du niveau des pics de pollution. C'est, je dirais, le résultat du niveau moyen d'émission. Pourtant des mesures devront encore être précisées, et ce, plus particulièrement dans les zones urbaines de Charleroi, où cela a déjà été fait pour les entreprises, et de Liège tant en matière de mobilité et de limitation des infrastructures routières qu'en matière de chauffage des bâtiments, de chaufferies collectives et d'adaptation des permis d'environnement. M. le Ministre peut-il me faire le bilan sur la mise en place de ces mesures et notamment en matière de développement de sites propres dans les agglomérations de développement de réseaux de chaleur et de soutien à l'utilisation de véhicules peu émetteurs de particules fines, ce qui me paraît particulièrement important à développer.

Je rappelle que l'exemple de l'impact des dimanches sans voitures à Bruxelles est très démonstratif au niveau des réductions d'émissions du niveau de particules fines. On sait que cela peut avoir clairement un impact important.

Voilà, Monsieur le Ministre, le point sur les mesures d'urgence. Insister sur la nécessité de continuer à prendre des mesures structurelles pour réduire le bruit de fond, le niveau moyen de particules fines dans l'air, ne peut avoir qu'un impact positif sur la santé des habitants particulièrement dans les zones urbaines.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, nous connaissons régulièrement en Belgique et particulièrement en cette saison, des pics de pollution.

Ces phénomènes se produisent lorsque les conditions météo empêchent la dispersion des polluants dans l'air. On assiste alors à une dégradation générale de la qualité de l'air. Ils peuvent durer de quelques heures à quelques jours, à ne pas confondre avec les pics d'ozone qui apparaissent en été.

Les personnes asthmatiques ou qui souffrent de problèmes respiratoires chroniques sont évidemment les plus sensibles : la fréquence et la gravité de leurs troubles peuvent augmenter, mais ces pics peuvent également présenter des risques pour la santé de l'ensemble de la population.

Lors des points météo, la télévision ou la radio, nous informent sur la qualité de l'air et sur l'importance des mesures et des précautions à prendre en urgence.

Les personnes fragilisées devraient éviter de faire de l'exercice physique et avoir une activité réduite. Ces précautions valent aussi pour les personnes souffrant de problèmes cardiaques, les personnes âgées et les jeunes enfants.

Nous savons que pour réduire autant ce problème, chacun peut, à son niveau, diminuer les émissions de polluants, notamment en limitant l'utilisation de la voiture, en respectant les limites de vitesse, en évitant de faire tourner un moteur à l'arrêt, en respectant les prescriptions d'entretien du véhicule, en vérifiant régulièrement la pression des pneus ou encore en regroupant les déplacements pour limiter les démarrages à froid particulièrement polluants.

Ces mesures concernent principalement la réduction des émissions de trafic automobile par la limitation de la vitesse, voire même des restrictions de circulation.

Les mesures d'urgence ne visent qu'à faire face à une situation ponctuelle, elles ne peuvent pas améliorer structurellement la qualité de l'air. Le meilleur moyen de lutter contre les pics de pollution est d'adapter notre comportement tout au long de l'année en adoptant le plus souvent, pour une mobilité douce, transports publics, vélos, marche, covoiturage, etc. En utilisant sa voiture pour des longs trajets et en allant à pied pour de courts trajets, en adoptant une conduite plus souple, en isolant mieux et en chauffant moins son logement ou son lieu de travail, ce sont des petits gestes bénéfiques pour tous, qui ne nuisent en rien à notre confort individuel.

En juin 2008, Madame la Ministre, un protocole a été conclu en Conférence interministérielle Environnement entre les trois Régions du pays « Céline », non pas le joli prénom, mais bien un organisme chargé de la prévention du suivi de la pollution et de la formation pendant toute la durée de l'épisode afin de coordonner l'information et le suivi. Grâce à ce protocole, les bases de déclenchement d'épisodes globaux sont identiques entre les trois Régions.

Les ministres régionaux de la santé étant compétents pour l'information aux citoyens, Madame la Ministre, j'en viens à mes questions : pouvez-vous me confirmer que ces dispositifs mis en place par les Ministres Donfut et Lutgen lors de la précédente législature est toujours en application ? Comptez-vous aller plus loin dans la démarche et renforcer le cadre ? Par quel biais allez-vous informer la population des mesures à mettre en place pour éviter ces pics de pollutions et plus particulièrement quels dispositifs mettrez-vous en place pour avertir les personnes les plus fragilisées ?

D'avance, je vous remercie pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries pour développer son interpellation.

M. Langendries (cdH). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, permettez-moi de vous poser, des questions particulières, sachant que mon Collègue, M. Prévot, interrogera votre Collègue au Gouvernement, M. le Ministre Henry, sur les aspects proprement liés à la mobilité.

Madame la Ministre, pouvez-vous tout d'abord nous préciser les effets de la pollution aux particules fines sur notre santé ? Le pic de pollution que nous avons enregistré les 8 et 9 février derniers ont amené les autorités publiques à prendre toute une série de mesures au nombre desquelles la gratuité des transports en commun ou la limitation de vitesse pour les automobilistes.

Au sein de vos compétences, Madame la Ministre, des mesures ont-elles également dû être prises ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous préciser lesquelles ? L'uniformisation de ce type de mesures sur tout le territoire belge a-t-elle été assurée ? Y a-t-il eu concertation entre les différents ministres en matière d'environnement comme ce devrait être le cas en matière de santé ?

Enfin, qu'avez-vous pu tirer comme enseignement de ces événements ? L'Observatoire wallon de la Santé est-il d'une manière ou d'une autre intervenu dans ce dossier ? L'opération « Smog » sera-t-elle évaluée et qui sera en charge de cette évaluation ?

La deuxième phase du NEHAP (*National Environment Health Action Plan*) a été décidée par la CIMES (Conférence Interministérielle Mixte Environnement-

Santé) en février 2007. Elle est ciblée sur la qualité de l'air et vise à diminuer l'incidence sur des problèmes respiratoires prioritairement chez les enfants et sur des problèmes cardiovasculaires.

Au niveau de la Région wallonne, le Gouvernement wallon, lors de sa séance du 12 décembre 2008, a adopté un Programme d'Action Régional Environnement-Santé (PARES) et plus particulièrement en ce qui concerne la pollution de l'air et ses effets sur notre santé.

Madame la Ministre, globalement, qu'en est-il aujourd'hui de ce plan ? Quid également de la *Task Force* Environnement-Santé et du travail qu'elle réalise ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, je souhaitais effectivement interpeller M. le Ministre Henry sur un aspect particulier de la problématique puisque notre collègue M. Desgain a eu l'occasion de balayer un spectre très large des questions qui se posent par rapport à la gestion de ces pics de pollution. Pour ma part, c'est tant le Ministre de l'Environnement que des Transports que je souhaite interpeller et questionner aujourd'hui, à l'égard notamment de l'opération *a priori* intéressante qui est celle de la gratuité des transports publics, des TEC en particulier, à l'occasion des journées qui sont décrétées en « pic de pollution », qui sont « smog » certifiées.

La question est assez simple. On a eu l'occasion de se rendre compte de la mise en œuvre pour la première fois de cette mesure, les 8 et 9 février derniers, puisque nous étions évidemment dans les conditions qui permettaient l'activation du processus.

Le seul élément qui laisse perplexe, c'est la première journée donc on n'en fera grief à personne, il faut le temps d'adaptation, de rodage; c'est notamment la diffusion de l'information qui a fait défaut puisqu'au sein même du groupe TEC, une série de chauffeurs n'étaient pas au courant de la disposition et donc aux premières heures de la journée, ils ont fait payer les tickets de bus à leurs usagers, quand dans le même temps, une série de citoyens – certainement plus nombreux proportionnellement que les chauffeurs des TEC – étaient eux-mêmes dans l'ignorance de cette mesure, et donc, n'ont pas pensé qu'ils pouvaient soit laisser le véhicule chez eux pour emprunter les transports publics, soit ils les ont empruntés mais sans se rendre compte qu'ils avaient la capacité de demander à ne pas payer.

Chacun doit faire sa jeunesse, chaque politique bien entendu aussi et donc j'imagine – et c'est l'une de mes questions – que des enseignements auront pu être tirés de ces deux journées de démarrage pour voir comment, demain, Monsieur le Ministre, améliorer la diffusion de l'information de cette mesure, qui est une bonne mesure, puisqu'elle vise effectivement, dans des mesures relatives, mais intéressantes, à compenser le pic de pollution par une diminution forcée de celui-ci en incitant les personnes à emprunter les transports publics. Encore faut-il qu'ils aient connaissance de cette mesure !

Monsieur le Ministre, ma première question est la suivante : quelle campagne d'information avez-vous l'intention de lancer, puisque j'imagine que celle-ci est indispensable pour permettre à la population d'être informée de la mesure et de son effet potentiellement bénéfique ? Corollairement à cela, comment le citoyen lambda pourra-t-il savoir à quel moment nous sommes officiellement dans une journée « smog » certifiée, comme je m'autorise à la baptiser, plutôt que dans une journée où la qualité de l'air est dépréciée mais sans pour autant que s'enclenche le processus de gratuité des transports publics ?

Deuxième question : avez-vous pu relever quelques données statistiques permettant de procurer à cette Assemblée une information quant au succès de la mesure lors de ces deux premières journées de mise en œuvre, les 8 et 9 février derniers ?

Troisième élément : cette mesure n'aurait pleinement de sens que dans la mesure où elle serait également adoptée et d'application dans les autres Régions. Je prends cet exemple à peine caricatural du travailleur qui, ayant entendu peut-être à la radio le matin – et cela implique un partenariat avec les radios qui sont la première voie de communication pour informer les personnes sur les journées labellisées « smog » certifiées – va dire : « *je laisse mon véhicule à la maison et je me dirige vers le groupe TEC. Manque de chance, il s'avère que comme mon lieu de travail est à Bruxelles, je dois stopper le bénéfice de la gratuité des TEC à la frontière régionale pour ensuite payer sur la STIB* ».

On ne va évidemment pas vous faire grief de ne pas être encore parvenu à convaincre vos Collègues, mais probablement plus que d'autres, votre Collègue qui est en charge de l'Environnement au sein de l'Exécutif bruxellois, sera certainement sensible à votre argumentation, pour essayer à tout le moins avec Bruxelles et si possible avec également nos partenaires flamands, d'uniformiser le processus, pour avoir une cohérence globale dans sa mise en œuvre.

Avez-vous déjà, dans cet esprit, eu l'occasion d'avoir des contacts avec vos homologues en charge des Transports ou de l'Environnement, voire les deux ?

Enfin, dernier élément, quelques jours à peine après ces deux journées « Smog » certifiées, il s'est avéré que le TEC a fait état des difficultés que le groupe rencontrait sur le plan financier avec des budgets plus tendus qu'ils ne l'ont jamais été. Comme le disait bien souvent mon grand-père, tout ce qui gratuit à un coût. L'octroi de ces deux journées de transports à titre gratuit a inévitablement des répercussions sur le budget du groupe TEC. J'ai voulu savoir quelle était l'ampleur de cette répercussion pour ces deux premières journées, si des mécanismes de compensation étaient prévus ou à défaut, si vous envisagiez, Monsieur le Ministre, de les prévoir à l'occasion du futur contrat de gestion qui devra être en

négociation. C'est évidemment particulièrement délicat d'aller fragiliser davantage encore le groupe TEC et je suis persuadé que le Ministre de l'Environnement n'aurait pas envie de faire cela au Ministre des Transports.

Il me sera particulièrement bienvenu d'avoir votre avis à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, c'est un sujet large dont les différentes questions touchent d'ailleurs des parties différentes. Ma réponse sera particulièrement longue de ce point de vue parce que les questions sont plus complémentaires que redondantes.

Tout d'abord il me paraît important de repréciser les modalités et les spécificités d'action d'activation des plans « Pics de pollution ». Le protocole interrégional établi en 2008 entre les trois Régions et la Cellule interrégionale de l'Environnement, la dénommée « Céline », dont vous entendez régulièrement parler dans les médias, prévoit l'activation des plans régionaux en cas de « Pics de pollution » lorsque les prévisions établies par « Céline » font état d'un dépassement des seuils définis pendant deux jours consécutifs.

Un tel protocole sur base prévisionnelle est actuellement un cas unique en Europe, c'est intéressant de le souligner. Nos voisins qui disposent de protocoles d'informations ou d'alerte activent leurs plans uniquement sur base des observations, et non sur la base de prédictions, c'est-à-dire sur base des concentrations mesurées en temps réel. Et donc la plupart du temps l'activation a lieu alors que l'épisode de pollution est déjà effectif depuis un certain temps.

Au niveau des seuils, le plan de mesure de la Région wallonne prévoit trois seuils, 70, 100 et 200 g/m^3. Le plan bruxellois prévoit les trois mêmes seuils. La Région flamande n'a défini qu'un seul seuil, celui des 70 g/m^3.

Le protocole interrégional prévoit également plusieurs phases : il y a, et là je réponds notamment à une des questions de M. Desgain, une phase de préalerte « J-2 » attendue selon les prévisions, une phase d'alerte « J-1 » et enfin, l'activation des mesures le jour « J », ce qui correspond au début de l'épisode proprement dit.

La phase de préalerte « J-2 » est activée par « Céline » et consiste en une information interne qui permet de mettre en vigilance les services des trois Régions en situation de veille. Si les prévisions, à « J-1 » confirment le risque de dépassement des seuils pendant deux jours consécutifs, puisque c'est bien cela le critère, « Céline » active alors la phase d'alerte et diffuse notamment des communiqués d'information vers la population, qui sont relayés notamment, Monsieur Prévot, bien sûr, par l'ensemble des médias. Les mesures, comme en particulier les limitations de vitesse, sont activées au jour « J » pour une période minimale de deux jours.

Dans le cas de figure qui nous intéresse plus particulièrement, les outils et informations dont dispose la cellule « Céline », ne lui permettent pas d'anticiper un apport subit et significatif de polluants à la suite d'un brusque changement météorologique. C'est ce qui s'est passé ici. C'est donc bien une des difficultés, c'est que la phase de préalerte « J-2 », n'a pas pu être activée.

J'ai moi-même été prévenu le dimanche midi de cet épisode prévu pour l'après-midi et le lendemain jusqu'au mardi. Forcément, la phase d'activation de la préalerte n'a pu être réalisée dans ce cas-ci.

« Céline » ne reçoit pas d'informations spécifiques des pays voisins. La raison tient du fait qu'en principe la prévention des pics de pollution ne se conçoit qu'à partir des activités basées sur le territoire. C'est clairement un état de fait discutable, mais c'est la situation actuelle. Je compte sensibiliser mes collègues de l'Union et tenterai de lancer les bases d'une collaboration en ce sens qui permettrait alors de mieux prévoir les épisodes de pollution lorsqu'ils proviennent de l'étranger puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Actuellement, l'hypothèse d'une activation directe de mesures telles que la limitation de vitesse ou autre en l'absence de phase d'alerte n'est pas envisageable, un délai minimum est nécessaire pour permettre l'information de l'ensemble des intervenants chargés de la mise en œuvre des mesures : mise en place de la signalisation routière, etc.

Pour revenir à la situation du dimanche 7 février lorsque la cellule « Céline » a observé la brusque augmentation des concentrations en particules, elle a averti les administrations et cabinets régionaux.

La décision d'activer les plans régionaux de manière globale, et pour le premier niveau de seuil par rapport au seuil wallon, a alors été prise de manière concertée entre les trois Régions et pour application les deux jours suivants.

Les mesures qui ont été activées sont donc la limitation de la vitesse des véhicules sur le réseau autoroutier et en particulier de la dorsale wallonne et les accès vers les centres urbains proches de celle-ci, les portions wallonnes du ring de Bruxelles et les accès par la E411 et E19 vers la capitale.

Cette limitation s'accompagne d'un renforcement des contrôles de vitesse.

Des actions d'information, de sensibilisation et de conseils à la population – limitation du chauffage, des déplacements, des activités externes – et des actions de limitation des émissions des entreprises fortement émettrices par notamment des adaptations de planning ou des changements de source d'énergie.

L'ensemble de ces mesures qui ont été activées, sont celles prévues dans les plans qui préexistaient. Je n'ai fait que mettre en œuvre le plan une fois que l'alerte a été constatée.

À ces mesures, s'ajoutent des mesures au plan local, telles des informations plus ciblées, la mise en œuvre de relais de quartiers, l'affichage dans les lieux publics, la diminution de la température dans les lieux publics communaux, etc.

Plus particulièrement, pour les questions relatives au dernier épisode de pollution.

L'Agence wallonne de l'Air et du Climat a-t-elle bien diffusé les informations relatives au pic de pollution aux différents services concernés ? Oui, le « responsable » pic de pollution au sein de l'Agence a mis scrupuleusement en œuvre le plan d'action et, à ce titre, informé toutes les entités concernées. En outre, la chaîne d'information prévue initialement par le plan wallon d'actions en cas de pic de pollution par les poussières fines a été, à ma demande, largement étoffée à l'approche de l'hiver dernier, de manière à être encore plus opérationnelle.

Le système SMS est-il en place ? Le système d'information par SMS a été initié lors des deux épisodes de pollution de l'hiver 2009. Il avait parfaitement fonctionné. De ce fait, j'ai tenu à ce que ce système soit poursuivi pour cet hiver. Il a été géré par le coordinateur des pics de pollution au sein de l'Agence de l'Air lors du dernier épisode.

Le service SMS compte actuellement 239 inscrits, dont une bonne moitié fait partie du secteur médical ou social. Ce sont des personnes qui peuvent relayer l'information vers celles particulièrement sensibles et qui ont donc été informées en début/fin d'épisode. Je rappelle que toute personne peut s'inscrire à cette liste, via le site de l'AWAC *(http://airclimat.wallonie.be*). Il recevra gratuitement un SMS d'information en cas d'alerte.

Un bilan sur cette mesure sera fait après la période (à risque) et je serai particulièrement attentif à l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de ce service aux citoyens.

La gratuité des TEC, évoquée notamment par M. Prévot. Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 dans le cadre du Plan Air-Climat, le TEC a appliqué le mardi 9 février 2010, la mesure prioritaire n° 76 « gratuité des TEC en cas de pic de pollution par les particules fines ».

La communication de cette gratuité tant en interne du groupe TEC qu'en externe vers la population a été faite dans le courant de la journée du lundi 8 février, de nouveau pour les mêmes raisons d'alerte relativement tardive. L'alerte a pris fin le mercredi 10 février suite au retour à des concentrations à particules inférieures au seuil d'alerte.

Concernant les questions plus spécifiques que vous posiez en ce qui concerne le succès de cette mesure, 92.361 personnes précisément, on bénéficié de la gratuité le mardi 9 février 2010. Quels sont les enseignements de ces événements et les mesures envisagées ? La mesure décidée par le Gouvernement en janvier 2009 n'avait jamais été mise en application en 2009 puisqu'il n'y a pas eu de pic de pollution durant cette période.

Pour ce premier cas de mise en application de la procédure, le délai fut très court pour prévenir toutes les personnes concernées en interne, ce qui implique sans doute l'un ou l'autre problème que vous relevez.

Il faut en effet savoir que le personnel roulant est réparti sur environ 140 lieux différents avec des horaires évidemment complexes.

La répétition de la mesure facilitera le travail de l'ensemble des 3.000 conducteurs en service lors d'une journée de scolarité.

La charge financière :

Conformément également à cette décision du 29 janvier 2009, « le Gouvernement décide, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en cas de pic de pollution par les particules fines, d'accorder au groupe TEC un budget annuel forfaitaire de 910.000 euros, répartis entre les cinq TEC afin de lui permettre d'organiser la gratuité du transport public sur l'ensemble de son réseau lors des épisodes de pic de pollution. Cette somme est donc indépendante du nombre de jours d'alerte effectivement constaté chaque année ».

Concernant la question de l'efficacité des mesures, notamment celles visant à réduire les émissions d'installations industrielles, même dans l'hypothèse d'une pollution importée pouvant réduire l'accumulation de cette pollution en atténuant les émissions domestiques est bonne à prendre.

Et on a évidemment des effets cumulatifs qui agissent sur le taux de pollution. Le dernier épisode est intervenu dans des conditions tout à fait particulières vu l'origine de la pollution (des masses d'air qui avaient des vitesses importantes) et donc grâce à cette situation, la pollution émise localement s'est rapidement dispersée. C'est un épisode assez différent de ce qui peut se passer en cas d'émission principalement concentrée sur le territoire.

Sur les mesures de limitation de la vitesse, la clarté du message doit être la priorité. La vitesse est limitée à 90 km/heure sur les axes autoroutiers. Complémentairement au message il y a une signalisation conforme au code de la route. La signalisation a été installée en 2008 et a été déployée par le centre PEREX lors de chaque alerte. Cette limitation via les panneaux ne concerne que les zones traditionnellement les plus exposées en cas de pollution. La carte des tronçons routiers et autoroutiers concernés a été insérée dans le plan convenu par le Gouvernement. C'est l'origine de la complexité de l'information aussi, c'est qu'effectivement l'ensemble du réseau n'est pas concerné, c'est ce qui a été prévu dans le plan. On peut l'évaluer. Les tronçons identifiés sont ceux où se posent réellement les problèmes de niveau de concentration. Si on veut l'étendre de manière plus simple à l'ensemble du réseau, l'inconvénient est alors le coût d'installation des panneaux, voire éventuelle-

ment le temps de leur installation, parce qu'on multiplie évidemment le nombre d'interventions. Cela fait partie d'une évaluation qui doit se faire.

Au niveau environnemental, le VITO a réalisé une étude sur l'impact des mesures de vitesse sur la qualité de l'air lors des épisodes de pollution.

Cette étude a été publiée en mars 2009 et concernait les régions flamande et bruxelloise. L'étude montre des diminutions jusque 30 % des émissions du carbone élémentaire, une fraction des particules très fines et donc très toxiques par inhalation et dont l'origine est directement le trafic automobile et plus particulièrement les véhicules diesel. L'efficacité d'une telle mesure est donc évidente même si forcément c'est l'ensemble des sources qui doivent être touchées si on veut vraiment réduire de manière très significative le niveau de pollution.

Sur l'évaluation de ces différentes mesures, j'ai mandaté l'Agence de l'Air en collaboration avec l'ISSEP de procéder à l'acquisition de matériel mobile de mesure de la qualité de l'air qui sera entre autres dédicacé à l'appréciation technique de l'impact des actions sur la qualité de l'air. Ce matériel devrait être livré et opérationnel dans le courant de l'année 2010. Nous procéderons alors à une évaluation très précise.

Tout comme M. Desgain le faisait remarquer, l'argumentation de Touring est erronée. J'en veux pour preuve la régulation de vitesse utilisée depuis longtemps dans d'autres circonstances, tels que les embouteillages estivaux, pour fluidifier le trafic. Il a bien un impact assez direct sur la circulation.

En ce qui concerne les autres mesures de lutte contre les émissions de particules fines, des mesures structurelles permettant de lutter contre les émissions sont bien évidemment en place depuis très longtemps. Elles sont régulièrement renforcées et il faut encore poursuivre ce travail. Je citerai en premier lieu les permis d'exploiter qui comportent des valeurs limites à l'émission pour les particules. Les valeurs limites évoluent graduellement vers des niveaux de plus en plus contraignants. Je citerai en second lieu l'obligation d'entretien des chaudières domestiques. La réglementation existe depuis longtemps déjà, mais elle a été revue et renforcée l'an passé. Enfin, je citerai l'augmentation régulière des passagers utilisant les transports en commun. Moins de voitures en ville génère moins d'émission de particules. Il faut renforcer la sensibilisation des citoyens sur l'impact des particules sur la santé et l'influence des mesures prises. Je compte aussi renforcer la synergie qui existe entre cette problématique et celle de la lutte contre les changements climatiques parce qu'il faut se rappeler que les deux choses sont liées. La plupart des émissions de particules voient en général leur origine dans les combustions.

Des mesures plus structurelles comme celles évoquées, (réseau de chaleur ...) sont évidemment envisageables et soutenues par le Gouvernement, ainsi que toute une série d'aménagements tel le concept d'écozoning.

Vous le savez, le Gouvernement entend renforcer le plan Air-Climat. De telles mesures trouveront leur place dans ce plan, de même que leur évaluation.

Il y avait également des questions concernant la mobilité et la part importante de véhicules diesel dans le parc de véhicules belges. Il convient toutefois de préciser qu'en application des normes européennes de plus en plus strictes relatives à la mise sur le marché, les véhicules diesel récents sont à l'origine d'émissions particulaires fortement réduites, comparativement aux véhicules diesel plus anciens. Le système d'écobonus/écomalus quant à lui est effectivement exclusivement basé sur les émissions de CO_2 à l'échappement du véhicule et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a prévu de revoir le dispositif afin d'y intégrer les différentes émissions de polluants. Dans ce contexte, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat rencontre actuellement les administrations de l'environnement des deux autres Régions, l'objectif étant de fournir aux responsables politiques des trois Régions une base de réflexion commune relative à cette nécessaire réforme de la fiscalité.

Enfin, en ce qui concerne les véhicules électriques, le Gouvernement prévoit, dans sa Déclaration de politique régionale, de soutenir des opérations pilotes et d'appliquer une fiscalité environnementale qui leur soit favorable. Les opérations pilotes sont évidemment nécessaires pour entamer une réflexion qui, à un moment donné, devra prendre une autre ampleur.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je pense avoir parcouru les différentes questions évoquées. Il est clair que c'était, ici, un premier exercice dans ces conditions. Je n'ai peut-être pas insisté sur le fait qu'il y avait eu une décision commune des trois Régions, ce n'est pas anodin. Certes les mesures ne sont pas totalement uniformisées entre les Régions et bien sûr ces contacts doivent avoir lieu et espérer aboutir à des plans plus harmonisés. Les mesures étaient celles qui existaient et qui ont simplement été activées ici. La situation a été rendue un petit peu plus complexe principalement au niveau de l'information vu les délais auxquels nous avons été confrontés, à savoir l'absence de préalerte. C'est une difficulté dont il faudra pouvoir tenir compte. Ce type d'événement peut se reproduire. C'est une possibilité pour nous, après cet événement, d'évaluer globalement les différentes mesures y compris en termes de sensibilisation, d'information et de mise en place, afin de voir de quelle façon nous pouvons et devons les adapter pour d'éventuelles futures situations de ce type.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les

Députés, je répondrai sur l'aspect « santé », en prenant soin de répondre à toutes les questions y relatives dans le cadre des pics de pollution et de leurs conséquences.

Les effets de la pollution par les particules fines ont des répercussions néfastes sur la santé même à très faible niveau. Leur gravité dépendra évidemment de la concentration et de la composition des polluants, de la durée d'exposition, mais aussi de la sensibilité et des activités des personnes exposées. À court terme, les effets sur la santé peuvent être observés en particulier en cas de pics de pollution. Il peut s'agit d'irritation du nez, de la gorge, des yeux. Il peut s'agir de diminutions de la capacité respiratoire (respiration difficile, sifflante, toux, l'apparition et aggravation de problèmes pulmonaires : asthme, bronchites pulmonaires chroniques, obstructives, problèmes cardio-vasculaires) qui peuvent aboutir à l'hospitalisation en urgence ou requérir l'adaptation de traitements existants. À long terme, une exposition prolongée à la pollution de l'air peut être à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation de maladies respiratoires et d'une diminution de la fonction pulmonaire chez les enfants, (en particulier chez les bébés de moins de 12 mois) et les adultes.

Elle peut augmenter le risque de contracter des maladies cardio-vasculaires. Elle peut aboutir à une diminution de l'espérance de vie par l'augmentation de la mortalité cardio-pulmonaire, surtout chez les personnes fragilisées parce qu'elles souffrent déjà d'une maladie respiratoire ou cardiaque.

Les effets à long terme s'avèrent plus importants pour la santé publique, en particulier en termes de diminution significative de l'espérance de vie. Plutôt que se contenter de chercher à réduire le nombre ou l'élévation des pics de pollutions (épisodes de « smog »), il importe surtout d'agir de manière continue sur le niveau et les diverses composantes de la pollution atmosphérique. À long terme, même de petites améliorations de la qualité de l'air conduiront à des gains sanitaires significatifs à l'échelle de notre population.

Sur le plan de la santé, nous pouvons préconiser certaines mesures qui consistent en la limitation de l'exposition. Nous pouvons aussi donner des conseils de consultation précoce pour les personnes à risques.

Durant l'hiver 2008-2009, dans le cadre de la mesure 18 du plan Air-Climat du Gouvernement wallon, cette mesure est « Agir pour la santé lors des pics de pollution par les particules fines ».

Le Ministre de la Santé de la Région avait mis en place l'édition et la diffusion d'une brochure de recommandations destinée aux citoyens, mais aussi aux professionnels de la santé au sens large.

Les recommandations de cette brochure sont également diffusées via les points contacts de la Région wallonne et de la Croix-Rouge, en pleine collaboration avec la Communauté française.

Pour cet hiver, les documents informatifs ont été revus et actualisés. La collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française a été poursuivie et cela via la *Task Force* Environnement-Santé.

Les documents actualisés sont actuellement disponibles sur le site www.socialsanté.mrw.wallonie.be et également sur le site www.airclimat.wallonie.be.

Une concertation entre les Ministres fédéraux, régionaux, communautaires, s'effectue au sein de la Conférence interministérielle de l'Environnement élargie au Ministre de la Santé (CIMES), qui a tenu sa dernière réunion le 8 décembre dernier.

Cette dernière conférence a décidé notamment d'élargir le groupe de travail aux zones et vagues de chaleur, aux pics hivernaux et aux particules fines.

Les Ministres appellent à une cohérence optimale entre les politiques de prévention et les politiques de protection, que cela soit dans le cadre de situations de crises ou que ce soit dans le cadre de campagne de sensibilisation.

L'Observatoire wallon de la Santé, dans son tableau de bord que nous avons eu le plaisir d'examiner hier en Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, consacre un chapitre à la santé environnementale.

Toutefois, les données qui permettent un suivi des effets sanitaires directs de la pollution atmosphérique ne sont pas, comme telles, disponibles, c'est notamment le cas des effets des pics de pollution sur le taux d'admission pour problèmes respiratoires graves dans les services d'urgence. La faisabilité ainsi que la pertinence de ce genre de suivi est encore à étudier.

Nous sommes d'accord avec la position de la Fédération Inter-Environnement Wallonie qui rappelle que c'est « la pollution de fond qu'il convient d'attaquer ». En effet, en termes de santé publique, ce sont les effets à long terme de la pollution qui sont les plus graves et les plus néfastes.

Le plan d'actions en cas de pics de pollution par des poussières fines mis en place lors de la précédente législature fera l'objet d'une évaluation rapidement, notamment pour deux raisons :

– préparer à court terme le Plan Ozone en vue des vagues de chaleur 2010;
– mais aussi poursuivre le Plan Pics de pollution par les poussières fines en préparation du plan hiver 2010-2011.

Cette évaluation et la réalisation d'un Plan Ozone se fera en collaboration avec les partenaires du groupe de travail interentités fédérées (NEHAP).

Quant au programme d'actions en matière de santé-environnement, au-delà de la poursuite et du renforcement du plan « pics de pollution », je voudrais vous citer quatre autres projets spécifiques.

Tout d'abord, la mise en œuvre du PARES (Plan d'action régional Environnement-Santé) : une cellule permanente, en cours de constitution, est chargée de concrétiser les actions de ce programme.

Ensuite, à mon initiative, la *Task-Force* Environnement-Santé vient d'être réactivée afin d'assurer la coordination entre les prérogatives des Ministres de l'Environnement et de la Santé, en Région wallonne, en Communauté française et en Communauté germanophone.

Troisième projet, l'Observatoire wallon de la Santé, prépare un événement scientifique sur le thème de la santé environnementale et des inégalités. Cet événement aura lieu les 21 et 22 octobre prochains dans le cadre, à la fois, de l'année européenne de la lutte contre la pauvreté, mais aussi de la Présidence belge de l'Union européenne.

Enfin, voici le quatrième projet que je voudrais vous citer. Dans le cadre de l'établissement d'une stratégie transversale de lutte contre les pollutions intérieures, je souhaite d'une part, mener une réflexion sur les normes en matière de nouvelles constructions (notamment imposer les mesures adéquates pour se prémunir du radon), en concertation avec M. le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. D'autre part, j'entends soutenir l'action des SAMI, ces fameuses ambulances vertes, afin d'augmenter l'accessibilité des services de détection des pollutions intérieures et surtout coordonner la collecte des données et les modes d'intervention de ces services.

Mme la Présidente. – Nous avions prévu, comme pour le débat précédent, un minutage des répliques. Les intervenants auront droit à quatre minutes.

La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier les Ministres pour les éléments de réponse qu'ils ont apportés.

Je pense qu'il est effectivement important d'associer les volets environnementaux et de la santé.

Il me semble important que la Cellule interrégionale dispose d'éléments de visibilité sur les épisodes de pollution de l'air vers l'Allemagne et vers les Pays-Bas. On sait que si on a des événements météorologiques extérieurs à la Belgique, ils peuvent entraîner des pollutions sur la Région wallonne. Ils viennent par l'Est. Il est important de mettre cela en place rapidement pour que le système de dispositif de pré-alerte puisse être effectivement suivi tel qu'il est indiqué dans les accords.

Vous avez souligné l'importance, et je voudrais vraiment insister sur la nécessité d'adopter des mesures de fond pour diminuer le niveau ambiant des particules fines dans l'atmosphère, d'autant que l'Union européenne va nous obliger à aller un peu plus loin que ce qu'on fait maintenant. Effectivement, il y a des mesures de révision des permis d'environnement. Je pense aussi que les mesures d'isolation, le renforcement des primes qui ont été annoncées par M. le Ministre Nollet vont permettre d'aller dans le sens d'une réduction de la consommation d'énergie et donc, d'une amélioration de la qualité de l'air.

Je pense intéressant, comme M. le Ministre Henry l'a annoncé, d'étendre le système de bonus-malus, aujourd'hui uniquement basé sur les émissions de CO_2, aux autres sources de polluants. Les particules fines doivent avoir un poids relatif significatif.

Dernier point, il convient de consolider le lien entre la santé et l'environnement et d'améliorer la collecte des données de santé, des données médicales, notamment au niveau des services d'urgence, des médecins généralistes et des hôpitaux pour pouvoir disposer d'une meilleure visibilité de l'impact des épisodes de pollution sur la santé de notre population.

Mme la Présidente. – Madame la Ministre, je pense que les Députés répliquent notamment à votre intervention. Je vous invite donc à regagner votre siège pour entendre les répliques.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Présidente … *(Réaction inaudible de M. Desgain.)*

Mme la Présidente. – Vous pouvez reprendre votre dernier point qui était, si j'ai bien compris, adressé à Mme la Ministre Tillieux.

M. Desgain (Écolo). – Je trouve, Mme la Ministre, important de consolider le lien entre la santé et l'environnement, notamment au niveau de la collecte des données médicales, tant au niveau des services d'urgence que des médecins généralistes. Il y a des médecins qui sont dans des dispositifs d'alerte santé. Il est aussi important de les impliquer pour que l'on puisse collecter des données sur l'évolution de la santé de la population en fonction du niveau de pollution que l'on rencontre. Cela nous permettrait, à court et moyen termes, de bénéficier d'une base de données plus importante pour pouvoir mieux asseoir les actions de prévention en matière de qualité de l'air. Or, le lien est très clair : lorsqu'on améliore la qualité de l'air, on améliore la santé de la population. C'est vraiment un point très important.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Présidente, je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse très détaillée et proactive. L'information des citoyens me semble, en effet, un élément clé dans le cadre de la mise en place d'actions concrètes, tant d'un point de vue curatif que d'un point de vue préventif, dans un intérêt de santé publique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Madame la Présidente, je remercie Mme la Ministre et souligne le principe de la réactivation de la *Task-Force* Environnement-Santé. Il y a eu, sous la législature précédente, une série d'enchevêtrements et d'actions qui ont pu être menées en commun, entre ces deux matières qui sont, à mes yeux, véritablement importantes dans la coordination qu'il faut avoir dans le cadre de pollutions à grande échelle notamment.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie le Gouvernement pour sa réplique et souhaite faire trois commentaires par rapport à mon intervention.

J'ai pris bonne note, M. le Ministre, du dispositif qui était déployé pour informer la population lors des journées « smog » certifiées. J'ai simplement envie de vous inciter à faire usage de grands panneaux – je ne sais pas si c'est votre Ministère ou plutôt l'Administration dont M. le Ministre Lutgen a la charge qui est compétente – informatifs qui sont généralement placés le long des routes nationales, pour lancer une campagne de publicité qui soit ciblée spécifiquement sur cette information, permettant aux gens de comprendre que, lorsqu'effectivement il y a une information particulière sur une journée décrétée « smog », ils doivent avoir le réflexe de penser que les transports en commun sont gratuits. C'est une petite suggestion.

Deuxième élément, vous avez évoqué, notamment en parlant de la cellule Céline, un système de SMS. Peut-être serait-il judicieux, si d'aventure cela ne se faisait pas déjà, – mais de votre réponse, je n'ai pas compris que cela se faisait déjà – d'explorer cette piste et peut-être de faire en sorte que ce système de SMS soit d'usage pour prévenir, le jour même l'ensemble des conducteurs de bus. Vous avez évoqué de mémoire, près de 140 dépôts ou localisations de bus. Le temps que l'information circule au petit matin, il y a effectivement des passagers qui paient pendant les premières minutes, voire les premières heures. J'imagine aisément que les TEC ont un répertoire des numéros de GSM de l'ensemble de leurs chauffeurs. Il serait intéressant de prévoir un envoi. Des logiciels permettent d'envoyer massivement le même message, aussi court soit-il, à chacun. C'est peut-être une piste qui ne coûte rien, ou quasi rien, mais qui permettrait d'optimaliser le service.

Troisième élément, je note que la compensation financière forfaitaire octroyée par le Gouvernement aux TEC est de 910.000 euros par an, ce qui est une bonne chose les années où il y a peu de pollution, ce qui pourrait potentiellement en être une mauvaise à d'autres moments puisqu'il est difficile de savoir si ce montant forfaitaire est *a priori* globalement suffisant, n'ayant pas d'information sur l'impact d'une journée en termes de coût.

J'ai bien entendu qu'il y avait 92.000 usagers, mais, en termes financiers, cela représente-t-il une part substantielle ? Le montant de 910.000 euros, permet-il de faire face, en moyenne à cinq journées ou dix journées ? Je n'en sais rien. Il pourrait être intéressant d'avoir une vision prospective, d'ici deux à trois ans, une fois que l'on aura un peu de recul quant au volume de mise en œuvre du dispositif pour voir si la dotation est suffisante. À défaut, il serait peut-être opportun de la revoir.

Je vous remercie pour vos éclaircissements pertinents.

Mme la Présidente. – Ceci clôt notre débat relatif aux pics de pollution.

DOCUMENT

Dépôt

Mme la Présidente. – Je vous informe que j'ai été saisie du dépôt d'un projet de motion déposé en conclusion du débat sur le dossier *Citta Verde* et les implantations commerciales par MM. Prévot et Consorts.

Il sera imprimé et distribué.

Je vous propose de voter sur ce projet de motion lors de notre prochaine séance plénière.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA PUBLICATION DU CADASTRE DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (LES « APE »), DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution concernant la publication du cadastre des Aides à la promotion de l'Emploi, déposée par MM. Borsus et Consorts.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances, de la Formation et des Sports, sur « les points AP et l'évaluation du système ».

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bayet, Rapporteur.

M. Bayet, Rapporteur. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, votre Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports s'est réunie le lundi 1er février 2010 afin d'examiner la proposition de résolution concernant la publication du cadastre des Aides à la Promotion de l'Emploi (les « APE »).

À la suite de la communication de M. le Ministre Antoine relative aux Aides à la Promotion de l'Emploi pour laquelle je vous réfère à mon rapport écrit, le groupe MR a estimé qu'il existait certes une démarche

de transparence dans le chef du Gouvernement wallon, mais qu'elle pouvait être davantage précisée et affinée.

Tout en soulignant la mise à disposition d'un tableau relatif à l'octroi des points APE aux pouvoirs locaux, le groupe MR ne comprend pas que M. le Ministre n'ait pas cette même transparence par rapport aux asbl.

Le groupe cdH a, pour sa part, salué la première présentation détaillée du dispositif APE devant le Parlement wallon et partage le souhait de M. le Ministre Antoine de faire en sorte qu'une présentation ait lieu chaque année devant la Commission de l'Emploi du Parlement wallon. Par rapport au souhait du groupe MR de connaître précisément les associations relevant du secteur non marchand qui bénéficie de l'octroi de points APE, le groupe cdH pense que ce n'est pas le rôle du Parlement wallon de pousser le raisonnement aussi loin et de vouloir identifier chaque bénéficiaire.

Se basant sur le décret de 2002, le groupe cdH ne voit pas où est inscrite, de manière décrétale, l'obligation de fournir un cadastre complet de la distribution des points APE; l'obligation étant ici une obligation de type général. Il s'agit de donner un relevé cadastral contenant les grandes orientations et non pas un rapport complet, que ce soit au niveau des chiffres, de la répartition par secteur et des pourcentages, par province ou par région. Celles-ci sont, en tout cas, une source suffisante de renseignements pour pouvoir apprécier l'application in concreto du décret APE. Sans compter qu'en travaillant de la sorte, on risquerait aussi de violer une série de dispositions relatives notamment à la protection de la vie privée.

Le groupe Écolo a exprimé le souhait que cette présentation soit récurrente, inscrite comme règle pour ne plus pouvoir y déroger.

Le groupe socialiste considère que le travail qui vient d'être présenté par M. le Ministre est assez original, si on veut bien le comparer à ce qui se passe à d'autres niveaux de pouvoir, puisqu'il s'agit d'un rapport détaillé qui précise les montants des aides publiques à l'emploi qui sont octroyées par secteur et qui mentionnent le nombre d'emplois créés et le nombre de personnes occupées. Le groupe socialiste souhaite que la même transparence soit applicable à d'autres niveaux de pouvoir en matière de politique de l'emploi.

Dans sa réponse, M. le Ministre Antoine a estimé que l'exercice de présentation auquel il s'est prêté n'est ni extraordinaire, ni atypique par rapport au décret de 2002. Il a voulu le mener à bien avec une volonté de transparence et il souhaite reproduire cet exercice dès l'année prochaine devant le Parlement wallon.

À propos du cadastre des ACS publié par la région de Bruxelles-Capitale en 2008, il a tenu à signaler qu'il est plus facile d'établir à Bruxelles un cadastre qu'en Région wallonne, pour une raison très simple : il y a 19 communes et il y a quelques dizaines d'employeurs à peine. La Région wallonne compte, pour sa part, 251 communes et pas moins de 3.490 employeurs. En tenir un inventaire permanent, complet et individualisé serait donc fastidieux.

Par rapport aux propos du groupe MR, qui voudrait avoir la garantie que l'affectation des points APE aux asbl se fasse sur une base objective au niveau des communes, M. le Ministre Antoine estime qu'il n'est pas possible de « coller » les asbl et les communes. Il n'existe en effet pas de droit de tirage par commune pour le secteur non marchand. Par ailleurs, il n'est pas rare qu'une asbl couvre plusieurs communes, même si son siège social est dans une commune déterminée. Aussi, souligne-t-il qu'il serait particulièrement réducteur et totalement inapproprié de reprendre ces asbl par code postal. Cela donnerait une analyse qui serait biaisée.

Par ailleurs, contrairement aux communes, des glissements de points interviennent entre les asbl. La situation n'est donc pas figée dans le secteur non marchand.

Ensuite, Mme la Présidente de la Commission a annoncé le dépôt d'un amendement (Doc. 79 (2009-2010) – N° 2) proposé par M. Prévot, Mme Simonis, MM. Disabato, Fourny, Onkelinx et Noiret, qui vise à remplacer intégralement le texte de la proposition de résolution concernant la publication du cadastre des Aides à la Promotion de l'Emploi (les « APE »), déposé par MM. Borsus et Consorts (Doc. 79 (2009-2010) – N° 1).

M. Prévot a présenté cet amendement en considérant qu'autant la proposition de résolution déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 79 (2009-2010) – N° 1) est le juste reflet des propos que les Parlementaires MR ont pu tenir en Commission, autant le présent amendement est le juste reflet des suggestions et des propositions que les membres de la majorité ont pu faire, en essayant de rester dans les limites du raisonnable par rapport à la discussion qui s'est tenue.

Il précise la volonté des Parlementaires de la majorité qui consiste à demander au Gouvernement wallon, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration de politique régionale (DPR) :

– de définir, afin de les inclure dans les rapports annuels ultérieurs les informations cadastrales visant à assurer la transparence du dispositif APE;
– de transmettre au Parlement wallon un rapport annuel sur le dispositif APE (tel que visé par l'article 50 du décret du 25 avril 2002) qui intégrera dorénavant les informations cadastrales, telles que définies par le Gouvernement wallon;
– d'assurer une présentation systématique de ce rapport devant la Commission *ad hoc* du Parlement wallon, dans les 60 jours maximum de son envoi au Parlement wallon.

M. Prévot pense en effet qu'avoir la capacité de comparer l'évolution, d'année en année, du dispositif APE ne pourra qu'apporter une plus-value à l'éclairage des uns et des autres.

Soumis au vote, l'amendement (Doc. 79 (2009-2010) – N° 2) a été adopté par 9 voix et 3 abstentions.

Le groupe MR a justifié son abstention en indiquant que l'amendement proposé par la majorité est à tout le moins le « service minimum », dans la mesure où les informations cadastrales ne suffisent pas à assurer la transparence du dispositif APE. Le groupe MR reste donc un peu sur sa faim et rappelle que le texte de la proposition de résolution déposée par M. Borsus allait beaucoup plus loin.

À l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Mme la Présidente. – La Conférence des Présidents avait pris la décision d'inclure dans ce débat l'examen d'une série de questions et d'interpellations. J'ai entendu tout à l'heure l'intervention du groupe MR qui nous indiquait qu'il retirait ses questions et ses interpellations.

La parole est donc au groupe cdH.

M. Prévot (cdH). – Merci, Madame la Présidente, sauf si je me trompe, je pense que nous n'avions à l'ordre du jour aucune question ou interpellation. En l'occurrence, nous nous alignons sur la position du MR.

Mme la Présidente. – C'est noté. La parole est au groupe Écolo.

M. Disabato (Écolo). – Il en est de même pour le groupe Écolo, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – En ce qui concerne le groupe socialiste, la parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis. – Il en est de même pour le groupe socialiste. Nous reposerons la question prévue lors d'une prochaine Commission.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen du nouvel intitulé.

Y a-t-il des objections ?

Pas d'objection.

Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution comprenant le nouvel intitulé.

Il est 16 heures 37 minutes, je suspends les travaux jusqu'à 17 heures, heure des votes.

– *La séance est reprise à 17 heures*.

Mme la Présidente. – Je vous propose de reprendre nos travaux.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LES MESURES VISANT À ASSURER LA TRANSPARENCE DU DISPOSITIF « APE » (AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI), DEPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (Doc. 79 (2009-2010) – N^os^ 1 à 3)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution concernant les mesures visant à assurer la transparence du dispositif « APE » (Aides à la promotion de l'emploi), déposée par MM. Borsus et Consorts.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, pouvez-vous préciser la portée du vote, s'il vous plaît ?

Mme la Présidente. – Nous votons sur l'ensemble du texte tel qu'amendé en Commission et tel qu'adopté par celle-ci.

M. Wesphael (Écolo). – C'est très clair ainsi. Je vous en remercie.

Mme la Présidente. – Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote

51 membres répondent oui

16 membres s'abstiennent

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Devin, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fernandez, Fourny, Gadenne, Goffinet, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Servaes, Simonis, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, De Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Reuter, Wahl.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION DEPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME CORNET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RADARS EN WALLONIE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (Doc. 147 (2009-2010) – N° 1) ET PAR MM. PRÉVOT ET CONSORTS (Doc. 148 (2009-2010) – N° 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les radars en Wallonie et la sécurité routière », par MM. Borsus et Consorts et par MM. Prévot et Consorts.

La première motion, motivée, de MM. Borsus et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 147 (2009-2010) – N° 1.

La seconde motion, pure et simple, de MM. Prévot et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 148 (2009-2010) – N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Prévot et Consorts.

M. Jamar (MR). – Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. – Oui, Monsieur Jamar, allez-y.

M. Jamar (MR). – Je ne serai pas long.

Vous imaginez, chers honorables membres et Collègues, que la motion pure et simple est quelque chose que je voudrais voir supprimé du Règlement. Mais entre le moment du dépôt de ces motions et aujourd'hui, il y a eu des débats télévisés où j'ai entendu nombre de personnes de la majorité – n'est-ce pas, Monsieur Wesphael ? – dire exactement ce que nous réclamons dans notre motion.

C'est très bien – je rejoins et j'applaudis M. Wesphael et d'autres ici qui ont dit la même chose – et de dire certaines choses devant 300.000 téléspectateurs un dimanche midi. *(Rumeurs dans la salle.)* Je suis désolé, je maintiens le chiffre et ceux qui disent le contraire ne connaissent rien à la communication.

Je fais observer simplement qu'on dépose une motion pure et simple qui dit le contraire de ce qu'on affirme trois jours après devant des caméras de télévision et des dizaines de milliers de téléspectateurs. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, fait personnel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, mon cher Hervé, la vérité a ses droits. Lorsque nous avons débattu de ces questions sur un plateau de télévision … *(Rumeurs.)* Je dirais plutôt 90.000 téléspectateurs, mais tant mieux pour moi, si c'est 300.000 … *(Rires.)*

M. Jamar (MR). – Aujourd'hui, il n'y a pas de danger. *(Rires.)*

Mme la Présidente. – Monsieur Wesphael, je vous en prie.

M. Wesphael (Écolo). – Je suis toujours interrompu, c'est insupportable.

Mme la Présidente. – Ne vous laissez pas interrompre.

M. Wesphael (Écolo). – Je voudrais simplement vous dire que lors de l'émission à laquelle M. Jamar fait référence, on a entendu le Ministre compétent en matière de routes, annoncer des investissements extrêmement importants et additionnels par rapport à ce qui avait été dit il y a trois semaines.

Je dois vous dire que j'ai été effectivement sur ce plateau assez rassuré sur la nouvelle … *(Exclamations sur les bancs du MR.)* … politique des routes de mon ami Benoît Lutgen.

(Applaudissements sur les bancs du cdH.)

Quant à la motion pure et simple, je vais redire ce que j'ai dit la dernière fois à M. Jamar, je suis totalement d'accord avec lui. Il faut qu'on ait un examen sérieux de cette question dès l'instant où, effectivement, il serait intéressant que nous puissions poser la même question aux différents niveaux de pouvoir et notamment au niveau fédéral. Je suis prêt à demander à Mme la Présidente qu'elle écrive dans ce sens aux différents Présidents des Assemblées de notre pays en vue de trouver une solution à cette question de la motion pure et simple ! Je suis persuadé que j'aurai le soutien indéfectible du groupe MR de la Chambre.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

M. Jamar (MR). – Commençons par donner l'exemple.

Mme la Présidente. – Ces différentes observations étant faites, je vous propose de procéder au vote nominatif.

Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote

51 membres répondent oui

16 membres répondent non

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Devin, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fernandez, Fourny, Gadenne, Goffinet, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Servaes, Simonis, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, De Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Reuter, Wahl.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Je me permets de vous remercier pour cette journée de travail parlementaire et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

– La séance est levée à 17 heures 10 minutes.

– Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	Agent contractuel subventionné
ALE	Agence locale pour l'Emploi
ALG	Association liégeoise du Gaz
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWAC	Agence wallonne de l'Air et du Climat
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CET	Centre d'enfouissement technique
CIMES	Conférence interministérielle mixte de l'Environnement et de la Santé
CPDT	Commission permanente du Développement territorial
CRAT	Commission régionale pour l'Aménagement du Territoire
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
CWEDD	Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable
DPR	Déclaration de Politique régionale
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRD	Gestion du Réseau de distribution
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques
INS	Institut national de Statistique
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
ISSeP	Institut scientifique de Service public
NEHAP	Plan d'action environnement-santé
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
PARES	Plan d'Action Régional Environnement Santé
PEREX	Permanence d'Exploitation des Réseaux
PIB	Produit intérieur brut
PROCOS	Système que l'on peut démontrer être corrects (ESPRIT 2)
PTP	Programme de transition professionnelle
RNB	Revenu national brut
SAB	Société de Développement et de Promotion de l'Aéroport de Liège-Bierset
SAMI	Service d'analyse des milieux intérieurs
SMS	*Short Message System*
SPW	Service public de Wallonie
SRDC	Schéma régional de développement commercial
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
TEC	Société de Transport en commun
TMC	Taxe de Mise en Circulation
UCM	Union des Classes moyennes